








HISTOIRE DE BOSSUET

ÉVÊQUE DE MEAUX,

Par J. J. E. Roy,

d'après Mr. le Cardinal de Beausset.



Tours

Ad. Mame et Cie

ÉDITEURS.

HISTOIRE

DE

BOSSUET

ÉVÊQUE DE MEAUX

PAR J.-J.-E. ROY

D'APRÈS M. LE CARDINAL DE BAUSSET

Cinquième Édition



TOURS

Ad MAME ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

1846



HISTOIRE

DE BOSSUET.



CHAPITRE PREMIER.

Naissance et famille de Bossuet.— Ses premières études.—Impression que produit sur lui la lecture de la Bible. —Arrivée de Bossuet à Paris.— Il entre au collége de Navarre.— Il prêche à seize ans à l'hôtel Rambouillet. — Il soutient sa thèse de bachelier en présence du grand Condé.— Bossuet va à Metz en 1648.— Il entre dans les ordres sacrés.—Ses études pendant sa licence. — Il est reçu docteur en 1652, et ordonné prêtre la même année. — Il refuse la place de grand maître de Navarre. — Il se retire à Metz. — Études de Bossuet à Metz. — Réfutation du catéchisme de Paul Ferry. — Mission de Metz en 1658.— Bossuet établit des conférences ecclésiastiques à Metz.—Du livre de l'*Exposition de la foi catholique*. — Conversion du marquis et de l'abbé de Dangeau. — Conversion de Turenne.

Jacques-Bénigne Bossuet naquit à Dijon, dans la nuit du 27 au 28 septembre 1627, de Bénigne Bossuet et de Madeleine Mochette. Il fut baptisé le surlendemain 29, dans l'église paroissiale de Saint-Jean de la même ville. De dix enfants qu'eut son père, il fut le septième.

A l'exemple des pères de famille de ces temps anciens, l'aïeul de Bossuet consignait avec une sorte de religion, dans un registre particulier, tous les événements domestiques qui intéressaient ses affections les plus chères. On trouve dans ce registre, qui subsiste encore, la date de la naissance de ses enfants et petits-enfants. Ce que l'on y observe surtout c'est le sentiment religieux qui le porte sans cesse à bénir la Providence des faveurs qu'il en recevait, ou à se soumettre avec une pieuse résignation à sa volonté, lorsqu'elle l'affligeait par des malheurs qui coûtaient des larmes à sa tendresse paternelle. Quelques sentences pieuses, quelques passages de l'Écriture accompagnent toujours les notes qu'il écrit à l'époque de la naissance de chacun de ses enfants ou de ses petits-enfants. Voici les paroles par lesquelles il a voulu marquer la naissance du grand Bossuet, son petit-fils, sous la date du 27 septembre 1627 : *Circumduxit eum ; et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi :* Le Seigneur l'a entouré de sa protection et a dirigé ses pas ; il l'a instruit de sa loi ; il l'a conservé comme la prunelle de son œil.

La famille de Bossuet était originaire de la petite ville de Seure, en Bourgogne. Son père, Bénigne Bossuet, qui n'avait pu entrer au parlement de Dijon, où se trouvait déjà un trop grand nombre de membres de sa famille, fut appelé au parlement de Metz, au moment de sa création,

en 1633, en qualité de doyen des conseillers. Il devait cette faveur à Antoine de Bretagne, son oncle, nommé premier président de cette compagnie.

Bénigne Bossuet laissa ses enfants à Dijon, et les confia aux soins de son frère aîné, conseiller au parlement de cette ville. Ce frère, nommé Claude Bossuet, était un homme de premier mérite, et son neveu, Jacques-Bénigne, qui n'avait pas encore six ans, eut le bonheur de trouver en lui un second père capable de diriger ses premiers pas. La seule distraction qu'il se permettait, et qu'il ne regardait pas comme incompatible à la gravité de la magistrature, était la culture des lettres. Il avait une bibliothèque où il attirait son jeune neveu, dans la vue d'entretenir les heureuses dispositions qu'il annonçait. Ce fut donc dans une bibliothèque que Bossuet commença à vivre dès l'âge de six ans, et qu'il sentit naître cette passion de l'étude qui le domina toute sa vie.

Le jeune Bossuet suivit son cours d'humanités dans le collége des Jésuites, qui se trouvait voisin de la maison de son oncle. Une aptitude singulière à tout apprendre, une mémoire prodigieuse, lui firent faire des progrès rapides. Son oncle l'excitait à retenir les beaux morceaux des anciens poëtes que son âge lui permettait de sentir et de goûter. Cette habitude, trop négligée aujourd'hui, contribue à familiariser de bonne heure l'oreille des enfants à une certaine harmonie de style qui

devient ensuite l'ornement de la pensée et assure le pouvoir de l'éloquence.

Cependant le père de Bossuet n'aurait pas voulu rester entièrement étranger à l'éducation de ses enfants. Chaque année il revenait à Dijon voir les plus chers objets de son affection et s'assurer de leurs progrès.

Jamais père n'éprouva une satisfaction plus douce que celui de Bossuet en revoyant son fils. Il n'osait cependant s'abandonner aux espérances flatteuses que lui causaient ses propres observations et l'espèce d'enthousiasme avec lequel les Jésuites lui parlaient de leur jeune élève. Mais une circonstance, peu importante pour tout autre que pour un père, lui permit de pressentir la destinée de son fils. Le hasard offrit à ses yeux une Bible dans la bibliothèque de son oncle; il en lut avidement quelques passages et demanda la permission de l'emporter. Ce livre divin fut pour lui ce que les *Éléments d'Euclide* avaient été pour Pascal : il révélait à Bossuet ce qu'il était, ou plutôt ce qu'il serait un jour. C'était la première fois qu'il lisait la Bible; son âme éprouva une émotion qu'il n'avait point encore ressentie. Tous les charmes de la poésie et de la littérature profane s'éclipsèrent à l'aspect de ces grandes images et de ces hautes conceptions qui déjà transportaient et exaltaient son imagination. Bossuet aimait à se rappeler dans la suite de sa vie cette première impres-

sion ; il en retraçait le sentiment avec la même vivacité qu'il l'avait éprouvé, lorsqu'aux jours de son enfance cette lueur soudaine était venue briller à son esprit et échauffer son âme.

Les heureuses dispositions que les Jésuites avaient remarquées en lui, et surtout les sentiments de religion et de vertu qu'il annonçait, leur donnèrent un moment la pensée d'associer Bossuet à leur institut. Son régent de rhétorique sonda même ses intentions sur le choix d'un état, et lui laissa entrevoir qu'il serait accueilli avec distinction dans leur Société. Bossuet, sans montrer ni répugnance ni empressement, répondit que c'était à son père à disposer de lui, et il rendit compte à son oncle de cet entretien ; mais cet oncle avait des vues bien différentes, et, cherchant à prévenir de nouvelles insinuations, il engagea son père de l'envoyer à Paris pour faire son cours de philosophie.

Dès l'âge de huit ans, Bossuet appartenait à l'Église ; il avait reçu la tonsure le 6 décembre 1635, et dès le 24 novembre 1640 il avait été nommé à un canonicat de la cathédrale de Metz, quoiqu'il ne fût âgé que de treize ans et deux mois. La considération dont son père jouissait dans cette ville ne contribua pas seule à lui faire obtenir une grâce aussi prématurée ; la réputation naissante du fils et ses brillantes qualités avaient heureusement secondé les vœux de son père.

Le jeune Bossuet partit pour Paris au mois de septembre 1642. L'époque de son arrivée fut marquée par un de ces événements qui laissent dans la mémoire d'un jeune homme des traces ineffaçables. Le jour même où il arrivait à Paris, le cardinal de Richelieu y entrait mourant, porté par dix-huit gardes, dans une espèce de chambre construite en planches couvertes de damas, ayant à côté de lui un secrétaire, assis auprès d'une table pour écrire sous sa dictée.

Peu de temps après, Bossuet vit le cardinal de Richelieu sur son lit de parade, et il assista à la pompe funèbre de ce ministre si redouté. On s'aperçoit que cette imagination jeune et forte aimait déjà à se recueillir dans les grandes pensées de la mort, et qu'à travers cet appareil pompeux, destiné à orner des funérailles, elle ne voyait que *le magnifique témoignage de notre néant.* *

Bossuet entra en philosophie au collége de Navarre, dont Nicolas Cornet était alors grand maître. Cet homme simple, modeste, désintéressé, jouissait de la plus haute considération. Il discerna de bonne heure le génie et la vertu de Bossuet. Il voulut diriger lui-même sa conduite et ses études, et, sous un tel maître, Bossuet fit des progrès si rapides, qu'il effaça bientôt tous ses jeunes rivaux.

* Oraison funèbre du grand Condé.

Pendant son cours même de philosophie, Bossuet acquit une connaissance approfondie de la langue grecque, qu'il avait commencé à étudier à Dijon. Bientôt il se familiarisa avec le style des poëtes de Rome et d'Athènes, et dans un âge très-avancé il en récitait souvent de longs fragments, quoiqu'il ne les eût pas relus depuis un grand nombre d'années. Mais toutes ces magnifiques créations des hommes disparaissaient à ses yeux et à sa pensée, lorsqu'il revenait à l'étude des livres sacrés. Le docteur Cornet ne cessait de lui répéter qu'il devait en faire le fondement de toutes ses études, et Bossuet y était ramené par un sentiment plus impérieux encore que les avis de son instituteur.

Bossuet n'a laissé apercevoir dans aucun temps de sa vie du goût pour l'étude des mathématiques. Il regardait cette science comme vaine et inutile pour des ecclésiastiques, qui devaient s'attacher de préférence à acquérir des connaissances plus conformes aux obligations de leur ministère ; mais il n'en estimait pas moins ceux qui cultivaient les mathématiques, soit par goût, soit par suite du devoir que leur en faisait leur profession. La seule conséquence qu'il tirait des grandes découvertes de la science, c'est qu'une créature aussi faible que l'homme n'aurait pu prendre un tel ascendant si elle n'avait eu en son esprit une force supérieure à toute la nature visible, un souffle immortel de

l'esprit de Dieu, un rayon de sa force, en un mot une âme créée à son image.

En 1643, à la fin de sa première année de philosophie, Bossuet fut chargé, au nom du collége de Navarre, de soutenir une thèse dédiée à M. Cospéan, évêque de Lisieux, prélat aussi distingué par la science et la piété que par un talent remarquable comme orateur chrétien. Le cardinal de Richelieu, juste appréciateur du vrai mérite, l'avait, pour ainsi dire, fixé à la cour; M. Cospéan y jouissait de la confiance du roi Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche. L'Université de Paris, où il avait fait ses études, le regardait comme son principal appui, et elle était jalouse de cultiver la bienveillance d'un prélat qui pouvait lui être si utile. Tel fut le motif qui l'engagea à lui dédier la thèse qu'elle chargea Bossuet de soutenir. Quoiqu'il n'eût que seize ans, il justifia le choix de l'Université; il montra des dispositions et des talents qui frappèrent M. Cospéan et tous les évêques qui assistaient à cet acte, où il paraissait pour la première fois devant le public.

La circonstance et la solennité de cet acte public, et le concours des prélats qui y avaient assisté, portèrent le nom de Bossuet à la cour. Un de ses proches parents, François Bossuet, secrétaire du conseil des finances, le présenta à madame du Plessis-Guénégaud, femme du secrétaire d'État, dont la maison était le rendez-vous de tout

ce que Paris et la cour offraient de plus distingué par le rang ou le mérite.

Bossuet trouva aussi un utile appui dans le marquis de Feuquières, alors gouverneur de Verdun. Son séjour et ses emplois militaires dans les trois évêchés l'avaient mis à portée de connaître à Metz le père de Bossuet et de prendre de la bienveillance pour son fils. Il devint même, sans l'avoir prévu, l'un des premiers auteurs de la réputation de Bossuet. Le marquis de Feuquières parlait souvent avec enthousiasme à madame et à mademoiselle de Rambouillet du talent extraordinaire et de la facilité prodigieuse de ce jeune ecclésiastique. Il ne craignit même pas d'avancer que si on voulait enfermer le jeune Bossuet seul et sans livres dans une chambre, en lui laissant seulement quelques moments pour se recueillir, il se trouverait prêt à prononcer un sermon sur tel sujet qu'on jugerait à propos de lui donner. Leur défi fut proposé sur-le-champ et accepté par le marquis de Feuquières, qui envoya chercher Bossuet au collége de Navarre. Il n'arriva que dans la soirée à l'hôtel de Rambouillet. Toutes les conditions annoncées furent remplies avec l'exactitude la plus minutieuse. Le jeune orateur étonna la nombreuse et brillante assemblée qui l'entendait, et surpassa l'idée que le marquis de Feuquières avait prétendu donner de son talent et de sa facilité. Il était onze heures du soir, ce qui donna lieu à ce bon mot, ou

plutôt à ce jeu de mots, si connu et beaucoup trop cité de Voiture : « Je n'ai jamais ouï prêcher ni si tôt, ni si tard. » La singularité du fait, et le mot du bel esprit à la mode, contribuèrent à étendre la réputation naissante de Bossuet.

Le bruit qu'avait fait ce *sermon* fit naître à M. Cospéan le désir de l'entendre prêcher de la même manière; il l'invita à se rendre chez lui, et là, en présence de deux autres prélats, Bossuet prononça un discours qui excita l'admiration de cette assemblée si peu nombreuse, et par cette raison même plus redoutable pour le jeune orateur. Frappé de cette espèce de phénomène, M. Cospéan, au lieu de ces compliments exagérés qui ne sont propres qu'à égarer l'amour-propre d'un jeune homme, lui donna de sages conseils et lui fit d'utiles observations sur l'éloquence sacrée. Il l'exhorta surtout à ne point se laisser séduire par des succès prématurés, et à résister à la dangereuse tentation de monter dans les chaires de la capitale, avant de s'être nourri de bonnes et fortes études; puis il lui promit de le présenter à la reine, et de le faire prêcher devant elle le même sermon qu'il venait d'entendre.

Bossuet continua à cultiver l'amitié de ce prélat; et un jour qu'il prenait congé de lui, M. Cospéan, se tournant vers une nombreuse assemblée, dont il était entouré, dit avec une espèce d'accent prophétique : « Ce jeune homme que vous venez de

voir sortir sera une des plus grandes lumières de l'Église. » Le célèbre abbé de Rancé, qui se trouvait alors chez l'évêque de Lisieux, se plaisait à rappeler ces paroles à tous ceux qui venaient le voir dans sa solitude de la Trappe, lorsque la prophétie se trouva accomplie et que Bossuet fut véritablement devenu l'oracle de l'Église gallicane.

Cependant Bossuet continuait ses études de théologie au collége de Navarre. Le docteur Cornet, qui s'attachait de plus en plus à son jeune élève, l'affilia à la Société de Navarre, dérogeant en cette occasion aux usages de cette Société, qui n'admettait que ceux qui avaient déjà le titre de bachelier en théologie.

La thèse de bachelier qu'il soutint en 1648 eut un grand éclat par le mérite extraordinaire du jeune candidat, et par le nom du prince à qui cette thèse était dédiée. C'était le grand Condé, déjà fameux par les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nortlingue et de Dunkerque. Il voulut y assister lui-même, accompagné d'un nombreux cortége de courtisans et de militaires de tout rang. Bossuet lui adressa même en cette occasion une harangue qui reçut les plus vifs applaudissements, et qui flatta le noble orgueil d'un jeune prince passionné pour la gloire.

Il ne faut pas croire que la présence du grand Condé à une thèse de théologie ne fût qu'une vaine cérémonie qui ne pouvait lui offrir aucun intérêt.

Le combat soutenu par Bossuet l'intéressa tellement, qu'il fut tenté, à ce qu'il a dit lui-même plus d'une fois, d'attaquer un répondant si habile, et de lui disputer les lauriers mêmes de la théologie. Ce trait mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'il sert à faire mieux connaître l'esprit général de ce siècle. C'eût été toutefois un spectacle assez extraordinaire que de voir ce grand capitaine, déjà couvert de gloire, argumenter sur une thèse, au milieu de la faculté de théologie, contre Bossuet encore à peine connu.

Telle fut la circonstance qui mit pour la première fois Bossuet en présence du grand Condé, et qui fut la première cause de l'estime et de l'amitié que ce prince conserva pour lui jusqu'à son dernier soupir.

Cependant on sera peut-être moins étonné de voir le grand Condé prendre un intérêt si vif à une thèse d'un jeune théologien, lorsqu'on saura qu'il avait reçu une éducation forte, grave et nourrie d'études sérieuses, et que, longtemps après, Bossuet, appelé à prononcer son oraison funèbre, disait de ce prince : « Son grand génie embrassait tout, l'antique comme le moderne, l'histoire, la philosophie, la théologie la plus sublime, et les arts avec les sciences : il n'y avait rien qu'il ne sût. »

D'ailleurs les controverses religieuses, qui avaient d'abord excité en France de si terribles orages, se bornaient alors à une polémique animée

dont l'effet était de rendre familières aux gens du monde les questions les plus graves restées jusque alors renfermées dans l'enceinte des écoles de théologie. Ce qu'il y avait de plus remarquable à cette époque dans le caractère de la nation, c'était cet esprit de religion, dont nulle classe de la société n'aurait osé s'affranchir. L'opposition même des sentiments sur des dogmes contestés ne s'écartait jamais de cette base, également respectée de tous les partis; et l'apparence de la licence dans les principes religieux eût été un scandale aussi choquant pour la bienséance que pour la vertu. Toutes les classes de la société, quoique séparées par leurs mœurs et leur genre de vie, se trouvaient en quelque sorte rapprochées par des principes uniformes, par des habitudes religieuses, et par le respect des mœurs publiques.

Tel était l'esprit général du siècle qui a produit Bossuet.

A peine entré dans l'âge de l'adolescence, on le voit toujours le premier parmi ses jeunes contemporains. Dans toutes les occasions où la Société des bacheliers de Navarre avait des actes publics à remplir, un choix unanime en décernait l'honneur à Bossuet. Un discours qu'il fut chargé par eux de prononcer à une fête instituée dans cette maison pour célébrer les vertus de la sainte Vierge, sembla dès lors montrer l'orateur qui devait dans la suite élever si haut l'éloquence de la chaire. Il fut

tellement applaudi, qu'on se crut obligé d'en faire une mention particulière dans les registres de la maison de Navarre.

Les encouragements et les exhortations de ses instituteurs, les applaudissements de ses rivaux et de ses émules, et surtout ce pressentiment secret du génie qui a la conscience de sa force et qui devance l'avenir, tout avertissait Bossuet qu'il était appelé à créer en France un genre d'éloquence inconnu avant lui, et que depuis nul n'a même aspiré à égaler.

Après avoir soutenu sa thèse de bachelier, Bossuet alla passer à Metz une grande partie des deux années prescrites par les statuts de la faculté de théologie, pour se préparer à la licence. Son temps fut entièrement partagé entre l'accomplissement de ses devoirs de chanoine de la cathédrale de cette ville et l'étude la plus assidue, surtout la lecture des saints Pères.

Au mois de septembre 1648, il reçut le sous-diaconat des mains de l'évêque de Langres, dans le diocèse duquel se trouvait alors Dijon, et il revint à Paris vers la fin de la même année.

Dans un second voyage que Bossuet fit à Metz en 1649, il y reçut le diaconat. Ce fut à cette époque que son père le présenta au maréchal et à la maréchale de Schomberg, qui passaient une grande partie de l'année à Metz. Le maréchal était gouverneur des trois évêchés; sa maison était ou-

verte à tous ceux qui honoraient la religion par leur caractère et par leurs talents. Bossuet, bien jeune encore, y fut accueilli comme il l'aurait pu l'être quelques années après. Le maréchal et la maréchale de Schomberg devinrent dès lors ses admirateurs, et ce fut leur protection qui contribua dans la suite à le faire connaître à la cour. Bossuet conserva toute sa vie la plus tendre reconnaissance pour leur mémoire.

En 1650, Bossuet, de retour à Paris, commença au collége de Navarre sa licence en théologie. Quoique le docteur Cornet ne fût plus alors grand maître de Navarre, il continuait à habiter cette maison, et il conservait la plus grande influence. Depuis huit ans, il n'avait cessé de montrer à Bossuet toute l'affection d'un père pour un fils, et ce fut lui qui dirigea constamment ses études et ses travaux pendant les deux années de sa licence. A l'aide de ses secours et de ses instructions, Bossuet se livra à une étude approfondie de toutes les parties de la théologie. Il s'attacha à chercher les fondements de la doctrine, de la discipline et de la constitution de l'Église dans la lecture de l'Écriture, des Pères et des conciles. C'est ainsi qu'il prit de bonne heure l'habitude de s'élever à ces vues générales qui lui offraient toutes les parties de la religion dans leur liaison et leur ensemble; c'est ainsi qu'en remontant aux sources antiques et pures du christianisme, il se préserva de la dange-

reuse manie, si commune alors, de se passionner pour les opinions particulières de quelques théologiens et de quelques écoles; c'est ainsi qu'en se montrant exclusivement attaché à la seule doctrine de l'Église, sans aucune distinction de parti, il recueillit ce précieux avantage, que jamais aucun de ses adversaires n'osa se permettre d'accuser sa doctrine, ou lui reprocher la plus légère variation dans ses principes; et c'est par là qu'il a mérité d'être regardé de son vivant même comme un Père de l'Église.

A la clôture de sa licence, Bossuet fut choisi, par les licenciés de la maison de Navarre, pour prononcer le discours des *Paranymphes*. On appelait ainsi un discours solennel qui se prononçait dans la faculté de théologie et dans celle de médecine à la fin de chaque licence, dans lequel l'orateur, qui recevait aussi le nom de *Paranymphe*, était le maître de choisir son sujet. Bossuet adopta pour le sien un texte qui semble avoir été l'expression entière de sa vie religieuse et politique: *Deum timete, regem honorificate :* Craignez Dieu, honorez le roi. Ce n'était point au hasard qu'il avait choisi un tel sujet pour son discours. C'était au commencement de 1652, dans la plus grande chaleur des troubles de la Fronde, et il y avait du courage et du mérite à ce jeune homme de rappeler à des sujets la soumission qu'ils doivent à leur roi, au milieu d'une ville dont le sou-

verain se trouvait banni par les intrigues et la violence de quelques factieux.

On sera sans doute étonné qu'avec une supériorité aussi marquée sur tous ses concurrents, Bossuet n'ait obtenu que la seconde place dans sa licence. Ce fut le célèbre abbé de Rancé qui eut la première. Quoiqu'il eût des talents généralement reconnus et des connaissances théologiques assez étendues, on attribua cependant cette faveur à la puissance et au crédit dont jouissait la famille à laquelle il appartenait.

Bossuet reçut le bonnet de docteur le 18 mai 1652. Ce ne fut point une vaine cérémonie pour un homme tel que lui. Il se prépara à cette action comme à l'une des plus importantes de sa vie, parce qu'il la regardait comme l'acte d'un dévouement entier et absolu à la défense de la religion et de la vérité.

Bossuet reçut la prêtrise au carême de 1652, et pour s'y disposer saintement, il fit sa retraite à Saint-Lazare, sous la direction de saint Vincent de Paul. Le nom seul de cet homme vénéré rappelle tout ce que la religion et la société lui doivent, le rétablissement de la discipline ecclésiastique en France, et ses admirables institutions qui vont chercher le malheur dans les classes les plus obscures, pour le consoler, l'adoucir et le soulager.

Saint Vincent de Paul avait autant de pénétration dans l'esprit que de bonté dans l'âme. Ce

vieillard, si simple dans son langage et dans ses manières, fut frappé du caractère de génie et de grandeur empreint sur le front de Bossuet. Par une distinction particulière, il l'admit, quoiqu'à peine sorti de ses études théologiques, à ces célèbres conférences de Saint-Lazare, où se réunissaient, le mardi de chaque semaine, de grands évêques, qui y étaient amenés par la réputation et la piété de cet homme excellent.

La réputation de Bossuet n'était pas restée renfermée dans l'enceinte des écoles où il venait de finir ses études théologiques avec tant d'éclat; différentes circonstances avaient contribué à la répandre dans les sociétés les plus distinguées de Paris. Le marquis de Feuquières, en le faisant connaître à l'hôtel de Rambouillet et de Nevers, l'avait lié avec tous les beaux esprits de son temps, qui s'honoraient de leurs relations avec le jeune Bossuet. Le maréchal et la maréchale de Schomberg en parlaient sans cesse à la cour, et le témoignage de deux personnes si généralement respectées suffisait pour disposer la reine en sa faveur. Si Bossuet eût été ambitieux, il pouvait facilement, avec de pareils appuis, faire un chemin rapide et arriver sans peine aux honneurs et à la fortune. Il refusa même le titre de grand maître du collége de Navarre, dont le docteur Cornet, qui était resté dans cette place, voulait se démettre en sa faveur; et à cet âge où tout est illusion, à cet âge

où le monde venait s'offrir à lui sous les formes les plus attrayantes, on vit avec étonnement Bossuet se séparer du monde pour aller remplir à Metz les fonctions qui l'attachaient à l'église de cette ville. La voix du sang parlait aussi à son cœur, et il ne put consentir à se séparer pour toujours d'un père auprès duquel la Providence semblait l'avoir placé pour soigner ses derniers jours.

Pendant une résidence consécutive de six années à Metz, Bossuet remplit tous les devoirs attachés à son titre de chanoine et d'archidiacre avec autant de modestie que d'assiduité. Il assistait à tous les offices avec une exactitude et une régularité à laquelle il ne se permettait jamais de déroger, sous le prétexte spécieux d'études et de travaux plus importants. Il ne sortait de l'église que pour aller se renfermer dans son cabinet, s'y nourrir de l'étude des livres sacrés, et se livrer à ces recherches immenses sur la tradition, qui lui ont fourni des armes si puissantes pour combattre tous les genres d'erreurs.

L'Écriture sainte, et surtout le Nouveau Testament, était l'objet le plus habituel de ses méditations; jamais il ne faisait un voyage, dût-il n'être que d'une heure ou deux, sans faire mettre dans sa voiture son Nouveau Testament avec son bréviaire.

Il apporta la même ardeur et la même assiduité à l'étude des saints Pères. Il étudiait dans saint Chrysostôme les heureuses interprétations que ce

Père de l'Église avait faites de l'Écriture, pour les appliquer à l'éloquence de la chaire. Il trouvait un grand charme dans la profonde érudition d'Origène, dans la noblesse de son style et dans le caractère de candeur qu'il montre dans tous ses écrits. Mais saint Augustin fut, de tous les Pères de l'Église, celui dont il fit l'étude la plus assidue, *pour apprendre,* disait-il, *les principes de la religion*. Il s'était tellement pénétré de ses ouvrages, qu'à force d'en faire des extraits, il *avait mis,* pour ainsi dire, *en morceaux saint Augustin tout entier*. Quand il avait à monter en chaire, il ne demandait que la Bible et saint Augustin. Quand il avait une erreur à combattre, une règle de doctrine à consacrer, il lisait saint Augustin. Il s'était fait une telle habitude de son style, de ses paroles même, qu'il parvint à rétablir une lacune de huit lignes dans le sermon 299e de l'édition des Bénédictins.

La préférence qu'il donnait à saint Augustin ne lui avait pas fait négliger les autres Pères de l'Église, surtout saint Athanase et saint Grégoire de Nazianze, qu'il mettait au-dessus de tous les Pères grecs pour la connaissance des mystères. Parmi les Pères de l'Église latine, saint Bernard était, dans l'opinion de Bossuet, l'un des plus grands après saint Augustin. La fierté des pensées, la sauvage énergie du style, le frappaient d'admiration dans Tertullien, qu'il appelait le *dur Afri-*

cain; mais il déplorait avec toute l'Église les erreurs où un excès de sévérité l'avait entraîné.

Telles furent les occupations et les études qui remplirent exclusivement six années entières de la vie de Bossuet, à l'âge où les facultés de son esprit avaient acquis tout leur développement et toute leur énergie.

Cependant il continuait à cultiver l'amitié du maréchal et de la maréchale de Schomberg, qui résidaient à Metz une grande partie de l'année. Ils l'invitaient souvent à prêcher dans l'intérieur de leur maison, pour leur édification et pour l'instruction d'un grand nombre de personnes qui leur formaient une espèce de cour dans leur gouvernement, ou qui étaient attachées à leur service.

Pendant ce long séjour de Bossuet à Metz, un événement, peu important en lui-même, mais remarquable par ses suites, vint tout à coup lui ouvrir une nouvelle carrière.

La ville de Metz avait un grand nombre de protestants. Déjà plusieurs d'entre eux, qui cherchaient la vérité de bonne foi, étaient venus s'adresser à Bossuet. Le maréchal et la maréchale de Schomberg avaient l'attention de lui renvoyer tous ceux dont les lumières, les connaissances et même l'entêtement paraissaient dignes d'exercer son zèle et sa capacité.

Le principal ministre des protestants était Paul Ferry. Cet homme réunissait des connaissances

étendues et variées à une aménité et à une pureté de mœurs qui le rendaient aussi recommandable aux catholiques qu'aux protestants. Une heureuse conformité d'amour pour l'étude et de sentiments honnêtes et vertueux avait attaché Bossuet au ministre Ferry; ils étaient amis, et vivaient ensemble dans un commerce presque habituel. Telles étaient les relations de Bossuet avec Paul Ferry, lorsque ce ministre publia un Catéchisme où il se proposait de démontrer : 1° que la réformation avait été nécessaire ; 2° qu'encore qu'avant la réformation on pût se sauver dans l'Église romaine, on ne le pouvait plus depuis la réformation.

La question, présentée sous ce point de vue général, offrait un grand intérêt et était digne d'attirer également l'attention des catholiques et des protestants. Bossuet s'empressa d'écrire la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres de sa vie, on observa que les relations d'amitié, d'estime et de société, ne pouvaient jamais faire consentir Bossuet à déroger à l'austère inflexibilité de son langage et de ses principes, lorsqu'il s'agissait de la religion et de la vérité.

Aux deux propositions qui servaient de fondement au Catéchisme de Paul Ferry, Bossuet opposa les deux propositions contraires : 1° la réformation, comme elle a été entreprise et exécutée, a été pernicieuse; 2° si on pouvait se sauver dans

l'Église romaine avant la réformation, on le peut encore aujourd'hui; et il ne fait usage, pour confirmer la vérité de ces deux propositions, que des principes et des aveux du ministre lui-même.

Bossuet n'avait que vingt-sept ans lorsqu'il écrivit cet ouvrage, qui fut son début dans la carrière de la controverse; il apporta tant de mesure et d'égards dans cette discussion, qu'elle ne fit que resserrer les liens d'estime et d'amitié qui existaient entre lui et le ministre Ferry. Leurs relations n'en devinrent que plus fréquentes, et quelques années après ils travaillaient ensemble à un projet de réunion, dont la mort de Ferry vint arrêter l'exécution, comme elle l'empêcha de faire son abjuration entre les mains de Bossuet, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention.

La *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry* avait produit un si grand effet à Metz, qu'on vit les protestants de cette ville accourir en foule auprès de Bossuet. Un succès si heureux fit naître à l'évêque d'Auguste, administrateur du diocèse de Metz, l'idée d'établir dans cette ville une communauté de femmes, chargées d'instruire et d'élever les personnes de leur sexe qui annonçaient l'intention de rentrer dans le sein de l'Église catholique. Ce prélat invita Bossuet à rédiger les règlements de cette association. Ces règlements parurent si sages et si utiles, qu'ils furent imprimés pour servir de modèle à des institutions du même genre dans les autres villes du royaume.

Une nouvelle occasion s'offrit bientôt à Bossuet d'exercer son zèle pour l'Église. En 1657, la reine-mère, dans un voyage qu'elle fit à Metz, entendit parler des succès et des talents de Bossuet dans les conférences et les entretiens qu'il avait établis pour la conversion des protestants. Cela lui donna l'idée de faire prêcher une mission à Metz, et elle voulut donner à cette action le plus grand appareil. Elle chargea saint Vincent de Paul d'en diriger les détails, et Bossuet fut nommé chef de cette mission. Saint Vincent de Paul lui associa les ecclésiastiques les plus vertueux et les plus instruits de Saint-Lazare, entre autres l'abbé Chandenier, neveu du cardinal de la Rochefoucauld.

Cette mission s'ouvrit le 4 mars 1658, dans la cathédrale et dans l'église paroissiale de la citadelle de Metz. Bossuet fut l'âme de cette pieuse entreprise, il en dirigea tous les progrès, il en prépara et en assura le succès. Pour conserver à la ville de Metz des avantages plus durables que les fruits passagers d'une mission, Bossuet y établit des conférences semblables à celles de Saint-Lazare, et les associa à cette institution.

Bossuet avait eu souvent occasion d'observer, dans le cours de ses controverses avec les ministres protestants, et dans les instructions que ses néophytes étaient venus lui demander, que l'une des principales causes de leur opposition à la religion catholique était la fausse idée qu'on leur avait donnée de sa doctrine, la confondant sou-

vent avec des opinions particulières, avec des traditions populaires, ou avec des pratiques superstitieuses. Pour détruire de pareilles erreurs, il crut qu'il suffisait de montrer la doctrine catholique telle qu'elle était. Il conçut dès lors l'idée d'un écrit très-court et très-précis, qui ne devait offrir que la déclaration claire et exacte des principes de l'Église catholique, sur les questions de controverses agitées depuis le seizième siècle. Le sentiment qui anima Bossuet dans l'exécution de cette belle idée, fut inspiré par cette sage maxime, qui devrait toujours servir de règle de conduite aux hommes partout où ils sont partagés d'opinions : *In necessariis, unitas; in dubiis, libertas; in omnibus, charitas :* Dans tout ce qui est nécessaire, l'unité ; dans tout ce qui est douteux, la liberté ; dans tous les cas, la charité.

Tels sont en effet tous les caractères qui se trouvent réunis dans l'ouvrage qu'il composa alors, mais qu'il ne publia que quelques années après, sous le titre de l'*Exposition de la foi catholique*. Nous reviendrons à ce célèbre ouvrage et aux discussions qu'il fit naître, à l'époque où Bossuet, devenu évêque de Condom et précepteur de monseigneur le Dauphin, consentit à le rendre public. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faisait dès lors usage, avec les protestants qui venaient réclamer ses instructions, de l'excellente méthode dont il trace l'enseignement dans cet ouvrage.

Le premier essai que Bossuet fit de ce travail fut consacré à l'instruction du marquis de Dangeau et de l'abbé Dangeau, son frère, petits-fils, par leur mère, du fameux Duplessis-Mornay, ami de Henri IV. L'abbé a rendu compte lui-même au public de la conduite de Bossuet et de la sienne dans leurs rapports sur la religion; il avoua généreusement sa défaite, et fit abjuration, en 1668, entre les mains de son vainqueur. Cette conversion fit alors beaucoup de bruit; mais une conquête plus glorieuse la suivit de près.

Le maréchal de Turenne devint le disciple de Bossuet. Ce fut pour son instruction que Bossuet donna à son livre de l'*Exposition* la forme dans laquelle il a paru, et Turenne y trouva la solution des doutes et des difficultés qui avaient longtemps suspendu son jugement. Ainsi le plus grand capitaine de l'Europe devint le disciple le plus humble et le plus soumis d'un simple ecclésiastique, et c'est alors qu'il jouit véritablement de ce repos de l'esprit et de l'âme si nécessaire au bonheur et à la tranquillité d'un homme aussi droit et aussi sincère.

CHAPITRE II.

Bossuet commence à prêcher à Paris. — Panégyrique de saint Paul. — Il prêche à Dijon devant le grand Condé. — Il prêche pour la première fois devant Louis XIV. — Conférences de Bossuet aux Carmélites. — Genre de vie de Bossuet à Paris. — Il est nommé doyen du chapitre de Metz. — Rapports de Bossuet avec le grand Condé. — Bossuet prononce l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche. — Mort du père de Bossuet. — Du livre de la *Perpétuité de la foi*. — Bossuet est chargé de corriger le Nouveau Testament de Mons. — Il est député par la faculté de théologie auprès du roi. — Il est nommé à l'évêché de Condom.

La mission de Metz venait de montrer ce qu'était et ce que pouvait Bossuet. Le chapitre de cette ville le députa à Paris pour y suivre quelques affaires qui l'intéressaient. C'était vers la fin de 1658, et Bossuet avait alors trente-un ans. Dès qu'il fut arrivé à Paris, sa réputation le fit choisir pour prêcher le carême de 1659 aux Minimes de la place Royale. Il y attira un concours extraordinaire d'auditeurs, et bientôt la voix publique porta son nom à la cour d'Anne d'Autriche. Cette princesse, se rappelant ce qu'elle en avait entendu dire de l'évêque de Lisieux, du maréchal de Schomberg et de saint Vincent de Paul, exprima

le désir de l'entendre prêcher, et l'occasion s'en présenta naturellement.

François Bossuet, dont nous avons parlé, engagea les Feuillants de la rue Saint-Honoré à prier son parent d'y prêcher le panégyrique de saint Joseph. La reine y vint, suivie de toute la cour. Bossuet prit pour texte ces paroles : *Depositum custodi.* Un murmure général d'approbation accueillit ces premiers mots qui offraient une allusion au dépôt de l'État et du jeune roi, que la reine sa mère avait eu tant de peine à conserver au milieu des troubles et des factions qui avaient agité sa régence. Ce sermon surpassa l'attente des amis mêmes de Bossuet, et la reine en fut si contente, que deux ans après elle le pria de le répéter.

En 1661, Bossuet prêcha le carême aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. Les religieuses de ce monastère, qui ne pouvaient pas encore prévoir toute la gloire qui l'attendait, observaient, comme une circonstance singulière, que les hommes les plus célèbres et les plus instruits de Paris, attirés par la réputation de l'orateur, se rassemblaient dans la cour de leur église, après l'avoir entendu, pour s'entretenir et raisonner sur le sermon qu'il venait de prêcher. On remarquait aussi que le même motif y attirait les maîtres et les disciples de Port-Royal; qu'ils se dispersaient en groupes dans les différentes parties de l'église, et se montraient les admirateurs les plus sincères de Bossuet.

Ce fut pendant ce carême de 1661 qu'il répéta devant la reine mère le panégyrique de saint Joseph. Elle était accompagnée de la jeune reine, sa belle-fille, et l'une et l'autre, depuis cette époque, ne négligèrent aucune occasion d'aller entendre Bossuet.

Dans l'une de ces occasions il prêcha le panégyrique de saint Paul, et le génie de l'apôtre sembla animer celui de l'orateur. Bossuet veut donner une idée de la grâce toute-puissante que Dieu avait attachée à la prédication de saint Paul; et c'est dans la barbarie même, dans la grossièreté de ses mœurs, de ses manières, de son langage, et dans tous les désavantages extérieurs que sa naissance et sa condition offraient aux superbes dédains de Rome et d'Athènes, que Bossuet trouve les preuves de la divinité de sa mission.

Toute sa science se borne à ne *savoir que Jésus crucifié.* « Il prêchera Jésus dans Athènes, et le plus savant de ses sénateurs passera de l'aréopage dans l'école de ce barbare. Il poussera plus loin ses conquêtes. Il abattra aux pieds de Jésus-Christ la majesté des faisceaux romains, et fera trembler dans leurs tribunaux les juges devant lesquels on l'a cité... C'est que Paul a des moyens pour persuader que la Grèce n'enseigne pas, et que Rome n'a pas appris. Une puissance surnaturelle, qui se plaît à relever ce que les superbes méprisent, s'est répandue et mêlée dans l'auguste simplicité

de ses paroles... De même qu'on voit un grand fleuve qui retient encore, courant dans la plaine, cette force violente et impétueuse qu'il avait acquise aux montagnes d'où il tire son origine, ainsi cette vertu céleste qui est contenue dans les écrits de saint Paul, même dans cette simplicité de style, conserve toute la vigueur qu'elle apporta du ciel, d'où il descend. »

Quelle hauteur de pensées! Quelle magnificence d'images et d'expressions! Que de grandeur dans le contraste de ces faisceaux de Rome et de cet aréopage d'Athènes s'abaissant devant les paroles simples et sans art d'un homme obscur! Combien le triomphe de la faiblesse, en présence de la puissance et de la force, ajoute de poids au raisonnement de Bossuet pour établir la divinité de la mission de saint Paul! Avec quelle fierté ce Bossuet, si vanté pour son éloquence, foule aux pieds l'éloquence! Avait-on avant lui la moindre idée de ces formes augustes qu'il a su donner, sans recherche et sans art, au ministère de la chaire?

Bossuet, sur les invitations réitérées des habitants de la ville qui l'avait vu naître, était venu se faire entendre à Dijon. Un jour qu'il prêchait *sur le mépris de l'honneur du monde*, le grand Condé parut tout à coup dans l'assemblée : le sujet du discours paraissait bien peu favorable à l'éloge d'un prince qui avait tant combattu et tant souffert pour la gloire et l'honneur du monde. Sa

présence inattendue, loin d'intimider Bossuet, lui inspira un des beaux mouvements oratoires dont l'histoire de l'éloquence puisse offrir l'exemple. Se tournant tout à coup vers le prince, qui, venu sans aucun appareil à ce sermon, s'était confondu dans la foule des auditeurs, il lui adressa ces paroles : « Je ne serais pas sans appréhension de condamner devant V. A. S. la gloire dont je la vois environnée, si je ne savais qu'autant qu'elle sait la mériter, autant elle a de mérite pour en connaître le faible. Je reconnais en elle le grand prince, le grand génie, le grand capitaine ; mais toutes ces grandeurs, qui ont tant d'éclat devant les hommes, doivent être anéanties devant Dieu... Nonobstant la surprise de sa présence imprévue, les paroles ne me manqueraient pas sur un sujet si auguste ; mais en me souvenant au nom de qui je parle, j'aime mieux abattre aux pieds de Jésus-Christ les grandeurs du monde, que de les admirer plus longtemps en une autre personne. »

Louis XIV, averti par la voix publique du rare talent de Bossuet, voulut qu'il prêchât devant lui, dans la chapelle du Louvre, l'avent de 1661. Ce prince, dont le goût était si pur et si délicat, fut si frappé de l'éloquence de Bossuet, qu'il lui en donna sur-le-champ un témoignage qu'il n'appartenait qu'à Louis XIV de donner, et qu'il n'a donné qu'à Bossuet : il fit écrire à son père pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Le roi exigea de lui qu'il prêchât à la cour le carême de 1662. La reine Anne d'Autriche lui demanda le carême de 1663, et il le prêcha dans l'église du Val-de-Grâce, monument de la piété de cette princesse, du génie de Mansard et des talents de Mignard.

Dans l'intervalle de 1663 à 1665, il se montra dans toutes les chaires de Paris. La fécondité de son esprit, l'abondance de ses idées, sa facilité à s'exprimer, le dispensaient du long et pénible travail qui semble être imposé à tous les autres prédicateurs. D'ailleurs on a vu qu'il s'était préparé pendant de longues années au ministère de la parole par des études profondes, et si l'on ajoute tous les avantages d'un travail aussi assidu à tout ce que la nature avait fait en sa faveur, on pourra concevoir cette prodigieuse richesse d'imagination dont le recueil immense de ses sermons offre le témoignage irrécusable.

En 1665, Bossuet prêcha le carême dans l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, où il eut pour auditeurs les deux reines et toute la cour. Louis XIV, qui le préférait à tout autre prédicateur, lui demanda de prêcher l'avent de cette année dans la chapelle du Louvre. Le roi, instruit que le père de Bossuet venait assidûment entendre son fils, dit devant toute la cour : « Voilà un père qui doit être bien heureux ! » Il ne se lassait point d'entendre Bossuet ; après l'avent de 1665, il lui de-

manda le carême de l'année suivante. Bossuet le prêcha à Saint-Germain-en-Laye, où la cour s'était transportée après la mort de la reine mère.

Bossuet devait sous tous les rapports convenir à Louis XIV. L'élévation du génie de l'orateur répondait en quelque sorte à l'élévation des sentiments du monarque. La dignité modeste qui tempérait dans Bossuet la sévérité de son ministère s'accordait avec ce devoir des convenances dont ce prince avait le sentiment à un degré si remarquable, et que commandait le respect dû à la majesté du trône. « La figure de Bossuet était noble et grave, son regard doux et perçant; sa voix paraissait toujours sortir d'une âme passionnée; ses gestes, dans l'action, étaient modestes, tranquilles et naturels; tout parlait en lui avant même qu'il commençât à parler *. »

Il prêcha pour M. de Turenne, aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, le jour de Saint-André 1668, son sermon de la vocation des Gentils. Le but principal de ce sermon était de confirmer M. de Turenne dans sa conversion encore récente. C'est celui de tous les sermons de Bossuet qui excita la plus grande sensation, et Turenne en fut si frappé, qu'il s'attacha à suivre tous ceux que Bossuet prêcha à Saint-Thomas-du-Louvre pendant l'avent de cette même année 1668.

* Manuscrits de l'abbé Ledieu.

Ce fut pendant cet avent qu'il prêcha le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry. Il traita ce sujet délicat, où il fallait parler des droits de l'Église et des droits des souverains temporels, avec un talent si admirable, qu'il fut applaudi de la jeune reine et de toute la cour qui assistait à ce sermon, et que Louis XIV lui demanda de prêcher encore à la cour l'avent de l'année suivante.

Jamais avant lui aucun orateur sacré n'avait imprimé autant de grandeur et de magnificence à l'autorité des preuves dont il environne la religion, ses mystères, sa morale et son culte. On trouve dans un de ses sermons cette étonnante prophétie qu'il semble adresser à notre siècle : « Je prévois que les esprits forts pourront être décrédités, non pour aucune horreur de leurs sentiments, mais parce qu'on tiendra tout dans l'indifférence, excepté les plaisirs et les affaires. »

Ce n'était pas seulement à la cour et dans les principales chaires de Paris que Bossuet exerçait le ministère évangélique ; c'était à de simples religieuses qu'il aimait aussi à se faire entendre. Souvent il prêchait aux Carmélites de Paris, et il y avait établi des conférences particulières, dont l'objet était d'expliquer les épîtres qui font partie des offices de l'Église. L'abbé Ledieu, qui assista à plusieurs de ces conférences, dit « qu'il croyait entendre saint Jérôme interprétant les livres sacrés aux vierges et aux veuves chrétiennes. »

C'est ainsi que, pendant dix années consécutives, Bossuet exerça le ministère évangélique à Paris, à la cour et en province. Après l'avent de 1669, il cessa ses prédications. Devenu évêque de Condom et précepteur du Dauphin, de nouveaux devoirs, de nouveaux travaux réclamèrent tous ses soins et tous ses moments. Mais telle fut la gloire ou le bonheur de Louis XIV, que, pendant son règne, un grand homme avait toujours pour successeur un grand homme. Au moment même où Bossuet descendait de la chaire, en 1669, Bourdaloue, qui ne s'était point encore fait entendre à Paris, allait y monter.

Le genre de vie de Bossuet à Paris, pendant ces dix années, fut celui qui convenait à un ministre de l'Évangile. En y arrivant, en 1659, il avait fixé sa demeure au doyenné de Saint-Thomas-du-Louvre, chez l'abbé de Lameth, alors doyen de cette collégiale. Là, Bossuet se livra sans distraction aux études de son état et au travail qu'exigeait le ministère qu'il avait embrassé. Il savait que c'est loin des hommes qu'on apprend le mieux à connaître les hommes, et que c'est en interrogeant son cœur que l'on parvient à arracher le secret des erreurs et des contradictions du cœur humain. Pendant les dix années qu'il passa chez l'abbé de Lameth, il eut le bonheur de se lier avec des ecclésiastiques animés du même esprit que lui, nourris des mêmes principes, occupés comme lui

d'études utiles et religieuses. Ce genre de vie que Bossuet avait adopté, cette société qu'il s'était formée, font voir combien était déjà loin de ses goûts et de sa pensée la frivole ambition de rechercher des succès dans ce monde brillant où on l'avait fait connaître dès son enfance, et où il s'était montré avec un éclat prématuré.

Pendant le séjour de Bossuet à Paris, mourut M. de Bédacier, évêque d'Auguste. Se voyant près de sa fin, il voulut donner à Bossuet une dernière preuve de son affection paternelle, en lui faisant demander, comme un témoignage de sa tendresse filiale, de venir recevoir ses derniers soupirs. Avant de mourir, il lui résigna le prieuré de Gassicourt, près de Mantes, et lui en remit l'acte entre les mains. Peu de temps après, Bossuet fut nommé doyen du chapitre de Metz, mais il n'entra en possession de cette dignité que le 10 septembre 1664.

Deux ans auparavant, Bossuet avait fait un premier essai de son génie dans les oraisons funèbres. Il débuta dans cette carrière le 4 décembre 1662 par l'oraison funèbre du père Bourgoing, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire ; on peut déjà y remarquer des traits qui annoncent la hauteur prodigieuse à laquelle il devait s'élever dans ce genre d'éloquence.

Il semble s'être peint lui-même, sans le vouloir, en appliquant à celui dont il fait l'éloge fu-

nèbre le portrait que saint Augustin a tracé d'un orateur chrétien : « Son discours se répandait à la manière d'un torrent, et s'il trouvait en son chemin les fleurs de l'élocution, il les entraînait plutôt après lui par sa propre impétuosité, qu'il ne les cueillait avec choix pour se parer d'un tel ornement. »

Peu de mois après, Bossuet eut à remplir un devoir de même genre, mais plus douloureux et plus cher à son cœur. Il fut choisi pour prononcer l'oraison funèbre du docteur Cornet, son premier instituteur, mort le 18 avril 1663; et dans cette occasion il sut exprimer avec une touchante sensibilité tout ce que la reconnaissance et la douleur demandaient à sa piété filiale.

M. Hardoin de Péréfixe, archevêque de Paris, ancien précepteur de Louis XIV, assistait à cette cérémonie. C'est à cette époque que remontent les relations de ce prélat et de Bossuet. M. de Péréfixe sut apprécier son mérite; il ne cessa de lui montrer de l'estime, de la confiance, de l'amitié, et il contribua beaucoup à lui ouvrir la carrière de la gloire.

Quand il était arrivé à l'archevêché de Paris, il le trouva déjà placé au premier rang des prédicateurs de son siècle, et il le jugea aussi capable de gouverner les esprits que de les éclairer. Les religieuses de Port-Royal se refusaient avec opiniâtreté à signer le formulaire prescrit par les évêques

de France et les déclarations du roi, relativement à la doctrine de Jansénius. Après avoir employé sans succès tous les moyens de douceur et de patience, il imagina de recourir à l'intervention de Bossuet pour les ramener à leurs devoirs. Ce prélat se flattait que Bossuet, dont la réputation de science et de capacité dans les controverses théologiques était déjà établie, pourrait au moins balancer, dans l'esprit de ces religieuses, la confiance exclusive qu'elles paraissaient accorder à leurs directeurs; et qu'après avoir ramené un grand nombre de protestants à l'Église, il aurait encore plus de facilité à éclaircir les doutes et à calmer les scrupules de quelques femmes. Il eut plusieurs conférences avec elles, et il leur écrivit une longue lettre pleine de raisonnements simples, mais forts, auxquels il était impossible de répondre. Mais tout le génie, toute la science et la modération de Bossuet échouèrent contre le singulier entêtement de ces religieuses. Si sa lettre et ses conférences ne produisirent pas sur leur esprit l'effet qu'en avait espéré M. de Péréfixe, elles servirent du moins à faire encore mieux connaître à ce prélat tous les avantages qu'il pouvait recueillir de ses talents dans le gouvernement de son diocèse. Il lui donna une confiance entière, et l'employa dans toutes les affaires importantes et difficiles.

Lorsque l'archevêque de Paris convoqua le sy-

node de son clergé, au mois de juin 1665, il voulut que Bossuet en prononçât le discours d'ouverture ; et quoiqu'il fût attaché à une autre Église et à un autre diocèse par son titre de doyen du chapitre de Metz, ce choix ne blessa aucun amour-propre, ni aucune convenance ; car on regardait Bossuet comme étant déjà au-dessus de toutes les exceptions. On s'étonnait même qu'on laissât aussi longtemps dans le second ordre du clergé celui que tant de vœux, de suffrages et de services appelaient aux premières dignités de l'Église.

La reine mère avait déjà annoncé l'intention de le nommer à un des évêchés de Bretagne, dont le roi lui avait laissé la disposition, lorsque cette princesse mourut, le 20 janvier 1666. Parmi tant de personnes qu'elle avait comblées de bienfaits, nul ne fut plus douloureusement affecté de sa mort que celui à qui elle n'avait accordé que de l'estime.

Après la mort de la reine, Bossuet se proposa de retourner à Metz, et il fit toutes ses dispositions pour aller s'y fixer. Mais le zèle de ses amis, à la tête desquels on doit placer Turenne et le grand Condé, ne lui laissa pas accomplir cette résolution.

Les rapports de Bossuet avec le grand Condé remontaient, comme on l'a vu, à sa première jeunesse. Ce prince ne cessa toute sa vie de lui donner des marques de confiance et d'amitié, et l'on en voit encore les preuves dans les fragments qui

nous restent de sa correspondance avec lui. Pour lui donner un témoignage marqué de l'intérêt qu'il prenait à tout ce qui le touchait, le grand Condé procura au frère de Bossuet la place de trésorier général des États de Bourgogne, et lui fit épouser la fille d'un gentilhomme distingué de cette province, Nicolas Dumond, qui s'était attaché avec zèle à la fortune du prince, et que ce dernier affectionnait et protégeait d'une manière toute particulière.

Bossuet ne resta pas longtemps à Metz. Il en fut rappelé pour prononcer l'oraison funèbre de la reine mère, le 29 janvier 1667, jour de l'anniversaire de sa mort. L'archevêque de Paris et un grand nombre d'évêques y assistèrent ; son discours fut d'autant plus touchant, qu'il était lui-même plus pénétré de douleur de la perte qu'il avait faite.

Après avoir prononcé l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, Bossuet retourna à Metz, où il eut, cette année, le malheur de perdre son père. Il s'était engagé à prêcher à la cathédrale de Metz le sermon de l'Assomption, lorsqu'au moment de monter en chaire on l'avertit que son père venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie, et demandait pour dernière consolation à mourir entre ses bras. Il fit instruire son auditoire du triste événement qui l'empêchait d'accomplir sa promesse, et il se rendit auprès de son père pour lui adminis-

trer les derniers secours de la religion, recevoir ses dernières bénédictions et ses derniers soupirs.

Cependant des considérations puissantes et décisives pour l'intérêt de la religion l'arrachèrent encore à sa retraite de Metz. Le gouvernement s'occupait avec ardeur de la conversion des protestants, et l'expérience avait déjà prouvé que personne n'était plus propre que Bossuet à assurer le succès d'un tel projet. Il reçut en conséquence l'ordre de revenir à Paris, et ce fut dans le cours de ce voyage qu'il eut le bonheur et la gloire de décider la conversion de Turenne et de l'abbé de Dangeau, dont nous avons déjà parlé.

Clément IX était parvenu à calmer, sinon à éteindre, les dissensions qu'avait fait naître dans l'Église de France la controverse du jansénisme. On appelait cette pacification la *paix* de Clément IX. Alors Arnauld, Nicole et autres savants de Port-Royal, voulant donner à l'Église et au roi un témoignage de leur zèle pour la religion catholique, offrirent de consacrer leur plume et leurs talents à combattre les calvinistes. Un projet aussi conforme aux vues du gouvernement ne pouvait qu'obtenir l'approbation de Louis XIV. Le premier ouvrage qu'ils publièrent avait pour titre : *De la Perpétuité de la foi touchant l'Eucharistie.* Avant de publier cet ouvrage, l'auteur et les coopérateurs demandèrent au roi pour censeur, Bossuet, qui n'était pas encore évêque. Le roi

s'empressa d'accueillir leur demande, appuyée d'ailleurs du suffrage de l'archevêque de Paris. Ainsi Bossuet, simple prêtre, se trouva établi, au nom du roi et de l'archevêque, le censeur et le juge de l'un des plus beaux ouvrages de Port-Royal. Ce grand travail fut examiné à mesure qu'on le publiait, et il parut enfin muni de l'approbation de plusieurs évêques et de celle de Bossuet.

La modération et l'équité qu'Arnauld avait reconnues dans Bossuet pendant l'examen du livre *De la Perpétuité de la foi*, l'engagèrent à lui proposer de revoir la *version du Nouveau Testament de Mons*, avec ceux des solitaires de Port-Royal qui avaient travaillé à cette traduction. Cet ouvrage avait été condamné par M. de Péréfixe, par plusieurs autres évêques, et enfin par le pape Clément IX. Il paraissait difficile de rendre la confiance et la faveur à un livre que tant d'autorités avaient frappé ; du moins il fallait lui faire subir des changements importants.

Bossuet, sur les instances du marquis de Feuquières, parent d'Arnauld, accepta la proposition de revoir la *version de Mons*, pour lui donner toute la perfection dont elle était susceptible. Mais il ne consentit à s'en charger qu'avec l'autorisation de M. de Péréfixe, archevêque de Paris. Les conférences se tinrent à l'hôtel de Longueville, entre Bossuet, Arnauld, l'abbé de la Lane, Sacy et Nicole. Mais à peine avait-on commencé ce grand

travail, que la mort enleva M. de Péréfixe, et M. de Harlay, son successeur, ne voulut jamais permettre qu'on le continuât.

Au mois de février 1669, la Faculté de théologie de Paris fut instruite que le roi se disposait à publier une déclaration, pour supprimer ou du moins restreindre un de ses priviléges. Elle résolut d'envoyer une députation au roi pour être maintenue dans la possession où elle était, et elle choisit Bossuet pour porter la parole en son nom. Louis XIV reçut cette députation en audience publique, dans la grande salle du Louvre. Le discours prononcé par Bossuet, en cette occasion, excita l'admiration générale; à peine le roi se fut-il retiré, que le grand Condé courut à lui, l'embrassa et le pressa contre son sein avec la plus vive émotion. M. de Turenne félicita la Faculté de théologie d'avoir un tel orateur et un tel interprète; tous les ministres s'approchèrent à la suite de Turenne et de Condé, pour lui donner de justes éloges. Là se borna toutefois le succès de Bossuet, et les considérations qui avaient déterminé la déclaration royale parurent trop décisives pour fléchir devant l'éloquence même de Bossuet.

Il était temps enfin que celui qui s'était déjà créé dans l'opinion publique une existence aussi remarquable, fût appelé aux places et aux dignités qu'il méritait à tant de titres. Le 13 septembre 1669, Bossuet avait prêché dans l'église de

Notre-Dame de Meaux le sermon de la prise d'habit de mademoiselle de Vieux-Ville, en présence de plusieurs évêques et entre autres de M. de Ligni, évêque de Meaux, dont Bossuet devait dans la suite être le successeur. Ce jour-là même, à quatre heures après midi, il reçut un courrier qui lui apporta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Condom. Bossuet avait alors près de quarante-deux ans.



CHAPITRE III.

Bossuet prononce l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. — Détails sur la mort de Mme Henriette d'Angleterre. — Bossuet l'assiste à ses derniers moments. — Il prononce l'oraison funèbre de cette princesse. — Bossuet est nommé précepteur de monseigneur le Dauphin. — Bossuet est sacré évêque de Condom. — Il se démet de cet évêché. — Il est nommé à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. — Bossuet publie son livre de l'*Exposition*. — Discussion élevée à l'occasion de ce livre. — Innocent XI l'approuve. — Bossuet est reçu à l'Académie française. — Son discours de réception.

Henriette de France, reine d'Angleterre, était morte presque subitement trois jours avant la nomination de Bossuet à l'évêché de Condom. La mort de cette princesse devint une grande époque dans la vie de Bossuet ; elle ouvrit à son génie une carrière où il a laissé loin derrière lui tous ceux qui ont essayé de la parcourir.

Jamais un plus beau sujet ne pouvait s'offrir à l'éloquence, que l'histoire d'une reine, « fille, femme et mère de tant de rois, dont les catastrophes avaient rempli tout l'univers, et *dont la vie seule offrait toutes les extrémités des choses humaines.* » Louis XIV jugea que Bossuet seul pou-

vait remplir tout ce que l'on devait attendre d'un tel sujet. Bossuet fit plus ; il alla au delà de ce que l'imagination aurait osé espérer du sujet et de l'orateur même. Il a montré, dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, jusqu'où la pensée et la parole de l'homme peuvent s'élever, sans qu'il leur soit peut-être donné de s'élever plus haut.

Ce fut le 16 novembre 1669, quarante jours après la translation du corps à Saint-Denis, que Bossuet prononça ce chef-d'œuvre d'éloquence, auquel on ne peut rien comparer. Ce discours renferme les plus hautes leçons de la religion et de la politique réunies au récit des plus grandes catastrophes qui eussent jusque alors épouvanté l'imagination des hommes, et il est resté comme un monument historique du genre le plus imposant. Peut-on trouver rien de plus magnifique et de plus majestueux que cet exorde, dont le texte expose tout le sujet : *Et nunc, reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis terram :* Et maintenant entendez, ô rois de la terre ; instruisez-vous, arbitres du monde.

« Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'i les abaisse, soit qu'il communique sa puissance

aux princes, soit qu'il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il leur apprend leur devoir d'une manière souveraine et digne de lui... »

Dans tous les ouvrages de Bossuet, et surtout dans cette oraison funèbre, c'est la grande idée de Dieu qui domine tout; c'est sa suprématie qui règle tout. Quelle profondeur de réflexions, lorsque Bossuet remonte à la première cause de la terrible catastrophe qui coûta le trône et la vie à Charles Ier, et qu'il montre cette cause dans les innovations religieuses d'Henri VIII !

Henri VIII avait cru donner à l'autorité royale plus de force et d'étendue en concentrant dans ses mains toute la puissance spirituelle et temporelle; mais il est à remarquer que c'est précisément depuis cette époque que la puissance royale s'est affaiblie en Angleterre, et que le roi d'Angleterre n'est plus que le premier magistrat de la nation; et Bossuet en donne la raison.

« Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Église, qui est son tout, aussi bien que du saint-siége, qui est son centre, pour s'attacher, contre sa nature, à la royauté, comme à son chef? Ces deux puissances, d'un ordre si différent, ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement quand on les confond ensemble. On énerve la religion quand on la change, et on lui ôte un certain poids, qui seul est capable de tenir les

peuples. Ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe si on leur ôte ce frein nécessaire ; et on ne leur laisse plus rien à ménager, quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion. Tout se tourne en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie. »

Avec quelle fierté de pinceau Bossuet trace ensuite le tableau des malheurs de Charles Ier !

« Que si vous me demandez comment tant de factions opposées ont pu conspirer ensemble, vous allez l'apprendre.

« Un homme s'est rencontré, d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance ; mais au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées ; enfin un de ces esprits audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire à qui leur audace a été funeste ! Mais aussi que ne font-ils pas, quand il plaît à Dieu de s'en servir ! Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples, et de prévaloir contre les rois. »

Bossuet n'a pas nommé une seule fois Crom-

well. Il fait mieux ; il le montre à tous les esprits, il le rend présent à tous les regards, il lui laisse tous les lauriers qui ombrageaient son front tant de fois victorieux, et il lui arrache le masque qui couvrait tant de crimes et d'hypocrisie; c'est la plus noble vengeance du génie et de la vertu.

Toujours fidèle à sa doctrine, sans jamais se permettre d'interroger la Providence sur ses desseins ultérieurs, Bossuet ne voit dans les événements humains que l'ordre immuable de ses décrets. « Quand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours ; ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance. »

Jusque dans le profond abaissement où le comble du malheur a réduit Charles Ier, Bossuet sait conserver à cet infortuné monarque un caractère de grandeur que l'histoire n'a pas démenti.

Il semble, selon les idées communes, que la vertu perde quelque chose de son éclat et de sa dignité lorsqu'elle entraîne toujours le malheur à sa suite. Il n'en est pas ainsi avec Bossuet; l'adversité est le piédestal qui la montre à une plus grande hauteur.

Soit qu'il représente la reine d'Angleterre venant prendre possession du sceptre de la Grande-Bretagne, voyant, pour ainsi dire, les ondes se courber sous elle et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers ;

Soit qu'il la montre « poursuivie par des ennemis implacables, n'ayant ni assez de vent ni assez de voiles pour favoriser sa fuite, et l'océan étonné de se voir traversé tant de fois avec des appareils si divers ; »

Soit qu'il la ramène dans sa patrie « *pour étaler* à la France et au Louvre même, où elle était née avec tant de gloire, toute l'étendue de sa misère ; »

Elle est toujours cette reine « qui, n'ayant pu vaincre la violence de la destinée, en a noblement soutenu l'effort ; qui a été si supérieure à la fortune, que la fortune n'a rien pu sur elle, dont le courage n'a été abattu ni par les maux qu'elle a prévus, ni par ceux qui l'ont surprise ; qui se montra telle que, dans la plus grande fureur des guerres civiles, jamais on ne douta de sa parole, ni on ne désespéra de sa clémence ; et que si Dieu n'eût point été inflexible, si l'aveuglement n'eût pas été incurable, le parti le plus juste aurait été le plus fort...

« Mais, ô mère ! ô femme ! ô reine admirable et digne d'une meilleure fortune ! si les fortunes de la terre étaient quelque chose, il faut céder à votre destinée. »

On doit remarquer que, dans des éloges si magnifiques, Bossuet ne sacrifie rien ni au respect du rang, ni à l'admiration ; c'est l'histoire elle-même qui lui présente ces traits d'un grand caractère ; il ne fait qu'en disposer l'ordonnance.

On conçoit toute la difficulté qu'il y avait à parler de la mort de Charles Ier en présence même de sa fille ; par un prodige de l'art et du génie, Bossuet retrace toutes les circonstances de cette catastrophe sanglante, et il triomphe de cette difficulté de la manière la plus noble et la plus touchante.

« Qui pourrait, dit-il en parlant de la reine, exprimer ses justes douleurs? Qui pourrait raconter ses plaintes? Non, Messieurs, Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler les lamentations aux calamités, ne suffirait pas à de tels regrets. »

Ce qui donne toujours aux paroles de Bossuet un accent si grave et si imposant, c'est qu'il est toujours plein de la Divinité ; c'est que Dieu est toujours en action, et les hommes ne sont que les exécuteurs de ses décrets. S'il parle du retour inespéré de Charles II au trône de son père, il dédaigne de descendre dans les détails, les intrigues, les manœuvres qui préparent cette restauration. Il ne parle ni de la pompe triomphale qui environna ce monarque à son retour, ni du bonheur de la famille royale. Bossuet remonte plus haut, et, avec une simplicité qui forme le plus étonnant contraste avec la grandeur de l'événement, il se contente de dire : « Quand l'heure que Dieu avait marquée fut arrivée, il alla prendre, comme par la main, ce prince pour le conduire à son trône. »

La Harpe, dans son *Cours de littérature,* a ob-

servé avec raison que nul écrivain n'a tiré un plus grand parti que Bossuet de ces idées de mort, de destruction, d'anéantissement, fréquentes chez les anciens, qui connaissaient le pouvoir qu'elles ont sur notre imagination. Mais ces idées lugubres ont, dans le christianisme, un résultat bien différent que chez les anciens. Ils appelaient la pensée de la mort comme un avertissement de jouir du moment qui passe, et qui peut être le dernier; mais une religion qui ne considère le temps que comme un passage à l'éternité offre à l'éloquence des instructions d'un ordre bien plus relevé; et nulle part elles ne sont plus frappantes que dans Bossuet.

Ce fut par l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre que Bossuet se montra en France le créateu de ce genre d'éloquence, quoiqu'il y ait eu de oraisons funèbres avant Bossuet; mais personne avant lui n'avait donné à la religion un caractèr si auguste, à la raison un accent si éloquent, à l politique autant de profondeur, à l'histoire autan de majesté.

Quand l'oraison funèbre de la reine d'Angleterr fut prononcée, elle excita une telle admiration elle laissa une émotion si profonde dans l'âme d Madame Henriette, sa fille, qui venait d'entendr le magnifique et déplorable récit des malheurs d sa famille, qu'elle conjura Bossuet de consentir la faire imprimer. Il fallait une considération auss puissante pour triompher de la répugnance qu'i

avait généralement à publier ses ouvrages, ce qui explique pourquoi tant d'écrits de Bossuet n'ont paru qu'après sa mort.

Sept mois s'étaient à peine écoulés depuis la mort de la reine d'Angleterre, que Bossuet eut à remplir pour la fille le triste devoir dont il venait de s'acquitter d'une manière si remarquable envers la mère.

Henriette-Anne d'Angleterre (Madame, duchesse d'Orléans) était la dernière fille de l'infortuné Charles Ier, comme la reine Henriette-Marie de France, sa mère, était la dernière fille de Henri IV. Henriette d'Angleterre avait reçu le jour au milieu des camps ; son enfance et sa jeunesse s'étaient écoulées dans les dangers et les privations. Enfin elle se vit tout à coup appelée, par son mariage avec le frère du roi, à occuper la seconde place dans la première cour de l'Europe. A peine eut-elle paru sous ce nouveau titre à la cour de Louis XIV, qu'elle devint l'objet de tous les hommages et d'une espèce de culte public.

Mais voilà qu'au milieu de tant d'honneurs et des enchantements de la plus brillante destinée, la mort vint soudain frapper cette grande victime « pour faire voir, dans une seule mort, la mort et le néant de toutes les grandeurs humaines. »

Le 29 juin 1670, dans l'après-midi, cette princesse, après avoir pris un verre d'eau de chicorée, sentit tout à coup des douleurs aiguës ; des symp-

tômes alarmants se manifestèrent aussitôt, et jugeant elle-même que le coup de la mort était porté, elle demanda à l'instant M. de Condom, déclarant qu'elle voulait mourir entre ses mains. Quand Bossuet arriva à Saint-Cloud, où demeurait la princesse, elle avait encore toute sa présence d'esprit; et, lorsque, prosterné au pied de son lit, et fondant en larmes, il adressa à haute voix au ciel des prières où respiraient *la foi, la confiance* et *l'amour,* ces paroles si consolantes adoucirent l'amertume de ses derniers moments. Elle parut se ranimer à sa voix; elle l'écoutait avec avidité; et les yeux et les lèvres fixés sur le crucifix que Bossuet tenait dans ses mains, elle rendit le dernier soupir à trois heures après minuit, le 30 juin 1670, neuf heures seulement après qu'elle eut senti les premières atteintes du mal sous lequel elle succomba.

Bossuet avait fait parler son génie dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre; il laissa parler son âme tout entière dans celle de la princesse sa fille. On croit entendre Fénelon lorsqu'on entend Bossuet laisser tomber avec ses larmes sur le cercueil d'Henriette ces paroles touchantes où sa douleur se montre sous des images si tendres, si douces et si tristes.

« Elle croissait au milieu des bénédictions de tous les peuples, et les années ne cessaient de lui apporter de nouvelles grâces.... Elle a passé du

matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. Le matin elle fleurissait avec quelles grâces, vous le savez! Le soir nous la vîmes séchée : et ces fortes expressions par lesquelles l'Écriture sainte exagère l'inconstance des choses humaines, devaient être pour cette princesse si précises et si littérales... Nous disions avec joie que le ciel l'avait arrachée, comme par miracle, des mains des ennemis du roi son père pour la donner à la France. Don précieux, inestimable présent, si seulement la possession en avait été plus durable. Mais pourquoi ce souvenir vient-il m'interrompre? Hélas! nous ne pouvons arrêter les yeux sur sa gloire, sans que la mort s'y mêle aussitôt, pour tout offusquer de son ombre. O mort! éloigne-toi de notre pensée, et laisse-nous tromper pour un peu de temps la violence de notre douleur par le souvenir de notre bonheur!... Hélas! nous composions son histoire de tout ce qu'on peut imaginer de plus glorieux. Le passé et le présent nous garantissaient l'avenir, et on pouvait tout attendre de tant d'excellentes qualités... Toujours paisible, toujours généreuse et bienfaisante, son crédit n'aurait jamais été odieux. On ne l'aurait point vue s'attirer la gloire avec une ardeur inquiète et précipitée; elle l'eût attendue sans impatience, comme sûre de la posséder... Qui eût pu penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse qui semblait si vive? Non, après ce que nous venons de voir,

la santé n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence; les grâces et les plaisirs ne sont qu'un dangereux amusement ; tout est vain en nous... Au lieu de l'histoire d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'histoire d'une admirable et triste mort... Que d'années la mort va ravir à cette jeunesse ! que de joie elle enlève à cette fortune! que de gloire elle ôte à ce mérite!... Mais ne mêlons point de faiblesse à une si forte action; ne déshonorons point par nos larmes une si belle victoire. Elle fut douce envers la mort, comme elle l'était envers tout le monde. Nous ne vîmes en elle, dans ses derniers moments, ni cette ostentation par laquelle on veut tromper les autres, ni ces émotions d'une âme alarmée, par lesquelles on se trompe soi-même... Tout était simple, tout était tranquille, tout partait d'une âme soumise ; ni la gloire, ni la jeunesse n'auront un soupir... Il semble que Dieu ne lui ait conservé le jugement libre jusqu'au dernier soupir qu'afin de faire durer les témoignages de sa foi. J'ai vu sa main défaillante chercher encore en tombant de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres le signe de notre rédemption. Et vous, qui m'entendez, commencez aujourd'hui à mépriser les faveurs du monde ; et toutes les fois que vous serez dans ces lieux augustes, dans ces superbes palais à qui elle donnait un éclat que nos yeux recherchent encore ; toutes les fois que, regardant cette

place qu'elle remplissait si bien, vous sentirez qu'elle y manque, songez que cette gloire que vous admiriez faisait son péril en cette vie. »

Mais au milieu de ces épanchements d'une âme pleine de sa douleur, on reconnaît Bossuet à ces traits fiers et hardis, à ces pensées fortes et profondes qui sont le véritable caractère de son génie.

S'il nous montre Henriette d'Angleterre calme et tranquille dans les bras de la mort « sans la braver avec fierté, contente de l'envisager sans émotion et de la recevoir sans trouble, » il se hâte d'ajouter : « Triste consolation, puisque, malgré ce grand courage, nous l'avons perdue! C'est la grande vanité des choses humaines ; après que par le dernier effort de notre courage nous avons, pour ainsi dire, surmonté la mort, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblons la défier. La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie! la voilà telle que la mort nous l'a faite. Encore ce reste tel quel va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration; elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre, avec ces rois et ces princes anéantis, parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés! tant la mort est prompte à remplir ses places!... PEUT-ON BATIR SUR CES RUINES ? »

Si Bossuet parle de la grandeur et de la gloire à laquelle la confiance des deux rois élevait Henriette d'Angleterre, il s'interrompt tout à coup : « La grandeur et la gloire ! Pouvons-nous entendre encore ces noms dans ce triomphe de la mort ? Non, je ne puis plus soutenir ces grandes paroles, par lesquelles l'arrogance humaine tâche de s'étourdir elle-même pour ne pas s'apercevoir de son néant.... Que peuvent la naissance, la grandeur, l'esprit, puisque la mort égale tout, domine tout, et que d'une main si prompte et si souveraine, elle renverse les têtes les plus respectées ?... Quoi ! le charme de sentir est-il si fort que nous ne puissions rien prévoir ? Les adorateurs des grandeurs humaines seront-ils satisfaits de leur fortune, quand ils verront dans un moment leur gloire passer à leur nom, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être à leurs envieux ? »

Dieu, la religion, un autel, des tombeaux, tous ces vastes sujets de méditation qui écrasent ou qui humilient l'imagination des autres hommes, semblent être le domaine de Bossuet et la patrie de son génie. On sent qu'il respire plus à son aise à la hauteur où le place ce grand spectacle du temps et de l'éternité ; et c'est de cette hauteur qu'il considère les rois, les trônes et toutes les grandeurs de la terre, comme placées sous la main de Dieu pour servir de simples témoignages de sa toute-

puissance, lorsqu'il juge à propos de les briser, de les anéantir et de les faire disparaître, comme la paille légère emportée par le vent.

Bossuet, en envoyant, quelques années après, l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre et celle de madame Henriette à l'abbé de Rancé, lui écrivait : « J'ai laissé ordre de vous faire passer deux oraisons funèbres, qui, parce qu'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire, et qu'en tout cas il peut regarder comme deux têtes de mort assez touchantes. »

Ces mots, jetés au hasard dans une lettre qui n'était pas destinée à voir le jour, révèlent la pensée habituelle de Bossuet. Jamais la puissance et la grandeur ne venaient se présenter à son esprit, qu'il ne vît la mort à côté d'elles.

Henriette d'Angleterre avait obtenu de Bossuet de faire imprimer l'oraison funèbre de sa mère ; il ne put refuser, aux instances du duc d'Orléans, et au vœu unanime du public, de donner la même publicité à l'oraison funèbre de MADAME.

Bossuet ne reçut ses bulles pour l'évêché de Condom, qu'au commencement de septembre 1670. Au moment où il se disposait à son sacre, et à aller remplir ses fonctions de premier pasteur d'un diocèse situé aux extrémités du royaume, un événement imprévu changea sa destinée et le cours de sa vie entière.

Deux ans avant l'époque dont nous parlons, la voix publique l'avait appelé à la place de précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV; des amis puissants avaient agi à son insu pour fixer le choix du monarque; mais M. de Montausier, gouverneur du jeune prince, présenta M. le président de Périgny, et le roi déféra à la recommandation du gouverneur de son fils. D'ailleurs Bossuet ne s'était fait connaître jusque alors que comme un théologien habile et éclairé, et un prédicateur distingué; mais ces qualités ne suffisent pas pour être propre à l'éducation de l'héritier d'un trône. L'oraison funèbre de la reine d'Angleterre révéla ce génie profond et observateur, aussi versé dans l'étude de l'histoire et de la politique que dans celle de la théologie. Celle d'Henriette d'Angleterre, en faisant couler les larmes de toute la France, avait achevé de fixer l'attention publique sur Bossuet.

M. de Périgny mourut le 1er septembre 1670, et le 13 du même mois, le roi nomma Bossuet précepteur du Dauphin. Ce fut M. de Péréfixe, archevêque de Paris, qui vint lui en apporter la nouvelle au doyenné de Saint-Thomas-du-Louvre, où il logeait depuis tant d'années. Bossuet hésita entre ce nouveau ministère et celui auquel il se croyait plus immédiatement appelé par une première disposition de la Providence. Il jugeait avec raison que l'une de ces deux places était incompatible

avec l'autre, et il ne se décida à se faire sacrer que sur les instances du roi, et après avoir consulté les ecclésiastiques les plus pieux et les plus éclairés de Paris.

La cérémonie du sacre eut lieu à Pontoise, où se tenait alors l'assemblée du clergé de France, le 21 septembre 1670, avec une solennité qui rappelait, dit l'abbé Ledieu, *celle des anciens sacres, et comme en plein concile.* Le lendemain, 22 septembre, il prêta serment entre les mains du roi pour l'évêché de Condom, et le surlendemain, 23, en qualité de précepteur de Monseigneur le Dauphin.

Cependant Bossuet, tourmenté de l'idée de ne pouvoir concilier les fonctions qui l'attachaient à la cour, avec les devoirs que lui imposait sa qualité d'évêque, se démit de son évêché le 31 octobre 1671. Dès le moment où il avait été nommé, il s'était démis, sans aucune réserve, des bénéfices qu'il possédait dans l'église de Metz; de sorte qu'occupant une des premières places de la cour, il se trouvait n'avoir que des revenus très-modiques. Mais Louis XIV, qui avait le sentiment de toutes les convenances, crut avec raison qu'il ne pouvait laisser le précepteur de son fils, et un évêque tel que Bossuet, dans un état de gêne. A son retour de sa glorieuse campagne de 1672, il lui donna l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, qui valait alors vingt mille francs de rente.

Nous avons vu que ce qui avait le plus contribué à la conversion de Turenne, c'était la lecture de l'Exposition de la foi catholique, et il sentait par son expérience combien ce livre serait utile à la conversion de ses anciens coréligionnaires. Aussi ne cessait-il de presser Bossuet de le rendre public ; il résista pendant trois ans à ses instances, et ne céda qu'au vœu unanime des évêques et des docteurs qui se joignirent à Turenne pour obtenir de Bossuet une publication si importante.

Ce fut en décembre 1671 que fut imprimé, pour la première fois, le livre de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse,* avec l'approbation de l'archevêque de Reims et de dix autres évêques.

Il n'est peut-être aucun livre de religion qui ait été imprimé aussi souvent et qui ait été traduit en autant de langues. Deux éditions furent épuisées dans un mois, et en très-peu de temps il fut traduit en anglais, en irlandais, en flamand, en hollandais, en italien, en allemand et en latin. Cette dernière traduction fut faite par l'abbé Fleury, sous les yeux et avec l'approbation de Bossuet.

Rien ne peut être comparé à la sensation qu'excita dans toute l'Europe chrétienne l'*Exposition* de Bossuet. Toutes les Églises catholiques s'empressèrent de l'adopter comme une expression commune pour la profession de leurs sentiments. Cet exposé si simple, si clair, si lumineux des dogmes

de l'Église romaine, répondait à toutes les accusations imaginaires que les protestants avaient portées contre sa doctrine, sa discipline et ses institutions.

Les ministres protestants s'effrayèrent de l'effet qu'allait produire cet ouvrage parmi les hommes simples et de bonne foi qui appartenaient à leur secte. Pour prévenir cette espèce de défection, ils entreprirent la réfutation du livre de Bossuet ; cette tâche était difficile ; aussi se bornèrent-ils à prétendre que Bossuet avait dénaturé la doctrine de l'Église romaine dont il s'était établi l'interprète ; ils allaient jusqu'à souhaiter que tous ceux de cette Église voulussent bien s'accommoder aux adoucissements de ce livre, et qu'ils écrivissent dans le même sens ; puis, ne tenant aucun compte de l'approbation de tant d'évêques et de docteurs, ils prétendirent que les approbations particulières ne prouvaient rien tant que *l'oracle de l'Église de Rome n'aurait pas parlé*. Enfin cette dernière ressource leur fut ravie, car le pape, qui jusque alors s'était contenté d'une approbation tacite, puisque le livre avait été traduit en italien, et imprimé à Rome même par les presses de la Propagande, l'approuva formellement par un bref du 4 janvier 1673, adressé à Bossuet.

Jamais aucun ouvrage dogmatique n'avait été inspiré par un sentiment plus noble que celui qui anima Bossuet en écrivant le livre de l'*Exposition*.

Sa seule pensée, son seul désir avait été de réunir toutes les communions et toutes les sectes que le schisme de Luther et de Calvin avait séparées de l'Église romaine. Jamais ouvrage n'obtint un plus beau succès. On ne peut calculer le nombre des protestants que ce livre ramena à la religion de leurs pères. Sans doute les approbations honorables qu'il avait reçues des prélats catholiques durent flatter Bossuet; mais ce qui dut le plus toucher son cœur, fut ce concours immense de protestants de tous les rangs et de toutes les parties de l'Europe, qui, désabusés par son *Exposition*, venaient recevoir ses dernières instructions, et abjurer à ses pieds les préjugés et les erreurs de leur naissance.

Aussitôt qu'une place vacante permit à l'Académie française de recevoir Bossuet dans son sein, elle mit un tel empressement à le conquérir, que dans son discours de réception il crut devoir la remercier « d'avoir abrégé en sa faveur ses formes et ses délais ordinaires. » Il fut reçu le 8 juin 1671; malgré la forme circonscrite que l'usage avait alors tracée pour le discours de réception, on remarque dans celui de Bossuet quelques traits qui lui échappent comme malgré lui, et qui ont en même temps le mérite de la diction, de la noblesse et de la convenance.

« La langue française, dit Bossuet à l'Académie, doit avoir la hardiesse qui convient à la li-

berté mêlée à la retenue, qui est l'effet du jugement et du choix. La licence doit être restreinte par les préceptes. Mais, toutefois, vous prendrez garde qu'une trop scrupuleuse régularité, qu'une délicatesse trop molle n'éteignent le feu des esprits, et n'affaiblissent la rigueur du style.

« C'est par vos soins et par vos écrits que la justesse est devenue le partage de notre langue. Elle ne peut rien endurer ni d'affecté ni de bas. Sortie des jeux de l'enfance et de l'ardeur d'une jeunesse emportée, formée par l'expérience et réglée par le bon sens, elle semble avoir atteint la perfection que donne la consistance.

« Mais si vous voulez conserver au monde cette véritable éloquence, résistez à une critique importune qui, tantôt flattant la paresse par une fausse apparence de facilité, tantôt faisant la docte et la curieuse par de bizarres raffinements, ne laisserait à la fin aucun lieu à l'art, nous ferait retomber dans la barbarie; faites paraître à sa place une critique sévère, mais raisonnable, et travaillez à vous surpasser tous les jours vous-mêmes, puisque telle est tout ensemble la grandeur et la faiblesse de l'esprit humain, que nous ne pouvons égaler nos propres idées, tant celui qui nous a formés a pris soin de marquer son infinité! »

A ce dernier trait on reconnaît l'empreinte du cachet de Bossuet. En nous montrant l'infinité de Dieu dans l'impossibilité où sont les hommes d'é-

galer leurs propres idées, il découvre dans un principe de littérature un principe de la plus haute philosophie. Et, en effet, quelque perfection qu'on ait pu donner aux langues les plus riches et les plus harmonieuses, on est souvent arrêté par l'impossibilité de traduire et d'exprimer tout ce que l'on conçoit et tout ce que l'on sent. Cette impuissance des idiomes inventés par les hommes, ou qui leur ont été transmis, nous avertit sans cesse qu'il existe au-dedans de nous un principe d'intelligence indépendant de tous les organes naturels et supérieur à leur action.

Bossuet remplit toute sa vie ses devoirs d'académicien avec la même assiduité qu'il apportait à tous les emplois et à toutes les fonctions qui lui furent confiés pendant le cours de sa longue carrière. L'abbé de Choisy rapporte, dans l'*Éloge* qu'il prononça de ce grand homme, en présence de l'Académie, que Bossuet ne manquait jamais d'assister aux assemblées publiques; qu'il venait même souvent aux conférences particulières des académiciens, et que, tout savant qu'il était, il a dit plusieurs fois à ses confrères, qu'il trouvait toujours parmi eux le plaisir et l'instruction.

Mais c'est surtout dans le système d'éducation que Bossuet créa pour le fils de Louis XIV, qu'on le trouvera toujours fidèle à cette noble alliance de la religion, de la philosophie, de la morale, des sciences et des lettres.

CHAPITRE IV.

DE L'ÉDUCATION DE M[GR] LE DAUPHIN.

Études de Bossuet pour l'éducation du Dauphin.— Lettre de Bossuet au pape Innocent XI sur l'éducation du Dauphin.— Détails sur cette éducation. — Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même. — Etudes de Bossuet sur l'anatomie. — De l'union de l'âme et du corps. — De la connaissance de Dieu — Du Discours sur l'histoire universelle. — De la politique sacrée. — Réflexions sur l'éducation du Dauphin et sur celle de son fils, le duc de Bourgogne.

L'élévation de Bossuet à la place de précepteur du Dauphin fut un véritable triomphe pour les amis de la religion et des lettres. De son côté, en se chargeant de l'éducation du fils de Louis XIV, il conçut un plan digne d'une si noble mission. Pour s'y préparer, il se livra à une étude approfondie de tous les auteurs grecs et latins. Homère excitait surtout son enthousiasme ; il le plaçait au-dessus de tous les poëtes et de tous les orateurs, et toujours l'appelait *le divin Homère*. Il était tellement pénétré des beautés que renferment les

ouvrages de ce grand poëte, qu'il savait par cœur presque toute l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et qu'il en récitait souvent des vers en dormant. On cite même un vers grec qu'il fit encore tout endormi, et en pensant sans doute aux malheurs d'Ulysse.

Τοῖς δυστύχουσιν ἄχθος πάντα, καὶ λόγος.

Tout est à charge aux malheureux, même leur pensée.

Virgile et Horace ne lui étaient pas moins familiers; mais il préférait Virgile à Horace, parce que la muse du premier était toujours mélodieuse et chaste, tandis que le second, tout en se donnant pour stoïcien, se montrait trop souvent cynique.

Il était tellement familiarisé avec la langue latine, que toutes les fois que l'on disputait devant lui sur le sens de quelque mot, il tranchait sur-le-champ la difficulté, en citant des exemples tirés des meilleurs auteurs du siècle d'Auguste.

Bossuet a tracé lui-même l'histoire de ses travaux pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin, dans une lettre adressée au pape Innocent XI, qui avait témoigné le désir de connaître son système d'instruction. Cette lettre, un de ses plus beaux titres de gloire, et le plus magnifique plan de l'éducation d'un prince, ne fut publiée qu'après

sa mort, en 1709, par les soins de l'abbé Bossuet, son neveu.

Pour se concilier l'attention du jeune prince et obtenir sa confiance, Bossuet s'attacha d'abord à l'intéresser et à l'accoutumer à son langage et à ses manières, en évitant de lui présenter l'appareil prématuré d'un travail trop pénible et d'études trop sèches et trop décourageantes. Il se borna dans les premiers temps à l'entretenir de récits et d'histoires appropriés aux circonstances du moment, et à captiver son esprit par des fables ingénieuses qui excitaient et piquaient sa curiosité. Par cette espèce d'appât, qui séduit toujours les enfants, il cherchait à lui inspirer peu à peu le goût de la littérature et l'attrait de l'étude.

Bossuet, persuadé qu'il était important d'accoutumer son élève à la même personne, aux mêmes manières, à la même méthode d'instruction, ne se reposait sur personne du soin de surveiller les études du jeune prince, et il se chargeait lui-même de toutes les leçons et des plus petits détails de son éducation littéraire.

La religion, comme on le pense bien, fut la base de l'éducation que Bossuet donna à son royal élève. Chaque jour l'instruction sur la religion précédait toutes les autres études. On lisait un chapitre de l'Écriture sainte au commencement de chaque étude du matin et du soir, et le prince demeurait découvert tout le temps de cette lec-

ture. Dans l'explication des livres sacrés, Bossuet prévenait son élève que ces livres renfermaient beaucoup de choses au-dessus de son âge, et même au-dessus de l'esprit humain; qu'elles y étaient placées pour humilier l'amour-propre des hommes et pour exercer leur foi; mais que leur divin auteur a laissé dans l'Église un interprète nécessaire et infaillible de toutes les vérités qui suffisent à la règle des mœurs, à l'exercice de la foi, à la pratique des vertus, et à l'accomplissement de tous les devoirs que Dieu exige de chaque homme. Aussitôt qu'il jugea son élève capable de comprendre le sens moral des mots: il ne cessa de lui répéter les mots de *piété*, *bonté* et *justice*, en lui montrant les rapports de ces qualités entre elles, et les conséquences qui en émanent dans l'ordre de la religion et du gouvernement.

Voulant exclure ce qu'une étude minutieuse de la grammaire présente ordinairement de trop rebutant pour les enfants, il s'appliqua à lui faire connaître la propriété des termes et l'élégance de la diction, dans l'usage de la langue latine et de la langue française. Par cette méthode, le jeune prince était parvenu à entendre facilement les auteurs latins, dont on lui faisait apprendre par cœur les morceaux les plus agréables, surtout des poëtes. Pour éviter un inconvénient trop commun dans les éducations publiques et particulières, celui de ne faire connaître les auteurs que par

fragments ou morceaux détachés, il lui faisait lire chaque ouvrage en entier, de suite et comme tout d'une haleine, afin qu'il en découvrît le but, l'ensemble et l'enchaînement de toutes les parties. On conçoit facilement que Bossuet ne s'était prescrit cette méthode que pour les ouvrages des anciens qui n'excédaient pas une certaine étendue.

On voit, par la manière dont Bossuet s'exprime sur César, combien il admirait le génie de cet homme extraordinaire, qui avait tant de vices et de vertus, et qui n'avait pas un défaut. Il le représente « comme un excellent maître pour faire de grandes choses et pour les écrire, il le suit dans toutes ses marches, il le voit choisir la position de ses camps, ranger ses troupes en bataille, saisir d'un coup d'œil le plan d'une attaque, l'exécuter avec la rapidité de la foudre, louer et châtier toujours à propos ses soldats, les exercer constamment au travail et à la discipline, les tenir toujours en haleine, enflammer leur courage par l'assurance de la victoire, conduire ses armées sans jamais porter la désolation dans les pays qu'elles parcouraient, les soumettre au joug d'un ordre invariable, s'assurer de la fidélité de ses alliés par la confiance qu'il leur inspirait en sa seule parole, changer ses plans d'attaque et de défense selon les temps et les lieux, et selon le génie des ennemis qu'il avait à combattre; affecter quelquefois de la réserve et de la circonspection, mais déployer le

plus souvent une activité qui ne laissait à l'ennem surpris ni le temps de délibérer, ni celui de fuir; toujours humain et généreux après la victoire, toujours inexorable pour ceux qui avaient trompé sa clémence; apporter dans le gouvernement des peuples soumis une douceur et une modération qui leur faisaient aimer sa victoire même, et lui garantissaient leur fidélité. »

A ce portrait si brillant de César succède, sous des couleurs plus douces et plus sensibles, celui de Térence. Il peint les avantages et les agréments « qu'on reçoit des vives images de la vie humaine, qui passent devant les yeux en lisant Térence. » Dans ce tableau trop fidèle de la société, et surtout des passions et des erreurs de la jeunesse, Bossuet faisait remarquer à son jeune élève « les mœurs et le caractère de chaque âge et de chaque passion retracés par cet admirable peintre avec tous les traits convenables à chaque personnage, des sentiments toujours naturels, enfin cette grâce et cette bienséance que demandent ces sortes d'ouvrages. »

Mais, malgré sa prédilection pour Térence, Bossuet ne se montrait pas moins sévère à son égard en prémunissant le cœur et l'esprit du jeune Dauphin « contre la licence avec laquelle il s'est quelquefois exprimé, et cet abandon de sentiment qui n'est pas sans danger par les impressions qu'il peut faire naître ou laisser. »

L'étude de la géographie fut une récréation pour le maître et pour le disciple. Il la lui montrait en voyageant avec lui sur les cartes, tantôt en suivant le courant des fleuves, tantôt les sinuosités des côtes maritimes, ou bien on cinglait en haute mer, on reconnaissait les ports et les villes fameuses dans les temps anciens et modernes ; on examinait leurs monuments ; on étudiait les mœurs des peuples que l'on visitait ainsi.

C'est par ces études préliminaires que Bossuet conduisit son élève à l'étude de l'histoire, qu'il appelait *la maîtresse de la vie humaine et de la politique.* Mais ne pouvant lui donner une connaissance approfondie et trop détaillée de l'histoire ancienne, il la lui présenta sous un point de vue général, selon le plan qu'il a si magnifiquement exécuté dans son *Discours sur l'Histoire universelle.* Pour prévenir la confusion qu'aurait pu laisser dans son esprit cette succession rapide de tant d'événements, Bossuet y attacha des tables chronologiques et géographiques, composées avec le plus grand soin. Par le moyen de la table chronologique, le Dauphin retrouvait l'époque précise des événements dont il venait d'entendre le récit, et la table géographique retraçait en même temps à ses yeux le théâtre où ces grandes scènes s'étaient passées. Il suivit à peu près le même plan pour l'histoire générale depuis la chute de l'empire romain.

Mais la partie de l'histoire qu'il fit principalement étudier au Dauphin, fut celle du pays qu'il était appelé à gouverner. Personne n'a peut-être jamais possédé la science de l'histoire dans son ensemble et dans ses détails au point où Bossuet a porté cette partie si intéressante des connaissances humaines. On admire en lui non-seulement le talent avec lequel il sait enchaîner les faits, et cette conception élevée qui rapporte tout à l'action de la Providence, mais surtout cette critique impartiale et exacte qui lui fait trouver la vérité au milieu des incertitudes et des passions qui corrompent trop souvent le jugement des historiens.

La méthode qu'il employait pour enseigner l'histoire au Dauphin, était de lui réciter de vive voix, tous les matins, une suite de faits et de réflexions propres à se graver dans sa mémoire. Il lui faisait immédiatement répéter ce récit; ensuite ce prince employait quelques heures à le rédiger en français, puis à le traduire en latin. Bossuet corrigeait ensuite la rédaction française et la traduction latine, et tous les samedis le Dauphin relisait ce qu'il avait composé pendant la semaine. Les manuscrits originaux de ces thêmes sur l'histoire de France ont été conservés jusqu'à nos jours. La version latine et française est entièrement écrite de la main du Dauphin, et l'on y remarque de nombreuses corrections et des additions très-considérables de la main de Bossuet.

Il avait évité de s'appesantir sur les premiers âges de la monarchie, qui ne pouvaient présenter à son élève aucun intérêt, ni aucun sujet d'une instruction utile. Mais dès qu'il parle de la troisième race, il entremêle son récit de réflexions dignes d'attirer l'attention de son élève. Au mérite d'une extrême exactitude, cet ouvrage en joint un autre qui honore le caractère de l'auteur, c'est celui de l'impartialité et d'une justice exacte et sévère.

On reconnaît que la main de Bossuet dirigeait la plume du Dauphin dans le tableau qu'il fait des obsèques de Charles VI.

« Charles VI mourut à Paris aussi malheureusement qu'il avait vécu. Dans l'abandon où il demeura, il ne conserva aucun reste de sa première majesté. Charles, son fils et son successeur légitime, était éloigné. Sa pompe funèbre fut déplorable en tout ; on n'y vit point paraître les princes du sang en deuil, selon la coutume. La plupart étaient prisonniers en Angleterre ; les autres étaient dispersés de çà et de là, ayant en horreur la domination étrangère. A la fin du service de Charles, on entendit avec douleur crier au héraut : *Dieu fasse paix à l'âme de Charles VI, roi de France ; Dieu donne vie à Henri VI, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur.* Tous les bons Français gémissaient d'entendre nommer un étranger au lieu du légi-

time héritier de la couronne, comme si on eût enterré avec le roi toute la maison royale. Chacun avait l'esprit occupé des malheurs où la France était plongée, et les maux qui la menaçaient paraissaient encore plus grands que ceux qu'elle avait soufferts. »

On sépare ordinairement l'étude de la rhétorique de celle de la logique. Bossuet les fit marcher de front en les considérant comme les deux parties d'un même tout, qui réunissait la force et la grâce. C'est ainsi qu'un corps parfaitement constitué laisse apercevoir, sous des formes élégantes et gracieuses, la force et la vigueur qui animent ce parfait ensemble.

La logique et la morale, disait Bossuet, servent à cultiver les deux principales opérations de l'esprit humain, qui sont la faculté *d'entendre* et celle de *vouloir*. Pour la logique, il avait suivi Platon et Aristote; pour la morale, il l'avait puisée dans sa véritable source, dans l'Écriture et dans les maximes de l'Évangile, sans toutefois négliger d'expliquer la morale d'Aristote, et cette doctrine admirable de Socrate, vraiment sublime pour son temps, qui peut servir à donner de la foi aux incrédules, et à faire rougir les hommes corrompus.

Quant à la philosophie, il s'attacha à celle de ces maximes qui portent avec elles un caractère certain de vérité, et qui peuvent être utiles à la

conduite de la vie humaine. Quant aux systèmes et aux opinions philosophiques, il se contenta d'en présenter l'histoire au jeune prince, sans lui faire prendre parti pour telle ou telle opinion, pour tel ou tel système, persuadé que « celui qui est appelé à commander, doit apprendre à juger et non à disputer. »

« Mais après avoir considéré, dit Bossuet dans sa Lettre à Innocent XI, que la philosophie consiste surtout à rappeler l'esprit à soi-même pour s'élever ensuite jusqu'à Dieu, nous avons d'abord cherché à nous connaître nous-mêmes. Cette étude préliminaire, en nous présentant moins de difficultés, offrait en même temps à nos recherches le but le plus utile et le plus noble; car pour devenir un vrai philosophe, l'homme n'a besoin que de s'étudier lui-même; et sans s'égarer dans les recherches inutiles de ce que les autres ont dit et ont pensé, il n'a qu'à se chercher et s'interroger lui-même, et il trouvera celui qui lui a donné la faculté d'être, de connaître et de vouloir. »

C'est d'après cette idée que Bossuet composa son admirable traité *de la Connaissance de Dieu et de soi-même*. Dans cet ouvrage, il semble avoir atteint et posé les bornes de l'entendement humain; et, comme ces voyageurs audacieux qui, parvenus aux limites de la terre, se sont arrêtés à la vue d'un abîme sans bornes, il a vu et dit tout ce qu'il est donné aux hommes, voyageurs aussi

sur la terre, de voir et d'entendre. On a remarqué que Bossuet, toujours si éloquent et si magnifique lorsqu'il veut parler à l'âme et à l'imagination, n'emploie que les expressions les plus simples et les plus accessibles à l'intelligence lorsqu'il veut parler à la raison. On a remarqué également que le traité *de la Connaissance de Dieu et de soi-même* réfute d'avance et frappe de la plus juste censure tous les systèmes des philosophes du dix-huitième siècle, qui se sont acharnés à ébranler tous les fondements de l'ordre naturel, religieux, moral et politique.

Après avoir défini ce qu'il entend par le mot de *nature*, qui signifie la sagesse profonde qui développe avec ordre, et selon de justes règles, tous les mouvements que nous voyons, il étudie l'*homme*, le plus remarquable de tous les ouvrages de la nature. L'*homme*, a dit Platon, *est une âme se servant de son corps* *, et de cette seule définition, il concluait la différence du *corps* et de l'*âme*.

Bossuet considère en premier lieu l'âme et ses facultés, puis il considère le corps et ses organes. Cette dernière partie de son travail le conduisit à étudier l'anatomie; ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'après avoir suivi les leçons de Duverney,

* Un philosophe de nos jours a défini l'homme : *une intelligence servie par des organes*. Cette définition nous paraît moins générale, et par conséquent moins complète et moins juste que celle de Platon.

habile anatomiste de cette époque, il a composé en français un traité d'anatomie, le premier qui ait été écrit dans cette langue, et qui se distingue par l'ordre, la simplicité et la clarté.

Bossuet parle ensuite de l'union de l'âme et du corps, de cette espèce de miracle perpétuel, général et subsistant, qui paraît dans toutes les sensations de l'âme et dans tous les mouvements volontaires du corps; miracle dont il est difficile et peut-être impossible à l'esprit humain de pénétrer le secret, mais dont on ne peut contester la vérité. Il explique ensuite les étonnants phénomènes qui résultent de cette correspondance constante des sentiments de l'âme avec les mouvements du corps, et de l'empire que l'âme conserve ou peut conserver sur le corps lors même qu'il est le plus violemment ému par les passions, phénomène si extraordinaire que l'habitude et l'irréflexion peuvent seules nous rendre inattentifs à ce miracle de tous les jours et de tous les moments.

Bossuet arrive enfin au véritable objet qu'il s'est proposé, *celui de faire connaître Dieu par la connaissance que l'homme a de lui-même.* Fidèle au plan qu'il s'est tracé, il écarte toutes les preuves que la révélation, la philosophie, le spectacle de l'univers et le consentement unanime des peuples pouvaient lui offrir. Il ne met en action qu'un seul homme, et cet homme montre un Dieu.

« La parfaite harmonie qui existe entre l'âme

et le corps humain n'a pu être établie et dirigée que par une cause intelligente !.... Que servirait à l'âme d'avoir un corps si sagement construit, si elle n'était avertie de ses besoins et de la diversité des objets par les sensations et les passions? Mais elle ne profiterait pas de ces avertissements sans un principe secret de raisonnement, qui lui fait comprendre les rapports des choses, et juger de ce qu'elles lui font éprouver. »

A ce principe de raisonnement est jointe une volonté maîtresse d'elle-même à laquelle le corps est soumis comme un instrument fabriqué pour elle par une puissance qui est hors de nous; et toutes les fois que nous nous servons de cet instrument, soit pour parler ou pour respirer, ou pour nous mouvoir en quelque façon que ce soit, nous devrions toujours sentir Dieu présent.

Quelle est cette puissance qui existe hors de nous? Elle ne peut être que Dieu, dit Bossuet.

Il le démontre par l'existence de ces vérités éternelles dont chaque homme a le témoignage et la conviction, et qui ne peuvent exister qu'en Dieu.

Parmi ces vérités éternelles que tout le monde conçoit, une des plus certaines est celle-ci : « Qu'il y a quelque chose qui existe d'elle-même, et qui est par conséquent éternelle et immuable. »

« Qu'il y ait un seul moment où rien ne soit, éternellement rien ne sera. »

Le *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même* est un des ouvrages de Bossuet le moins connu, et un de ceux qui méritent le plus de l'être. Ce n'est point ici un théologien qui combat des erreurs ou établit des points de doctrine ; c'est un philosophe qui prend place à côté de Descartes, de Newton, de Pascal, de Leibniz, de Malebranche. On peut croire enfin que ceux qui ont voulu réduire les ouvrages de Bossuet à ses oraisons funèbres et à son Discours sur l'Histoire universelle, ou ne connaissaient pas le Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même, ou n'ont affecté un silence si extraordinaire que parce qu'il était plus facile de n'en pas parler que de le réfuter.

Pour les mathématiques, Bossuet, qui n'avait jamais eu de goût pour cette science, ainsi que nous l'avons remarqué au commencement de cette histoire, emprunta les secours de François Blondel, moins connu comme mathématicien que par le monument de la porte Saint-Denis, qui l'a placé au rang des grands architectes. Blondel apprit au jeune prince l'art d'attaquer et de défendre une place ; la construction des forts, la castramétation, la mécanique, l'équilibre des liqueurs et des corps solides, les Éléments d'Euclide et le système du monde.

Bossuet présenta au Dauphin quelques notions de la jurisprudence, pour graver de bonne heure dans son esprit un respect inviolable pour le droit

sacré de la propriété, en lui montrant que tout l'ordre social, toutes les institutions politiques et civiles, et le trône lui-même, reposent sur cette base fondamentale à laquelle on ne peut toucher sans tout renverser.

Bossuet, après avoir rendu compte au pape Innocent XI des travaux et des études de monseigneur le Dauphin, termine sa lettre par lui annoncer son *Discours sur l'Histoire universelle.*

« Maintenant que le cours de ses études est presque achevé, nous avons cru devoir travailler principalement à trois choses.

« Premièrement, à une Histoire universelle qui eût deux parties, dont la première comprît depuis l'origine du monde jusqu'à la chute de l'ancien empire romain, et au commencement de Charlemagne; et la seconde, depuis ce nouvel empire établi par les Français.

« Il y avait déjà longtemps que nous l'avions composée, et que même nous l'avions fait lire au prince; mais nous la repassons maintenant, et nous avons ajouté de nouvelles réflexions qui font entendre toute la suite de la religion, et les changements des empires, avec leurs causes profondes, que nous reprenons dès leur origine.

« Dans cet ouvrage, on voit paraître la religion toujours ferme et inébranlable depuis le commencement du monde; le rapport des deux *Testaments* lui donne cette force, et l'*Évangile*, qu'on

voit s'élever sur les fondements de la loi, montre une solidité qu'on reconnaît aisément être à toute épreuve. On voit la vérité toujours victorieuse, les hérésies renversées, l'Église, fondée sur la pierre, les abattre par le seul poids d'une autorité si bien établie, et s'affermir avec le temps ; pendant qu'on voit, au contraire, les empires les plus florissants non-seulement s'affaiblir par la suite des années, mais encore se défaire mutuellement, et tomber les uns sur les autres.

« Nous montrons d'où vient d'un côté une si ferme consistance, et de l'autre un état toujours changeant et des ruines inévitables.

« Cette dernière recherche nous engage à expliquer en peu de mots les lois et les coutumes des Égyptiens, des Assyriens et des Perses; celles des Grecs, celles des Romains, et celles des temps suivants; ce que chaque nation a eu dans les siennes qui ait été fatal aux autres et à elle-même, et les exemples que leurs progrès ou leur décadence ont donnés aux siècles futurs.

« Ainsi nous tirons deux fruits de l'histoire universelle.

« Le premier est de faire voir tout ensemble l'autorité et la sainteté de la religion par sa propre stabilité et sa durée perpétuelle ; le second est que, connaissant ce qui a causé la ruine de chaque empire, nous pouvons, sur leur exemple, trouver les moyens de soutenir les États, si fragiles de leur

nature, sans toutefois oublier que ces soutiens mêmes sont sujets à la loi commune de la mortalité, qui est attachée aux choses humaines, et qu'il faut porter plus haut ses espérances.

« Par le second ouvrage, nous découvrons les secrets de la politique, les maximes du gouvernement, et les sources du droit dans la doctrine et dans les exemples de l'Écriture sainte. On y voit non-seulement avec quelle piété il faut que les rois servent Dieu ou le fléchissent après l'avoir offensé; avec quel zèle ils sont obligés de défendre la foi de l'Église, à maintenir ses droits et à choisir ses pasteurs; mais encore l'origine de la vie civile; comment les hommes ont commencé à former leur société; avec quelle adresse il faut manier les esprits; comment il faut former le dessein de conduire une guerre, ne l'entreprendre pas sans bon sujet; faire une paix, soutenir l'autorité, faire des lois et régler un État. Ce qui fait voir clairement que l'Écriture sainte surpasse autant en prudence qu'en autorité tous les autres livres qui donnent des préceptes pour la vie civile, et qu'on ne voit en nul endroit des maximes aussi sûres pour le gouvernement.

« Le troisième ouvrage comprend les lois et les coutumes particulières du royaume de France. En comparant ce royaume avec tous les autres, on met sous les yeux du prince tout l'état de la chrétienté et même de toute l'Europe.

« Nous achèverons tous ces desseins autant que le temps et nos moyens pourront le permettre. »

Ces dernières lignes annoncent que Bossuet avait commencé à s'occuper de ce troisième ouvrage comme des deux premiers, et qu'il les faisait concourir tous les trois au même but. Mais il n'en est resté aucune trace ni parmi ses manuscrits, ni parmi ceux de l'abbé Ledieu. On regrettera toujours de ne pas avoir un tableau de la France et de l'Europe comparées sous tous les rapports de la législation et des mœurs, tracé de la même main qui a peint les Égyptiens, les Grecs et les Romains, et qui a posé les fondements de la véritable politique sur la religion et les grandes leçons de l'histoire.

Bossuet ne s'était d'abord proposé que de donner un abrégé de l'histoire ancienne, accompagné de réflexions en forme de préface, pour l'usage du Dauphin. Mais, sur les observations de quelques amis éclairés, l'accessoire devint le principal, et la partie historique ne fut plus que l'introduction. C'est ainsi que fut composé le *Discours sur l'Histoire universelle,* qui, depuis près de cent soixante ans qu'il a paru, excite une admiration toujours nouvelle et toujours croissante.

Une grande leçon a été donnée au monde, et de grandes réputations, des systèmes séduisants, n'ont pu résister à cette terrible expérience. Tout a changé de face en Europe depuis que Bossuet a

parlé. Lois, mœurs, habitudes, opinions, tout a été renversé et détruit. Bossuet seul, resté debout au milieu de tant de ruines, semble s'être agrandi de tout ce que les autres ont perdu dans l'opinion. En lisant aujourd'hui l'histoire qu'il a tracée de la chute des empires qui l'ont précédé, on croit lire le récit prophétique des temps qui l'ont suivi. Au milieu de tant de vicissitudes, « au bruit de ce fracas effroyable d'empires et de trônes qui tombent les uns sur les autres, » les sages restent immobiles et tranquilles; ils se confient avec Bossuet en cette Providence, qui n'a promis l'éternité qu'à un seul empire, à la religion.

Bossuet acheva son *Discours sur l'Histoire universelle* vers la fin de 1679, époque à laquelle finit l'éducation du Dauphin et où fut arrêté son mariage avec une princesse de Bavière.

Un fait assez extraordinaire et qui mérite d'être rapporté, c'est que Bossuet, nommé premier aumônier de madame la Dauphine et envoyé en cette qualité pour la recevoir sur la frontière, s'arrachait aux fêtes brillantes qui accueillaient la princesse sur tous les lieux de son passage, pour se renfermer dans son cabinet et mettre la dernière main à son *Discours sur l'Histoire universelle.*

Ce chef-d'œuvre parut pour la première fois vers le commencement de 1681. A la vue de ce superbe monument, un cri d'admiration retentit

d'un bout de l'Europe à l'autre. Le plan et l'exécution s'élevaient au-dessus de toutes les rivalités nationales, de tous les préjugés de parti, de toutes les différences d'opinion. En enchaînant tout l'ordre des événements qui ont changé si souvent la face du monde à l'ordre immuable des desseins de Dieu pour l'établissement de la religion, Bossuet donnait au christianisme la plus auguste des sanctions, et il devait réunir le suffrage de toute l'Europe, parce qu'alors dans l'Europe tout était chrétien. Aussi, catholiques et protestants, d'une voix unanime, prodiguèrent les plus justes éloges à cet ouvrage. Les journalistes étrangers, les plus opposés à la France et à Rome, le vantèrent avec enthousiasme, et un an s'était à peine écoulé depuis qu'il avait paru pour la première fois, qu'il avait été réimprimé dans toutes les principales villes de l'Europe.

Aux grandes instructions que renferme le Discours sur l'Histoire universelle, Bossuet ne pouvait pas en ajouter de plus utiles pour un prince que celles qui lui apprennent à gouverner ses sujets. Tel est l'objet de son traité de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte.* Ici, c'est Dieu qui parle ; c'est celui par qui les rois règnent qui instruit les rois. C'était une idée digne de Bossuet de montrer l'alliance qui doit exister entre la religion et la politique, et de fonder uniquement sur les livres sacrés les éléments

d'une science humaine qui a tant de fois ouvert un vaste champ aux passions des hommes, où la perfidie et la force ont si souvent triomphé de la justice et de la raison.

En donnant des maximes de politique et des règles de gouvernement, Bossuet n'a jamais prétendu imaginer un système approprié à tous les pays et à tous les peuples. Il n'examine point d'une manière abstraite quelle est la meilleure forme de gouvernement, ni ne condamne aucune de celles qui ont régi les nations anciennes et modernes. Fidèle à la doctrine établie par saint Paul sur l'autorité de Jésus-Christ, il déclare *que les puissances sous lesquelles on vit sont ordonnées de Dieu.*

Dans l'exécution du plan qu'il s'était proposé, il n'avait pas besoin d'entrer dans la discussion de ces différentes questions. Vivant sous une monarchie, écrivant pour l'héritier de cette monarchie, Bossuet se borne, dans sa politique sacrée, à traiter du gouvernement monarchique. Il observe que, dès l'origine, cette forme de gouvernement a été donnée de Dieu même au peuple hébreu, et qu'elle est la plus commune, la plus ancienne, la plus naturelle, la plus durable et la plus forte. En effet, la première idée du commandement est venue aux hommes de l'autorité paternelle, et cette autorité a été représentée plus tard par celle des rois établis du consentement des peuples, ou par la force des armes.

Cette forme de gouvernement est la plus naturelle et la plus forte, car « où tout le monde peut faire ce qu'il veut, dit Bossuet, nul ne fait ce qu'il veut. Où il n'y a point de maître, tout le monde est maître. Où tout le monde est maître, tout le monde est esclave. » Homère avait dit dans les temps anciens :

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω,
Εἷς βασιλεὺς, ᾧ ἔδωκε Κρόνου παῖς ἀγκυλομήτεω
Σκῆπτρόν τ' ἠδὲ θέμιστας, ἵνα σφίσι βασιλεύῃ.
(Iliad. liv. II. v. 204.)

« Le gouvernement de plusieurs n'est pas une bonne chose ; il ne faut qu'un seul chef, qu'un seul roi, à qui le fils du prudent Saturne a donné le sceptre et la puissance pour commander aux hommes. »

« De toutes les formes de monarchie, ajoute Bossuet, la meilleure est la monarchie héréditaire, car elle se perpétue d'elle-même, et rien n'est plus durable qu'un État qui subsiste par les mêmes causes qui font durer l'univers et qui perpétuent le genre humain. » Mais il n'y a aucune forme de gouvernement, ni aucun établissement humain, qui n'ait ses inconvénients ; de sorte qu'il faut demeurer dans l'état où un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernements légitimes, en quelque

forme qu'ils soient établis. Qui entreprend de les renverser n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu. « L'autorité royale doit être absolue, mais non pas arbitraire, ce qui est bien différent. Un gouvernement est absolu lorsqu'il n'existe aucune puissance capable de forcer le souverain, et qu'il est indépendant de toute autorité humaine. Mais il ne s'ensuit pas de là que le gouvernement soit arbitraire, car il y a, dans les empires légitimes, des lois que l'autorité suprême ne peut pas enfreindre. »

« Les princes, dit-il ailleurs, doivent sans doute être instruits et chercher à s'instruire; mais il ne faut pas s'imaginer le prince, un livre à la main, avec un front soucieux et des yeux profondément attachés à sa lecture. *Son livre principal est le monde.* Son étude est d'être attentif à ce qui se passe devant lui pour en profiter.

« La vie du prince doit être sérieuse. Il n'y a rien parmi les hommes de plus sérieux ni de plus grave que l'office de la royauté.

« Je n'appelle pas majesté cette pompe qui environne les rois, ou cet éclat extérieur qui éblouit le vulgaire; c'est le rejaillissement de la majesté, et non pas la majesté elle-même. La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince. Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un homme particulier, c'est un personnage public, tout l'État est en lui; la volonté de

tout le peuple est renfermée dans la sienne. Quelle grandeur qu'un seul homme en contienne tant! La puissance de Dieu se fait sentir en un instant de l'extrémité du monde à l'autre. La puissance royale agit en même temps dans tout le royaume; elle tient tout le royaume en état, comme Dieu y tient tout le monde. Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant; que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera en confusion. Ramassez tout ce qu'il y a de grand et d'auguste; voyez un peuple immense réuni en une seule personne; voyez cette puissance sacrée, paternelle et absolue; voyez la raison secrète qui gouverne tout le corps de l'État, renfermée dans une seule tête, vous voyez l'image de Dieu, et vous avez l'idée de la majesté royale. Oui, Dieu l'a dit : Vous êtes des dieux. Mais, ô dieux de chair et de sang! ô dieux de boue et de poussière! vous mourrez comme des hommes! O rois, exercez donc hardiment votre puissance, car elle est divine et salutaire au genre humain; mais exercez-la avec humilité, car elle vous est appliquée par le dehors; au fond elle vous laisse faibles, elle vous laisse mortels, et elle vous charge devant Dieu d'un plus grand compte. »

Deux instituteurs des enfants des rois ont fait connaître leurs principes politiques en formant leurs élèves à l'art de gouverner; tous les deux sont célèbres par la supériorité et la beauté de leur génie. Leurs noms vivront autant que leurs ouvrages,

et la postérité a déjà consacré à un respect éternel la mémoire de Bossuet et de Fénelon. Mais on aperçoit facilement un contraste entre les systèmes politiques de deux hommes animés l'un et l'autre des mêmes sentiments de vertu et de la même droiture dans les institutions. Peut-être cette différence tient-elle aux temps qui les ont vus naître.

Le spectacle de la Fronde, qui avait frappé les premiers regards de Bossuet, a dû lui faire regarder comme le plus grand fléau des peuples, les factions, les rébellions, et toutes les résistances à l'autorité; d'où il a conclu que cette autorité avait besoin de toute la force et de tous les moyens nécessaires pour réprimer les désordres, et imprimer une action rapide et irrésistible à tous les ressorts de l'administration. Fénelon, au contraire, entra dans le monde lorsqu'une obéissance profonde était un sentiment général; lorsque aucune opposition à l'autorité n'était regardée comme légitime, ni comme possible; et que le souverain, environné de gloire et de prospérité, avait dépassé les bornes que lui prescrivait une sage économie de l'argent et du sang de ses sujets; alors il n'a dû voir du danger que dans les excès et les abus du pouvoir.

Un contraste bien plus étonnant encore existe entre les résultats de l'éducation du Dauphin et de celle du duc de Bourgogne. Tous les soins, les études et les efforts d'un instituteur tel que Bos-

suet furent à peu près inutiles, ou du moins n'eurent presque aucun succès, tandis que les résultats obtenus par Fénelon dépassèrent toutes les prévisions et toutes les espérances. Cette réflexion s'était déjà présentée aux contemporains mêmes de Bossuet et de Fénelon, et donna lieu à diverses explications. Mais la plus simple et probablement la plus vraie de toutes, c'est que le génie, l'observation et la patience peuvent corriger les défauts naturels; mais l'art ne peut donner ce que la nature a refusé. Or, il parait que le Dauphin était d'un caractère doux, mais paresseux, opiniâtre et sans aucun goût pour tout ce qu'on lui enseignait: n'étudiant que parce qu'il était forcé d'étudier, il prit un tel dégoût pour les livres, « qu'il forma la résolution de n'en ouvrir jamais quand il serait son maître, *et il a tenu sa parole.* * » Comment alors donner du ressort et du mouvement à une âme indifférente, indolente, privée de la faculté de conserver les impressions qu'elle reçoit, et qui n'a pas même assez d'énergie pour combattre et pour résister? Il faut une âme pour entendre les accents du génie, et répondre à ses nobles inspirations. Il faut avoir un cœur susceptible de sentiments passionnés, pour éprouver ces fortes émotions qui enflamment une jeune imagination. Tel était le duc de Bourgogne: avec des passions ardentes et re-

* Souvenirs de madame de Caylus.

doutables, des penchants dangereux et même des vices naissants , il offrait à un instituteur habile et vertueux de puissants moyens de réprimer leur essor trop impétueux. L'un cultivait un sol ingrat, inerte et froid ; l'autre, un terrain riche et fertile, mais dont la fécondité prodigieuse produisait l'ivraie à côté du bon grain ; et celui-ci eût bientôt été étouffé , sans l'habileté du cultivateur qui sut en extirper de bonne heure les herbes nuisibles, donner plus de vigueur et de force aux semences utiles qu'il y avait répandues.



-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CHAPITRE V.

Bossuet vit dans la retraite à la cour. — Promenades de Bossuet dans le parc de Versailles. — L'allée des Philosophes. — Conférences sur l'Écriture sainte. — *Notes* et *Commentaires* de Bossuet sur l'Écriture sainte. — Conférences de Bossuet avec le ministre Claude. — Retraite de madame de La Vallière. — Bossuet prêche le sermon de la profession des vœux de madame de La Vallière. — Affaire de madame de Montespan. — Lettre de Bossuet à Louis XIV.—Madame de Montespan rentre en faveur. — Sa dernière disgrâce. — Elle quitte la cour et meurt dans la retraite.

Pendant toute l'éducation de monseigneur le Dauphin, Bossuet se renferma dans l'exercice de ses devoirs et de ses fonctions. Au milieu de la cour il vivait dans la retraite ; mais l'estime et le respect de tous les ministres et de tous les grands, la bienveillance même des princes, l'accompagnaient dans cette retraite. D'ailleurs il était prévenant et poli et ne manquait jamais à aucun devoir de bienséance. « Il vécut à la cour, dit l'abbé Ledieu, avec la frugalité et la modestie dont il a fait profession toute sa vie. Sa table était servie d'une manière convenable, mais sans délicatesse et sans profusion ; ses meubles très-simples, son équipage

modeste, sa maison peu nombreuse et composée des seuls domestiques nécessaires à son service. Sans faste, sans ostentation, sans vains amusements, il ne parut jamais rien sur sa personne que de grave et de sérieux; on eût cru voir un simple ecclésiastique. »

Quoique éloigné du commerce du monde, il ne vivait pas dans l'isolement. Il s'était formé une société choisie, composée d'ecclésiastiques, de magistrats et de quelques gens de la cour qui partageaient le même goût pour l'étude et la retraite. Tous ces hommes, plus ou moins célèbres, s'honoraient du titre de disciples de Bossuet, et se réunissaient tous les jours chez lui à une heure marquée. Lorsque le temps et la saison le permettaient, ils se rendaient tous ensemble à la promenade. Les générations se succédèrent; d'autres disciples remplacèrent les premiers; et pendant toute sa longue carrière, on vit toujours Bossuet entouré, dans les promenades publiques, de l'élite du clergé. « C'était un spectacle imposant, dit l'abbé Ledieu, pour tout ce qui habitait Versailles, de voir jusqu'à la fin de sa vie ce vieillard vénérable par ses cheveux blancs, et plus encore par tant de travaux et de gloire, se promener, suivi de ce nombreux cortége, dans les allées du petit parc de Versailles, et surtout dans celle que toute la cour était convenue d'appeler *l'allée des Philosophes,* pour consacrer en quelque sorte le souvenir des

promenades de Bossuet et de ses disciples. Ces philosophes étaient Fénelon, l'abbé Fleury, Pélisson, l'abbé Renaudot, l'abbé de La Broue, l'abbé de Langeron, l'abbé de Saint-Luc, La Bruyère, l'abbé de Longuerue, Cordemoi et quelques autres. On voit par de tels noms combien le mot de *philosophe* a changé d'acception dans le siècle suivant. Dans ces promenades, Bossuet donnait la solution des difficultés qu'on proposait sur l'Écriture sainte, expliquait un dogme, traitait un point d'histoire ou une question de philosophie. A ces graves discussions se mêlaient de temps en temps des réflexions sur la littérature ancienne et moderne. Quelquefois on lisait devant lui quelques fragments de ses propres ouvrages, et, avec une simplicité naïve, il recueillait les observations de tous ceux qui l'écoutaient. C'est ainsi que fut lue et corrigée en 1703, aux promenades qu'il fit pendant son dernier séjour à Versailles, sa *Politique sacrée*, qu'il était sur le point de publier.

L'abbé de Choisy parle avec enthousiasme du bonheur qu'il a trouvé à entendre Bossuet et à vivre avec lui.

« Quels agréments dans sa société! s'écrie-t-il; quelle égalité dans son humeur! quels charmes dans sa conversation! Nous y apprenions toujours, en nous réjouissant sans cesse; chacun avait la liberté d'y mettre du sien, le maître de la maison ne voulait point de préférence; et si la supériorité

de son génie ne l'avait pas fait reconnaître, sa modestie l'eût fait oublier. »

Ces promenades philosophiques, qui rappellent en quelque sorte celles de Platon et des premiers fondateurs des écoles de la Grèce, commencèrent à Saint-Germain en 1673. Bossuet proposa à ses disciples de consacrer les promenades des dimanches et fêtes à l'étude de l'Écriture sainte. Ce fut par la lecture d'Isaïe que l'on commença ce grand travail. On se servit d'un exemplaire de la grande Bible de *Vitré*, qui appartenait à Bossuet; les marges offraient tout l'espace nécessaire pour recevoir les notes convenues et arrêtées pendant chaque promenade, et transcrites par l'abbé Fleury au retour. Ces promenades et ces lectures, continuées pendant une longue suite d'années, produisirent les *Notes* et les *Commentaires* de Bossuet sur la Bible.

La cour ne tarda pas à être instruite de l'objet de ces savantes réunions, qui formaient un si grand contraste avec ses fêtes et ses plaisirs bruyants. Plus tard un pareil contraste eût paru singulier, bizarre même, et aurait donné lieu à l'ironie et au sarcasme; mais à la cour de Louis XIV il n'offrait qu'un spectacle auguste et imposant. Cette respectable société reçut même le nom de *Concile*, et cette dénomination lui resta pendant toute la vie de Bossuet.

Ce fut pendant le cours de ces conférences que

Fénelon, jeune encore, fut présenté à Bossuet par le marquis de Fénelon, son oncle, et que se forma entre ces deux grands hommes une liaison qui subsista pendant bien des années.

Bossuet ne commença à publier qu'en 1691 ses *Dissertations* et ses *Notes* sur plusieurs parties de la Bible. Il publia d'abord ses Notes sur les Psaumes, comme pouvant être d'une utilité plus générale. Bossuet distingue deux différentes sortes de Psaumes : les *Psaumes moraux*, qui contiennent des exhortations, des reproches, des préceptes, des conseils ; les *déprécatifs*, qui ont pour objet d'implorer la miséricorde et les grâces de la bonté divine ; les *historiques* et les *prophétiques*. Les notes qu'il ajoute aux Psaumes pour en faciliter l'intelligence, sont courtes, mais judicieuses et exactes. Il y a surtout évité un vain étalage d'érudition, l'ambition d'y trouver des sens éloignés et cachés, et la manie de hasarder des interprétations vaines ou imaginaires. Bossuet dédia ce travail au chapitre et au clergé de Meaux ; dans cette épître dédicatoire, il exprime avec le plus touchant abandon le vœu qu'il a formé de vieillir et de mourir sur les livres sacrés : *In his consenescere, his immori, summa votorum est.*

Deux ans après, en 1693, il publia ses *Préfaces* et ses Notes sur les livres de Salomon. A la fin de cet ouvrage, il mit un supplément à son Commentaire sur les Psaumes, pour réfuter quelques

commentateurs qui s'efforçaient d'affaiblir l'autorité des prophéties, et surtout de celles qui sont annoncées dans les Psaumes.

Dans ses Préfaces sur les livres de Salomon, Bossuet traite tout ce qui peut concerner le sujet, l'auteur, l'âge et les versions de ces différents livres. Quand l'occasion s'en présente, il combat les erreurs de quelques critiques, et en particulier celles de Gratius et de Richard Simon. Les notes sont dans le même genre que celles dont il a enrichi les Psaumes, mais plus étendues dans quelques endroits.

L'éducation du Dauphin n'était pas encore terminée, lorsque Bossuet eut avec le ministre Claude cette célèbre conférence qui fit tant d'éclat en France et dans les pays étrangers, et qui contribua à décider un grand nombre de protestants à se réunir à l'Église romaine. Voici ce qui donna lieu à cette conférence.

Mademoiselle de Duras, dame d'atours de Madame, avait été élevée dans la religion protestante par sa mère, sœur de Turenne. La conversion de ce grand homme et la lecture du livre de l'*Exposition* l'avaient déjà disposée à devenir disciple de Bossuet. Mais elle n'osait encore se déclarer dans la crainte d'affliger une mère qu'elle chérissait avec tendresse. Enfin elle exprima le désir d'éclaircir quelques difficultés qui agitaient encore son esprit. Elle voulut entendre elle-même, dans

une discussion paisible et réglée, les deux hommes de son temps que l'Église romaine et la communion protestante présentaient comme les plus habiles interprètes de leur doctrine.

Jean Claude était regardé comme l'oracle du parti protestant; à des talents distingués, à des connaissances très-étendues, à une dialectique forte et puissante, il joignait l'intégrité des mœurs, et ces vertus douces et aimables qu'on se plaît toujours à chercher et à trouver dans les hommes d'un mérite supérieur.

La conférence eut lieu le 1er mars (1678), à trois heures après midi, chez la comtesse de Roye, sœur de mademoiselle de Duras. Cette conférence dura cinq heures, et roula principalement, comme mademoiselle de Duras l'avait désiré, sur l'autorité de l'Église. Pour éviter l'éclat et l'ostentation, on n'y admit qu'un très-petit nombre de personnes, et presque toutes de la religion protestante.

Bossuet déclare lui-même dans la relation qu'il a donnée de cette conférence, que le ministre Claude défendit sa cause avec toute l'habileté possible, et si subtilement, qu'il craignit pour ceux qui l'écoutaient. Mais un adversaire tel que Bossuet l'eut bientôt réduit au silence. Le ministre Claude refusa même une seconde conférence que Bossuet lui avait proposée.

Mademoiselle de Duras, après cette conférence,

fut entièrement convaincue. Le lendemain, elle eut un entretien avec Bossuet dans l'appartement de la duchesse de Richelieu, et, le 22 mars suivant, elle fit son abjuration solennelle entre ses mains, dans l'église des Pères de la Doctrine Chrétienne, à Paris. Elle survécut assez longtemps à son abjuration pour se confirmer de plus en plus dans les principes et dans les sentiments qui l'avaient déterminée. En 1689, se voyant atteinte d'une maladie mortelle, elle fit appeler Bossuet, et reçut les derniers secours et les dernières consolations de la religion de celui à qui elle avait dû son retour à l'Église catholique.

Pendant l'éducation de monseigneur le Dauphin, Bossuet fut mêlé à deux événements, dont l'un a laissé un souvenir doux et touchant à la postérité, et dont l'autre emprunte tout son intérêt du nom de Louis XIV et de Bossuet.

Personne n'ignore les fautes, les remords et la pénitence de madame de La Vallière. Au milieu même de ses erreurs, elle était restée fidèle aux principes qu'elle avait reçus dans son enfance, et la voix de la religion avait souvent parlé à son cœur déchiré par le remords d'un amour criminel. Pendant sa faveur elle avait toujours préféré la société des hommes vertueux aux hommages des courtisans. Le maréchal de Bellefonds était un de ces hommes qui avaient inspiré le plus d'estime et de respect à madame de La Vallière; il

l'avait mise en relation avec Bossuet dès 1673, et madame de Bellefonds, sœur du maréchal et supérieure des Carmélites de Paris, devint la confidente des peines et des pensées de madame de La Vallière, qui avait formé le projet d'embrasser la vie religieuse dans son couvent.

Bossuet, comme on le pense bien, s'efforça de l'encourager dans de semblables dispositions, qui avaient tout à la fois pour objet l'expiation de sa vie passée et une noble réparation du scandale qu'elle avait causé. Mais il y avait de grands obstacles à vaincre : l'opposition de Louis XIV, les railleries, le ridicule dont on voulait couvrir cette résolution, et surtout la faiblesse et les incertitudes mêmes de cette âme pénitente, que des liens puissants attachaient encore au monde.

Enfin, les démarches de Bossuet surmontèrent les difficultés extérieures ; ses paroles, ses conseils mirent un terme aux agitations, aux combats intérieurs de madame de La Vallière ; et celui qui avait reproché d'abord à cette illustre pénitente sa faiblesse et sa timidité, se sentit lui-même étonné et accablé de tant de courage.

Ce fut le 20 avril 1674 que madame de La Vallière, à peine âgée de trente ans, alla s'enfermer aux Carmélites. Elle avait prié Bossuet, et celui-ci en avait pris l'engagement, de prêcher le sermon de sa prise d'habit ; mais il fut obligé d'accompagner le Dauphin qui faisait, cette année, sa

première campagne au siége de Dôle, où le roi commandait en personne. Bossuet fut remplacé dans cette occasion par M. de Fromentières, depuis évêque d'Aire. Mais ce fut lui qui prêcha le jour de la profession solennelle de ses vœux.

Cette cérémonie, un des triomphes les plus éclatants de la religion, eut lieu le 26 juin 1675. La reine elle-même conduisit au pied de l'autel et couvrit du drap mortuaire la rivale qui avait fait couler ses premières larmes. Presque à côté de la reine, était la duchesse de Longueville, si célèbre autrefois pendant les troubles de la Fronde, et qui depuis vingt ans vivait dans le silence et la retraite. Louis XIV n'y parut point, mais il était présent à toutes les pensées.

Tout ce que Paris et la cour avaient de plus distingué se trouvait réuni dans cette église, pour être témoin d'un événement qui appelait tant de souvenirs et de réflexions, et au-dessus de toutes ces têtes s'élevait Bossuet, placé entre le ciel et la terre, « qui allait, comme il le dit lui-même, rompre un silence de tant d'années, et faire entendre une voix que les chaires ne connaissaient plus. »

Un tel tableau était favorable au talent d'un historien ou d'un orateur profane, mais les convenances religieuses ne permettaient pas à Bossuet d'appuyer, ou même de paraître appeler l'attention sur des circonstances si délicates et si présentes, auxquelles tant de personnages augustes étaient

intéressés. Il sut se tirer de cette position difficile, nous ne dirons pas avec adresse, mais avec la noble aisance et l'indépendance d'un orateur chrétien, qui, tout en observant ce qu'il doit aux convenances, ne s'écarte jamais du langage grave et même sévère du ministre de l'Évangile. C'est dans ce discours où Bossuet, entraîné comme malgré lui par son génie, laisse échapper, sous la forme la plus éloquente, les réflexions que lui arrache le mystère de la nature humaine.

« Les sentiments de la religion sont la dernière chose qui s'efface en l'homme, et la dernière que l'homme consulte; rien ne remue davantage les hommes, et rien ne les remue moins. Est-ce un prodige? est-ce un assemblage monstrueux de choses incompatibles? est-ce une énigme inexplicable? ou bien n'est-ce pas plutôt, si je puis parler de la sorte, un reste de lui-même, une ombre de ce qu'il était dans son origine, un édifice ruiné, qui, dans ses masures renversées, conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de sa première forme. Il est tombé en ruine par sa volonté dépravée. Le comble s'est abattu sur les murailles, et les murailles sur le fondement; mais qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé et les traces des fondations, et l'idée du premier dessin, et la marque de l'architecte. L'impression de Dieu y reste encore si forte, qu'il ne peut la perdre, et tout ensemble si faible, qu'il ne peut la suivre. »

Mais Bossuet devient touchant et fait répandre des larmes lorsque, près de finir son discours, il étend sa main vers madame de La Vallière, placée en face de lui dans une tribune, et qu'il lui dit tout à coup, de ce ton imposant d'autorité d'un de ces prophètes chargés de porter les ordres de Dieu: « Et vous, descendez à l'autel, victime de la pénitence, allez achever votre sacrifice, le feu est allumé, l'encens est prêt, le glaive est tiré; le glaive est la parole qui sépare l'âme d'avec elle-même, pour l'attacher uniquement à Dieu. »

Madame de La Vallière prit le nom de sœur Louise de la Miséricorde, et elle vécut trente-six ans dans les pratiques et les rigueurs de la vie austère des Carmélites. Elle mourut le 6 juin 1710.

Dans le temps même où Bossuet mettait le dernier sceau aux engagements sacrés que venait de prendre madame de La Vallière, il fut mêlé à une négociation du même genre, mais d'une nature bien délicate, dont le succès ne répondit ni à ses espérances, ni aux efforts de son zèle. Il s'agissait de déterminer Louis XIV à rompre ses liaisons avec madame de Montespan, qui tenait dans le cœur du roi la place qu'y avait occupée madame de La Vallière.

En 1675, madame de Montespan se présenta le jeudi saint à un prêtre de la paroisse de Versailles. Ce prêtre lui refusa l'absolution, et on devine facilement les motifs de ce refus. Elle s'en plaignit au roi, qui fit venir le curé de la paroisse; celui-ci dé-

clara que le prêtre n'avait fait que son devoir. Le roi voulut dans cette affaire avoir l'avis de M. le duc de Montausier et de Bossuet. Ce dernier ne balança pas à répondre comme le curé, que le prêtre n'avait fait que son devoir. M. de Montausier parla avec tant de force de l'intérêt de sa gloire et de celui de la religion, que le roi se leva fort ému, et dit à M. de Montausier en lui serrant la main : « Je ne la verrai plus. » Bossuet acheva bientôt de frapper et de toucher Louis XIV par des paroles empreintes d'un tel caractère de vertu et de vérité, qu'il renouvela la promesse de renoncer à ses engagements avec madame de Montespan.

Louis XIV fit plus encore : il chargea Bossuet de disposer madame de Montespan à consentir à cet éloignement. Cette tâche était difficile ; car bien différente de madame de La Vallière, qui, douce et résignée, n'avait eu à combattre que la faiblesse de son cœur, madame de Montespan opposait à Bossuet le caractère altier et impérieux d'une femme orgueilleuse, accoutumée à voir depuis dix ans toute la cour et Louis XIV lui-même à ses pieds. Elle n'épargna à Bossuet ni reproches, ni menaces ; en les voyant inutiles, elle ne dédaigna pas de recourir aux flatteries et aux promesses, qui n'eurent pas plus de succès.

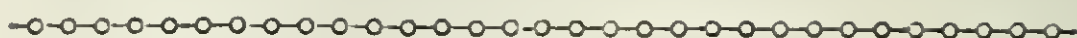
Louis XIV était sincèrement disposé à remplir les engagements qu'il avait pris avec Bossuet ; il

paraissait si ferme et si décidé, que les directeurs de sa conscience crurent pouvoir lui permettre d'approcher des sacrements aux fêtes de Pâques, et il partit pour l'armée sans avoir vu madame de Montespan. D'un autre côté, Bossuet, par un heureux effet de sa patience et de sa modération, fit céder les emportements de cette femme à l'impression forte et puissante qu'il sut donner à ses paroles et aux instructions mêlées de douceur et de fermeté qu'il ramenait dans tous les entretiens qu'il avait avec elle.

Pendant que le roi était à l'armée, Bossuet, sur son autorisation et son invitation même, lui écrivit plusieurs lettres dignes d'un Père des premiers siècles de l'Église, pour le confirmer dans les bonnes dispositions qu'il avait manifestées avant son départ. Tout faisait donc espérer à Bossuet de voir Louis XIV persévérer dans les engagements qu'il avait pris, et ne pas renouveler le scandale qui avait si longtemps affligé les gens de bien. Mais un obstacle qu'il n'avait pas prévu, ou qu'il n'avait pu surmonter, fit échouer tous ses efforts, et vint détruire les dispositions mêmes qu'avaient manifestées le roi et madame de Montespan. Les courtisans, qui trouvent plus facilement à satisfaire toutes leurs passions quand ils peuvent flatter celles du maître, tremblèrent de voir succéder aux fêtes et aux plaisirs qu'amenait la présence de madame de Montespan, le triste aspect d'une cour

qui suivrait les maximes austères de Bossuet ; on avait bien consenti à voir remplacer l'autorité de madame de La Vallière par celle de madame de Montespan ; mais on se révoltait à l'idée de voir l'empire de celle-ci renversé par celui de la morale et de la religion. D'un autre côté, les parents et les nombreux amis de madame de Montespan se liguèrent avec la foule des courtisans pour la ramener à la cour. Ils comptèrent avec raison sur la faiblesse du monarque, et avant que la religion eût obtenu sur son cœur une victoire décisive, l'intrigue et les insinuations intéressées vinrent rallumer dans ce cœur une passion mal éteinte.

Affligé d'un changement si imprévu, Bossuet, après un dernier effort inutile, ne put que se taire et gémir. Madame de Montespan dut croire alors son triomphe assuré et son crédit inébranlable ; mais ce fut précisément cette sécurité qui causa sa nouvelle disgrâce, en laissant trop apercevoir au roi les hauteurs et les inégalités de son humeur impérieuse. Elle quitta la cour en 1687, pour se retirer à Saint-Joseph, et elle se fixa définitivement dans cette retraite. C'est là que Bossuet venait quelquefois la visiter et lui donner des conseils salutaires dictés par la religion, et celui qu'elle avait regardé autrefois comme son ennemi était l'homme qui lui inspirait alors le plus de confiance et d'estime. Madame de Montespan mourut dans sa retraite en 1707, âgée de soixante-six ans.



CHAPITRE VI.

DE L'ASSEMBLÉE DE 1682.

Bossuet est proposé pour différents siéges.—Il est nommé évêque de Meaux.—Il est choisi pour député à l'assemblée de 1682.—De l'Église gallicane.—Bossuet prononce le sermon d'ouverture de l'assemblée.—Affaire de la régale.—Bref d'Innocent XI à l'assemblée.—Bossuet est chargé de rédiger la *déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique.* — L'assemblée de 1682 adopte les quatre articles. — L'assemblée est séparée. — Innocent XI refuse les bulles aux évêques nommés qui avaient fait partie de l'assemblée de 1682.—Négociation entre la cour de Rome et celle de France.—La réconciliation a lieu sous Innocent XII. — Bossuet provoque la condamnation des casuistes. — Elle est suspendue par la séparation de l'assemblée. — L'assemblée de 1682 approuve le livre de l'*Exposition.*

Après avoir achevé l'éducation de monseigneur le Dauphin, Bossuet n'avait pas quitté la cour, où le fixaient ses fonctions de premier aumônier de madame la Dauphine. Il ne vaquait aucun siége important dans le clergé de France, que la voix publique ne s'empressât de l'y appeler. Les églises

de Lyon, de Sens et de Beauvais exprimèrent tour à tour le vœu de le voir remplacer leurs premiers pasteurs. M. de Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, accablé sous le poids des années, des infirmités et des travaux, exprima le désir de l'avoir pour successeur. M. de Ligny, évêque de Meaux, qui professait pour Bossuet une singulière estime, offrit sa démission au roi, en proposant Bossuet pour occuper sa place. C'est à ce siége que la Providence le destinait, mais Louis XIV ne l'y appela qu'après la mort de M. de Ligny.

Une considération bien honorable pour Bossuet justifiait cette espèce d'impatience générale qui le portait à toutes les grandes places : tout se préparait en France pour la célèbre assemblée de 1682, et tous les esprits étaient en mouvement sur les grands intérêts qui devaient être la matière de ses délibérations. La Providence disposa des choses de manière que celui qui paraissait devoir être étranger à cette assemblée, puisqu'il n'avait encore ni titre ni caractère pour y prendre place, en devînt tout à coup l'âme, l'organe, l'interprète et le défenseur.

Louis XIV ne se contenta pas de nommer Bossuet à l'évêché de Meaux; il accompagna ce choix d'une distinction particulière. Il ordonna au Père de la Chaise d'aller lui-même annoncer cette nomination à M. de Harlay, archevêque de Paris, et de charger de sa part le prélat de la déclarer publi-

quement à l'assemblée des évêques, qui se tenait ce jour-là (2 mai 1681) à l'archevêché. C'était avertir toute l'Église de France de l'importance qu'il attachait à un tel choix.

Bossuet voulait se préparer par la retraite à l'exercice des fonctions de l'épiscopat, suppléer par la méditation et par les conseils qu'il recevrait à l'expérience qu'il présumait lui être nécessaire. Personne plus que lui ne sentait combien l'expérience est indispensable dans l'administration d'un diocèse, et dans un sermon prêché peu de temps auparavant en présence de Louis XIV, il avait exhorté le roi à n'élever à l'épiscopat que des ecclésiastiques déjà exercés aux devoirs et aux fonctions du ministère pastoral, et à fixer ainsi son choix principalement sur des vicaires généraux.

Ce fut vers la solitude de la Trappe qu'il tourna ses regards, pour s'y recueillir tout entier dans les graves pensées qui allaient l'occuper. « Il y a dix ans, écrivait-il à l'abbé de Rancé, que j'ai dans l'esprit que si Dieu me remettait en charge dans son Église, j'aurais deux choses à faire, l'une d'aller quelque temps en action avec feu M. de Châlons; l'autre d'aller passer quelque temps en oraison avec vous. » Quand on pense que c'est Bossuet qui croit avoir besoin d'apprendre à être évêque, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de tant de modestie ou de tant de grandeur.

Mais les circonstances ne permirent pas à Bossuet de suivre son dessein. La célèbre assemblée de 1682 allait s'ouvrir, et l'assemblée métropolitaine de Paris le nomma député à l'assemblée générale du clergé, quoiqu'il n'eût point encore reçu ses bulles de l'évêché de Meaux. Il fut immédiatement désigné pour faire le sermon d'ouverture.

L'assemblée de 1682 est l'époque la plus mémorable de l'histoire de l'Église gallicane.

C'est celle où elle a jeté son plus grand éclat; les principes qu'elle a consacrés ont mis le sceau à cette longue suite de services que l'Église de France a rendus à la France.

C'est à l'Église gallicane, plus ancienne que la monarchie française, que l'antique Gaule a dû l'adoucissement des maux que lui causait l'invasion des barbares. C'est à elle qu'on doit la renaissance de l'agriculture et des beaux-arts, la conservation des principes, des formes et des vestiges du *droit romain*. Un évêque de Paris a bâti le premier hôpital que la France ait vu construire, et lui a donné le nom si doux et si religieux d'Hôtel-Dieu. Les maisons des évêques, les cloîtres des églises et les monastères devinrent l'asile des sciences et des lettres, bannies du reste de la terre. Bientôt, à la voix des évêques, s'élevèrent de nombreux établissements pour l'instruction publique. L'Église gallicane a donné à la France ses plus grands

ministres, et à l'Europe ses plus grands orateurs; mais sa plus grande gloire est d'être la seule qui ait eu constamment un esprit national. Dans toutes les grandes calamités publiques, c'était elle qui donnait l'exemple des plus généreux sacrifices.

En 1682, l'Église de France réunissait au plus haut degré les vertus, les lumières, les talents, la régularité des mœurs. On voyait, au premier rang, des évêques dont les noms sont consacrés depuis longtemps par le respect et l'admiration de la postérité. Dans un rang inférieur, on comptait une multitude d'ecclésiastiques répandus sur toute la France, qui, par leurs écrits, leurs exemples et l'autorité de l'instruction, entretenaient dans toutes les classes l'amour de la religion et le goût de la vertu.

Des ordres religieux, des congrégations séculières et régulières se livraient avec autant de zèle que de désintéressement à toutes les parties de l'instruction publique, ou se consacraient à ces recherches profondes et savantes dont les monuments, encore subsistants, enrichissent toutes les bibliothèques de l'Europe.

Tel était le spectacle qu'offrait l'Église de France à l'époque où s'ouvrit l'assemblée que Louis XIV avait convoquée pour s'appuyer de son autorité dans ses démêlés avec le pape Innocent XI.

Dès le moment où l'assemblée s'était formée, elle

avait jeté les yeux sur Bossuet pour le sermon de l'ouverture. Sachant que, dans toutes les assemblées, le plus grand nombre ne fait qu'obéir à l'impulsion qui lui est imprimée, il profita d'une circonstance si naturelle et si précieuse, que la Providence elle-même semblait lui offrir, pour tracer à l'assemblée la marche qu'elle devait suivre.

Ce qui distingue éminemment Bossuet dans ce célèbre discours, c'est l'habileté avec laquelle il posa dès lors tous les fondements de la doctrine que nous le verrons bientôt consacrer dans les quatre articles de 1682.

Le sujet de ce sermon, qui fut prêché le 9 novembre 1681, était l'unité de l'Église. Dès son exorde, Bossuet montre l'esprit dont il est animé et dont il veut animer l'assemblée.

« Qu'elle est belle, cette Église gallicane, pleine de science et de vertu ! mais qu'elle est belle dans son tout, qui est l'Église catholique, et qu'elle est belle, saintement et inviolablement unie à son chef, c'est-à-dire au successeur de saint Pierre ! O que cette union ne soit point troublée ! que rien n'altère cette paix et cette unité où Dieu habite !... La paix est l'objet de cette assemblée. Au moindre bruit de division, nous accourons effrayés pour unir parfaitement le corps de l'Église, le père et les enfants, le chef et les membres, le sacerdoce et l'empire... Songeons que nous devons agir par l'esprit de toute l'Église. Ne soyons pas des

hommes vulgaires, que les vues particulières détournent du véritable esprit de l'unité catholique; nous agissons dans le corps de l'épiscopat et de l'Église catholique, où tout ce qui est contraire à la règle ne manque jamais d'être détesté. Puissent nos résolutions être telles qu'elles soient dignes de nos pères, et dignes d'être adoptées par nos descendants; dignes enfin d'être comptées parmi les actes authentiques de l'Église, et insérées avec honneur dans ces registres immortels où sont compris les décrets qui regardent non-seulement la vie présente, mais encore la vie future et l'éternité tout entière... »

Bossuet n'hésite pas à manifester son opinion sur l'indéfectibilité du saint-siége.

« Pierre, en proclamant Jésus le Christ, Fils du Dieu vivant, s'attira, par cette haute prédication de la foi, l'inviolable promesse qui le fait le fondement de l'Église. La parole de Jésus-Christ, qui de rien fait ce qu'il lui plaît, donne cette force à un mortel. Qu'on ne dise point, qu'on ne pense point que ce ministère de saint Pierre finisse avec lui; ce qui doit servir de soutien à une Église éternelle ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs; Pierre parlera toujours dans sa chaire : c'est ce que disent les Pères, c'est ce que confirment six cent trente évêques au concile de Chalcédoine. »

Il ne faut qu'un seul trait à Bossuet pour racon-

er trois cents ans de persécutions, qui finissent par mettre la croix sur le front des Césars.

« La Synagogue, dont les promesses sont terrestres, commence par la puissance et les armes. L'Église commence par la croix et par les martyrs. Fille du ciel, il faut qu'il paraisse qu'elle est née libre et indépendante dans son état essentiel, et ne doit son origine qu'au Père céleste. Quand, après trois cents ans de persécutions, parfaitement établie et parfaitement gouvernée durant tant de siècles sans aucun secours humain, il paraîtra clairement qu'elle ne tient rien de l'homme : VENEZ MAINTENANT, Ô CÉSARS, IL EST TEMPS ! »

C'est dans ce même discours qu'on entendit Bossuet proclamer cet oracle tutélaire de l'ordre social, que les Apôtres avaient enseigné par leurs préceptes et par leurs exemples, et qui est consigné à toutes les pages de la tradition.

« Nul prétexte, nulle raison ne peut autoriser les révoltes. Il faut révérer l'ordre du Ciel et le caractère du Tout-Puissant dans tous les princes, quels qu'ils soient, puisque les plus beaux temps de l'Église nous le font voir sacré et inviolable, même dans les princes persécuteurs de l'Évangile. Ainsi leur couronne est hors d'atteinte. L'Église leur a érigé un trône dans le lieu le plus sûr de tous et le plus inaccessible, dans la conscience même, où Dieu a le sien ; et c'est là le fondement le plus assuré de la tranquillité publique. »

On voit dans ce discours l'enchaînement et la suite des sentiments, des pensées et des vues que Bossuet se proposait de faire adopter par l'assemblée. Conserver l'unité, maintenir avec fermeté les véritables *libertés de l'Église gallicane*, consacrer dans la forme la plus authentique l'indépendance de la puissance temporelle, et réprimer les esprits inquiets, qui ne cherchaient qu'à enflammer les passions et à perpétuer les divisions, telle était la noble et religieuse ambition de Bossuet.

Louis XIV lut ce discours en entier avec beaucoup d'attention, et témoigna le désir qu'il fût imprimé; l'assemblée en ordonna effectivement l'impression. Tout en consacrant les maximes de l'Église gallicane, il avait exprimé tant de respect pour le saint-siége, tant d'attachement à l'Église romaine, il avait professé tant de mesure et de convenance dans la profession de ses sentiments, qu'à Rome même son discours fut accueilli avec bienveillance.

Le premier objet des délibérations de l'assemblée fut l'affaire de la régale. On appelait ainsi un droit par lequel nos rois jouissaient des revenus des archevêchés et des évêchés pendant leur vacance, et même conféraient les bénéfices dépendants de leur collation jusqu'à ce que les nouveaux pourvus eussent prêté leur serment de fidélité, et l'eussent fait enregistrer à la chambre des comptes de Paris. L'exercice de ce droit ne s'étendait

pas généralement sur toutes les églises du royaume. Louis XIV, pour établir l'uniformité, déclara, en 1673, le droit de régale inaltérable et imprescriptible dans tous les archevêchés et évêchés du royaume. Tous les évêques qui s'étaient jusque alors maintenus dans l'exemption du droit de régale, cédèrent à l'autorité du roi, excepté les évêques d'Aleth et de Pamiers, qui protestèrent et en appelèrent au souverain Pontife. Innocent XI rendit un jugement d'une manière si absolue, que Louis XIV, malgré tout le respect dont il était pénétré pour le saint-siége, s'en offensa. Mais ce fut dans son clergé qu'il chercha et qu'il trouva les défenseurs des prérogatives de sa couronne. Dans les lettres de convocation, le roi recommandait expressément aux assemblées métropolitaines de choisir pour députés du second ordre les ecclésiastiques les plus distingués par leur piété, leur savoir, leur expérience, et dont le mérite fût le plus connu dans les provinces.

Ce vœu fut parfaitement rempli, et jamais aucune assemblée n'offrit un plus grand nombre d'évêques et d'ecclésiastiques recommandables par leurs vertus et leurs lumières. Elle s'occupa d'abord, comme nous l'avons dit, de l'affaire de la régale. Bossuet pensait qu'il pouvait être utile à l'Église de France de profiter du vif intérêt que le gouvernement apportait à l'extension de la régale pour en réformer les abus et en concilier

l'exercice avec les principes de la juridiction spirituelle. Cette façon de penser de Bossuet était devenue celle de tout le clergé, et Louis XIV s'empressa de s'y conformer. Ce fut d'après ce concert mutuel que le roi rendit son édit du mois de janvier 1682, par lequel la régale fut étendue à toutes les églises du royaume, mais avec les modifications qui furent jugées nécessaires pour épurer le droit de régale de tout ce qu'il paraissait offrir de contraire à l'exactitude des règles.

L'assemblée crut devoir rendre compte au Pape de la conclusion d'une affaire qui occupait le gouvernement et le clergé depuis près de dix ans, et qui avait donné lieu aux éclats les plus affligeants. Bossuet rédigea la lettre qui fut adressée au Pape à cette occasion, sous le nom de l'archevêque de Reims, président de l'assemblée. Cette lettre, qui rend un fidèle compte de toutes les circonstances de cette discussion, respire dans toutes ses expressions la plus religieuse vénération pour le chef de l'Église. Bossuet paraissait convaincu que le Pape serait touché des raisons exposées par l'assemblée, et de la considération des avantages qui résultaient pour l'Église, des concessions auxquelles le roi avait bien voulu se prêter. Mais, contre l'attente de Bossuet, Innocent XI adressa à l'assemblée, trois mois après, un bref par lequel il improuvait, cassait et annulait tout ce qui avait été fait sur l'affaire de la régale.

L'assemblée fut étonnée, mais non pas intimidée d'un pareil langage. Elle pensa que le jugement prononcé par le pape, dans une question qu'elle regardait comme indifférente à la religion et à la morale, était incompatible avec les maximes reçues en France et reconnues par le saint-siége lui-même.

Si Bossuet avait été aussi étonné qu'affligé du bref d'Innocent XI à l'assemblée, c'était moins par les obstacles qu'il pouvait apporter à la conclusion d'un arrangement déjà décidé et consommé, que parce qu'il prévoyait les nouvelles difficultés qu'allait faire naître une autre décision de l'assemblée bien plus importante que l'affaire de la régale.

En effet, dans l'intervalle de trois mois qui s'était écoulé entre la lettre adressée au pape et le bref dont nous venons de parler, l'assemblée de 1682 avait proclamé les QUATRE ARTICLES de sa déclaration sur la puissance ecclésiastique.

Bossuet fut chargé de rédiger cette déclaration. Il s'attacha à la fonder sur les principes qu'il avait exposés dans le discours d'ouverture. Ce fut le 19 mars 1682, que l'assemblée du clergé fit cette célèbre déclaration. Les quatre articles qu'elle proclame sont presque entièrement composés des propres paroles répandues dans les écrits des Pères de l'Église, dans les canons des conciles, et dans les lettres mêmes des souverains

Pontifes. Dès le préambule, Bossuet manifeste clairement son intention et sa pensée ; on voit dans quel esprit il a conçu, rédigé et présenté cette déclaration.

Cette déclaration fut signée par les trente-quatre archevêques et évêques et par les trente-quatre députés ecclésiastiques qui composaient l'assemblée. Sur l'observation de M. Brias, archevêque de Cambrai, observation qui fut consignée au procès-verbal, l'assemblée reconnut qu'elle ne s'était proposé, dans les quatre articles, que de manifester l'opinion de l'Église de France sur la puissance ecclésiastique, sans avoir prétendu rédiger une profession de foi qui dût être commune à tous les catholiques.

Quatre jours après, le 23 mars 1682, fut rendu un édit du roi pour donner force de loi à la déclaration du clergé.

L'assemblée crut devoir adresser une lettre à tous les évêques de France, pour leur demander leur approbation et leur adhésion aux quatre articles. L'évêque de Tournai, chargé de rédiger cette lettre, y déclara formellement « que l'heureux succès de l'assemblée doit être surtout attribué à l'éloquence et à l'érudition avec laquelle M. l'évêque de Meaux avait rappelé tous les cœurs et tous les esprits à l'union entre eux et au maintien de l'unité de l'Église. »

Louis XIV, satisfait d'avoir terminé l'affaire de

la régale, et rassuré par les maximes que le clergé venait de proclamer, prit la résolution de séparer l'assemblée ; ses séances furent interrompues depuis le 9 mai jusqu'au 23 juin, jour où l'assemblée entendit la lecture de la lettre du roi, qui prorogeait indéfiniment sa session.

Louis XIV porta même les égards pour le saint-siége jusqu'à faire entendre dans cette circonstance, qu'il ne jugeait pas à propos qu'on rendît public et qu'on imprimât le procès-verbal de l'assemblée de 1682.

Innocent XI ne s'expliqua pas d'abord sur la *déclaration du clergé de France*, et son silence permettait de croire qu'il voulait éviter de rompre ouvertement avec le roi et avec l'Église de France. Mais ces espérances ne tardèrent pas à s'évanouir. Innocent XI n'osa pas, il est vrai, condamner les quatre articles, il se borna à encourager et à récompenser les écrivains qui se dévouèrent à combattre l'assemblée de 1682 ; et pour manifester davantage son mécontentement, il refusa des bulles aux ecclésiastiques qui avaient été membres de l'assemblée de 1682, et que le roi avait nommés à des évêchés. Louis XIV, blessé de ce refus, ne voulut pas à son tour que les autres ecclésiastiques nommés aux évêchés, reçussent les bulles que Rome consentait à leur accorder. Les choses restèrent en cet état pendant tout le pontificat d'Innocent XI et celui d'Alexandre VIII,

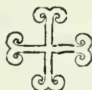
de sorte que plus d'un tiers des évêchés de France se trouvaient privés de pasteurs institués canoniquement.

Enfin, sous le pontificat d'Innocent XII, il s'établit entre la cour de France et celle de Rome une longue et difficile négociation, qui se termina par une entière réconciliation, à la suite d'une lettre que Louis XIV écrivit au pape, et qui fut le sceau de l'accommodement entre le saint-siége et le clergé de France.

L'affaire de la régale et la déclaration sur la puissance ecclésiastique n'étaient pas les seuls objets qui avaient occupé l'attention et excité le zèle de Bossuet dans la mémorable assemblée de 1682. Il provoqua aussi la condamnation des casuistes qui corrompaient la morale chrétienne par des raffinements et des subtilités absolument opposés à la sainteté et à la simplicité de l'Évangile. Il avait fait un travail très-étendu sur cette matière ; une commission du clergé avait examiné et approuvé le plan de Bossuet ; le rapport était sur le point d'être fait, et la censure allait être portée, lorsque l'assemblée reçut ordre de se séparer le 29 juin 1682. Mais nous verrons Bossuet reprendre ce grand ouvrage au bout de dix-huit ans, et le conduire à sa perfection dans l'assemblée de 1700.

Avant de se séparer, l'assemblée de 1682 donna à Bossuet l'honorable satisfaction d'approuver avec éloge son livre de l'*Exposition de la Foi*

catholique. Ce fut dans cette occasion que M. de Harlay, qui jusque alors lui avait refusé son approbation, se vit en quelque sorte forcé par le vœu de l'assemblée, à rendre cet hommage tardif au mérite d'un tel ouvrage.



CHAPITRE VII.

GENRE DE VIE DE BOSSUET DANS SON DIOCÈSE ET DANS SON INTÉRIEUR.

Bossuet prend possession de l'évêché de Meaux. — Voyages de Bossuet à la Trappe. — Lettres de Bossuet sur l'adoration de la Croix. — Séminaire de Meaux. — Des missions. — Des conférences ecclésiastiques. — Visites pastorales. — Synodes. — Sagesse et modération de Bossuet. — *Catéchisme* de Bossuet.— Instruction des *nouveaux convertis*. — *Lettre pastorale* de Bossuet sur la communion pascale. — Douceur de Bossuet pour les protestants de son diocèse. — *Élévations sur les mystères.* — *Méditations de l'Évangile.* — Affaire de l'abbaye de Farremonstiers. — Affaire de l'abbaye de Jouarre. — Genre de vie de Bossuet dans son intérieur. — Amis de Bossuet. — Santeuil. — Conversation de Bossuet. — Modestie de ce prélat.

Après que l'affaire de la régale eut été terminée, l'assemblée de 1682 avait suspendu ses séances pour préparer et méditer sa *déclaration*. Bossuet profita de ce court intervalle pour se rendre à Meaux et se faire installer. Il y arriva le 7 février 1682, et l'installation eut lieu le lendemain. Il se retira ensuite à Germigny, maison de campagne

des évêques de Meaux, pour se préparer pendant quelques jours à ouvrir lui-même le carême dans sa nouvelle église. Il revint à Meaux le mercredi matin, et donna lui-même les cendres à un peuple immense, que cette cérémonie si religieuse et si morale avait conduit aux pieds de son nouvel évêque.

Ce fut en cette circonstance que, montant pour la première fois dans sa chaire épiscopale, Bossuet prit avec son peuple l'engagement de se consacrer tout entier à son instruction, annonçant qu'il prêcherait lui-même dans son église toutes les fois qu'il officierait pontificalement. Jamais aucune affaire, de quelque nature qu'elle fût, jamais aucune considération de bienséance, pas même les fonctions qu'il avait à la cour, ne l'empêchèrent de remplir cet engagement, et de se rendre à Meaux à l'approche des fêtes solennelles.

Le premier séjour de Bossuet à Meaux ne put être que d'une courte durée; il fut obligé de revenir bientôt à Paris, prendre part aux travaux de l'assemblée du clergé. Mais à peine fut-elle dissoute, que Bossuet se crut libre de se consacrer exclusivement au gouvernement de son diocèse. Pour mieux s'y disposer, il exécuta alors le dessein qu'il avait formé depuis longtemps d'aller se recueillir quelques jours dans les déserts de la Trappe, et puiser dans les entretiens de son ami l'abbé de Rancé, et dans la discipline des religieux

qui avaient embrassé sa réforme, le courage, la force et la piété qu'il voulait porter dans l'exercice de ses fonctions épiscopales.

Pendant son épiscopat, Bossuet a fait, à différentes époques, huit voyages à la Trappe. *Après son diocèse c'était le lieu,* à ce qu'il disait lui-même, *où il se plaisait le plus.* Il assistait à tous les exercices de la communauté pendant les huit jours que durait ordinairement son voyage. Il montra la même assiduité jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, en y joignant toujours l'austérité de la vie d'un Trappiste : ce ne fut qu'à l'un de ses derniers voyages qu'il se permit de faire usage d'un peu de vin. « Il trouvait, dit l'abbé Ledieu, un charme particulier dans la manière dont on y célébrait l'office divin. Le chant des Psaumes qui venait seul troubler le silence de cette vaste solitude, les longues pauses des Complies, les sons doux, tendres et perçants du *Salve Regina,* lui inspiraient une sorte de mélancolie religieuse. »

L'abbé de Rancé admirait encore plus Bossuet en le voyant assister à tous les offices du jour et de la nuit, s'asseoir à la même table, et se mêler à tous les exercices des religieux, qu'un si grand exemple était bien fait pour encourager. Avant Vêpres, on se promenait quelques instants sur l'étang, ou dans les bois qui environnaient ce désert. Alors Bossuet et l'abbé de Rancé se séparaient du groupe des religieux, pour s'entretenir ensemble.



L'abbé de Rancé regardait les voyages de Bossuet à la Trappe comme de véritables grâces de la Providence. Au mois d'août 1699, se croyant près de sa fin, il disait à l'abbé de Saint-André, depuis grand-vicaire de Meaux : « Je mourrai content, si je puis le voir ici encore une fois, et recevoir sa sainte bénédiction. »

Au moment où l'assemblée de 1682 venait de se séparer, le hasard fit tomber entre les mains de Bossuet le manuscrit d'un ouvrage de l'abbé de Rancé, sur la sainteté et les devoirs de la vie monastique, ouvrage destiné uniquement à l'instruction des religieux de son monastère ; mais Bossuet jugea que le mérite d'un tel écrit ne devait pas être renfermé dans l'enceinte d'un cloître, il crut qu'il pouvait et qu'il devait servir à l'édification de toute l'Église. L'abbé de Rancé opposa une résistance sincère aux premières instances de Bossuet, il ne céda qu'à regret et par un sentiment de déférence au vœu d'un juge si éclairé en matière de religion. Ce fut Bossuet qui présida lui-même à tous les détails de l'impression et de la publication de cet ouvrage.

Bossuet eut occasion de voir à la Trappe un nouveau catholique, nommé le frère Arnaud. C'était un gentilhomme français, réfugié en Hollande, où il s'était attaché au service du prince d'Orange. Touché par les lectures de quelques ouvrages de Bossuet, il revint en France, fit abjuration, se

retira à la Trappe, et fut admis à faire des vœux, après que sa vocation eut été longtemps éprouvée. L'abbé de Rancé, qui était singulièrement attaché à ce nouveau prosélyte, le fit connaître à Bossuet, et l'autorisa à s'entretenir avec ce prélat sur des matières de religion, et même à lui écrire. C'est ce qui donna lieu à une réponse que Bossuet lui fit, et qui a été imprimée sous le titre de : *Lettre de M. l'évêque de Meaux, sur l'adoration de la Croix.*

Dans cette lettre, Bossuet montre l'intention que s'est proposée l'Église, en rendant de si grands honneurs au signe de la rédemption des hommes. « L'Église, en montrant la croix, a ramassé sous cette simple figure toutes les merveilles de la mort de Jésus-Christ. Là, comme dans un langage abrégé, tout ce que le Sauveur a fait pour nous se retrace à notre cœur et à notre pensée. Des volumes entiers ne rempliraient pas ce qui est exprimé par ces deux signes, par celui *de la croix,* qui nous dit tout ce que nous devons à Jésus-Christ, et par celui de nos soumissions, qui exprime au dehors tout ce que nous sentons pour lui....

« Quels honneurs, dit Bossuet, ne rend-on pas en public à l'Évangile?..... Les protestants eux-mêmes prêtent leurs serments sur le livre de l'Évangile. Par ces honneurs on témoigne son attachement, non pas à l'encre et au papier, mais à la vérité éternelle qui nous y est représentée. Je

n'ai encore trouvé personne d'assez insensé pour accuser ces pratiques d'idolâtrie. Je demande à présent : Qu'est-ce donc que la croix, sinon l'abrégé de l'Évangile, tout l'Évangile sous un seul signe et sous un seul caractère ?...

« Il ne faut qu'une seule chose pour confondre les esprits contentieux : c'est que le culte extérieur n'est qu'un langage pour signifier ce qu'on ressent au dedans. Si donc à la vue de la croix tout ce que je sens pour Jésus-Christ se réveille, pourquoi à la vue de la croix ne donnerais-je pas toutes les marques extérieures de mes sentiments ?...

« Les protestants traitent ce culte de superstitieux, parce qu'il n'est pas commandé ; et ils sont si grossiers, qu'ils ne songent pas que le fond de ces sentiments étant commandé, les marques si convenables que nous employons pour les exciter, ne peuvent être que louables et agréables à Dieu et aux hommes....

« Voilà pour ce qui regarde *les choses*, après quoi c'est une trop basse chicane de disputer *des mots*. En particulier celui d'*adorer* a une si grande étendue, qu'il est ridicule de le condamner sans en avoir déterminé tous les sens. On *adore* Dieu, et en un certain sens on n'*adore* que lui seul. »

Malheureusement celui à qui cette instruction si sage était adressée, ne persévéra pas dans les sentiments qui lui avaient mérité l'estime de Bossuet et l'affection de l'abbé de Rancé.

Prêt à se renfermer dans les soins qu'allait exiger de lui le gouvernement de son diocèse, Bossuet crut devoir rendre publics deux ouvrages qu'il avait composés avant d'être nommé évêque de Meaux. Le premier est la relation de sa *Conférence avec le ministre Claude;* le second est son *Traité de la communion sous les deux espèces.* Aussitôt qu'il eut fait imprimer ces deux ouvrages, il se consacra entièrement à l'administration de son diocèse.

Le séminaire de Meaux fut le premier objet de ses soins et de son intérêt paternel. Ce qu'il recommandait le plus aux supérieurs de son séminaire, c'était d'accoutumer de bonne heure leurs élèves à parler en public, parce que le ministère de la parole est le véritable ministère évangélique que Jésus-Christ a laissé à son Église pour l'instruction des peuples. C'était également ce qu'il recommandait avec encore plus de force aux curés de son diocèse, lorsqu'il les réunissait tous les ans dans ses synodes. Il les exhortait à ne point rechercher avec affectation ou avec inquiétude le pénible soin de donner à leurs discours une forme trop élégante et trop étudiée, dont la parole de Dieu n'a pas besoin pour toucher les cœurs; à éviter toute prolixité inutile, pour ne pas ennuyer et rebuter ceux qu'ils doivent consoler et instruire. « Abandonnez-vous, leur disait-il, aux seuls mouvements de la charité chrétienne, et l'Esprit-Saint

vous inspirera les paroles que vous devez dire. Ce n'est pas l'homme qui parle, qui agit, mais Dieu seul qui se fait entendre par son organe, et qui agit seul par sa grâce toute-puissante. »

Bossuet estimait surtout les ecclésiastiques qui remplissaient les fonctions les plus simples et les plus habituelles de leur ministère avec piété et avec ce recueillement extérieur qui parle aux yeux de la multitude avant même de toucher les cœurs par l'onction de la grâce que Dieu attache aux paroles de la liturgie.

Il voulait qu'on ne négligeât point les plus petits détails des cérémonies ecclésiastiques, et il donnait lui-même l'exemple à cet égard ; mais il évitait toute affectation minutieuse en ce genre comme en tout autre. Une longue habitude lui avait donné cette facilité qui exclut toute hésitation et toute lenteur. « Il faut remplir toutes les cérémonies avec dignité, disait-il, mais avec la mesure convenable. Il ne faut pas ennuyer le peuple. »

Bossuet recommandait enfin aux curés et aux vicaires des paroisses d'adresser toujours quelques paroles d'exhortation ou d'instruction aux assistants, surtout dans l'administration des sacrements du baptême, du mariage et de la communion publique.

La nature, qui avait favorisé Bossuet de tous les avantages extérieurs, lui avait donné une voix douce, sonore, flexible, étendue, mais en même

temps, grave, ferme, et telle qu'elle convenait à un pontife digne de représenter la religion dans toute sa majesté.

Il n'était jamais plus profond et plus sublime que dans les sermons qu'il prêchait dans son église sur les mystères de la religion. Mais depuis qu'il était devenu évêque de Meaux, il n'écrivait plus ses sermons : il se bornait à en indiquer légèrement le texte, le plan et quelques-unes des preuves et des autorités qui devaient servir à en développer les différentes parties.

Un jour, l'abbé Fleury et l'abbé Ledieu entrèrent dans son cabinet, au moment où il se disposait à monter en chaire ; ils le trouvèrent à genoux, nu-tête, un évangile à la main, recueilli dans la méditation du sujet qu'il devait traiter. Ce fut le reste de sa vie sa seule préparation pour annoncer la parole de Dieu.

Jusque dans sa dernière vieillesse, et parvenu à cette époque où ses cruelles infirmités lui permettaient à peine de se soutenir, Bossuet retrouvait encore des forces pour monter dans sa chaire épiscopale. Le 18 juin 1702, jour de l'Octave du Saint-Sacrement, Bossuet, alors âgé de près de soixante-quinze ans, parla une heure entière avec une voix très-nette et très-intelligible, et sans aucune incommodité. Ce fut la dernière fois qu'il prêcha dans son église ; et l'abbé Ledieu nous a conservé les paroles touchantes et paternelles qui

terminèrent ce sermon, et qui semblaient exprimer le pressentiment secret qu'avait Bossuet que ces paroles étaient les dernières que le peuple de Meaux entendait de sa bouche. « Je veux que vous vous souveniez qu'un certain évêque votre pasteur, qui faisait profession de prêcher la vérité et de la soutenir sans déguisement, a recueilli en un seul discours les vérités capitales de votre salut. »

La mémoire des succès qu'il avait obtenus autrefois à Metz par des missions pour la conversion des protestants, lui fit naître la pensée d'établir des missions semblables dans le diocèse de Meaux. A peine y fut-il arrivé, qu'il donna une mission dans les paroisses de la ville de Meaux. Il choisit pour coopérateurs l'abbé de Fénelon, l'abbé Fleury, et les Pères de l'Oratoire.

M. de Séguier, l'un des prédécesseurs de Bossuet, avait établi des conférences ecclésiastiques dans le diocèse de Meaux; mais le relâchement s'était introduit dans cette partie du gouvernement de ce diocèse. Bossuet s'attacha à rétablir et à perfectionner une institution dont il sentait et prévoyait mieux que personne les heureux résultats. Il traça de sa propre main l'ordre des matières qui devaient former le sujet de chaque conférence. Il invitait les ecclésiastiques de son diocèse à y assister régulièrement, et lui-même il leur donnait l'exemple de l'assiduité qu'il deman-

dait, en se trouvant avec exactitude aux conférences qui se tenaient dans sa ville épiscopale, et souvent même à celles des autres cantons du diocèse.

Quand il présidait à ces réunions des différentes portions de son clergé répandues dans les campagnes, et loin du commerce des hommes, Bossuet ne laissait apercevoir que la simplicité évangélique. Il leur traçait, par le langage familier et populaire qu'il adoptait, le modèle de celui dont ils devaient eux-mêmes se servir pour parler à des hommes simples et ignorants. Après avoir entendu la discussion des différentes matières qui formaient l'objet de la conférence, Bossuet prononçait lui-même sa décision sur les questions difficiles, douteuses et importantes.

Malgré les travaux de tous genres, malgré les affaires importantes qui remplissaient sa vie, Bossuet a peut-être été celui de tous les évêques qui s'est montré le plus exact à visiter son diocèse. Il croyait ne devoir s'en rapporter qu'à lui-même pour acquérir toutes les connaissances de détails, dont la variété est soumise à des circonstances locales, souvent même à des coutumes et à des dispositions singulières.

Bossuet ne se refusait à aucun genre de fatigue et de travail dans le cours de ses visites pastorales; mais, au milieu de ce travail et de ce mouvement d'esprit et de corps, son extérieur n'annon-

çait que le calme et le recueillement de la religion; il était appliqué tout entier aux actes de son ministère; aucune circonstance extérieure ne venait le distraire de son attention. Sa gravité, sa patience et sa modestie imprimaient le respect à tous les assistants; on pouvait observer facilement combien il était pénétré de la sainteté des fonctions qu'il allait remplir.

Il apportait une attention particulière à l'administration des hôpitaux de son diocèse, et il entrait à cet égard dans les recherches les plus minutieuses. Chaque année il faisait à l'hôpital général de Meaux d'abondantes aumônes, et dans une année de disette il les augmenta avec tant de profusion, que son intendant crut devoir les modérer. Bossuet lui répondit : « Pour les diminuer, je n'en ferai rien ; et pour faire de l'argent à cette occasion, je vendrai tout ce que j'ai. » Il continua donc à répandre ses aumônes avec la même abondance; et, pour mieux assurer l'exécution de ses ordres, il voulut assister lui-même à la distribution des secours de tous les genres qu'il avait destinés aux malheureux.

Pendant les vingt-deux années que dura son épiscopat, Bossuet n'en laissa passer aucune sans tenir un synode, excepté l'année qui précéda sa mort. Après dix ans d'expérience, il rédigea les *Statuts synodaux* en trente-trois articles, dont les dispositions embrassent tout ce qui est le plus

propre à maintenir la régularité du clergé et à assurer l'instruction du peuple.

Cette instruction du peuple était l'objet spécial de sa sollicitude. Alors son génie élevé savait s'abaisser pour se mettre à la portée de toutes les classes, de toutes les conditions, de tous les âges, et parler aux enfants mêmes une langue accessible à leur faible intelligence. C'est ce qu'on peut observer dans le *Catéchisme* qu'il donna au diocèse de Meaux.

Il avait observé qu'on s'était borné jusque alors à enseigner aux enfants les éléments de la doctrine chrétienne sans leur apprendre l'histoire de la religion, connaissance cependant si indispensable pour lier la loi ancienne à la loi nouvelle, la succession des siècles à l'origine du monde, et le genre humain à son auteur. Jusque alors on avait été arrêté par la difficulté ou par l'impossibilité apparente de renfermer tant de choses dans un ordre assez simple et assez abrégé pour que l'intelligence d'un enfant pût les saisir, les embrasser et s'en pénétrer. Mais l'abbé Fleury saisit la pensée de Bossuet, et l'exécuta complétement en publiant son *Catéchisme historique*, ouvrage élémentaire resté entre les mains des enfants chrétiens jusqu'à nos jours.

Le *Catéchisme* de Bossuet en renferme trois. Le premier s'adresse à ceux qui commencent; le second est destiné à ceux que l'on dispose à rece-

voir la communion ; enfin le troisième, d'un genre un peu plus relevé, a pour objet tout ce qui concerne les fêtes et leur célébration. C'est un exposé de toute la législation de l'Église sur le culte public et sur les solennités religieuses. Dans cette partie on observe facilement que Bossuet ne parle plus à des enfants, mais qu'il s'adresse aux chrétiens de tout âge et de tout sexe, et il leur fait connaître tout ce qu'exige de leur part la religion qu'ils professent, et le culte qui en fait une partie si importante.

La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, donna une nouvelle activité au zèle de Bossuet pour l'instruction des nouveaux convertis. Lorsqu'il devint évêque de Meaux, il n'existait dans son diocèse qu'environ trois mille calvinistes, dont la plupart, de basse condition, ignoraient les maximes même les plus communes de la religion qu'ils professaient, mais si entêtés dans leur ignorance, qu'on ne pouvait les instruire qu'avec beaucoup de patience dans des conférences particulières. L'abbé Ledieu rapporte un trait singulier qui donne toute la mesure de leur instruction. Le 15 décembre 1685, les Cafets, c'est ainsi qu'on appelait les vignerons habitants du faubourg de Saint-Nicolas de Meaux, furent trouver Bossuet en son palais épiscopal, pour faire abjuration entre ses mains. En se présentant à lui, ils le saluèrent, et lui dirent : « Je ne doutons plus et sommes con-

vaincus qu'il faut être catholique et nous convertir entre vos mains. *Mais, Monseigneur, je ne voulons pas obéir au Pape.* » On se doute bien que Bossuet ne perdit pas son temps à raisonner avec ces puissants théologiens. Il se borna à répondre : *Qu'appelez-vous* NE PAS OBÉIR AU PAPE? *Le roi lui obéit bien, et moi je lui obéis.* Il n'en fallut pas davantage pour achever de les convaincre. Ainsi ils firent leur abjuration et la signèrent.

Bossuet établit à Meaux, dans la chapelle de son palais, des conférences réglées, où il réunissait les nouveaux convertis. Mais ces luttes publiques finirent par devenir tumultueuses, et il y substitua des entretiens particuliers, où l'on appelait successivement chaque famille.

Il chargea trois ecclésiastiques de faire une mission pendant l'Avent à la Ferté-sous-Jouarre, ville importante de son diocèse, et où l'on comptait le plus de protestants. Il s'y rendit souvent lui-même pour exciter le zèle des missionnaires par sa présence et ses avis.

Lorsque Bossuet jugea que les nouveaux convertis de son diocèse étaient assez disposés, par tant de conférences et d'instructions, à entendre la voix de leur évêque, il leur adressa une lettre pastorale pour les préparer à recevoir la communion pascale avec tous les sentiments de piété que l'Église demande pour cet auguste mystère.

Sans entrer dans aucune discussion sur les ques-

tions difficiles et obscures que les premiers réformateurs avaient agitées, Bossuet profite de cette occasion pour les désabuser des imputations ridicules dont leurs ministres les avaient sans cesse entretenus sur les prétendues idolâtries de l'Église romaine. Il leur parle de l'un des principaux caractères de la véritable Église, de la succession qui fait remonter les évêques légitimes jusqu'aux apôtres. Il profite ensuite d'un trait historique, arrivé à Meaux même, et il s'en sert pour rappeler aux protestants l'origine récente et peu honorable de la plupart de leurs Églises. « Souvenez-vous, leur dit-il, de Pierre le Clerc, cardeur de laine. Je ne le dis pas par mépris de la profession, ni pour avilir un travail honnête, mais pour taxer l'ignorance, la présomption et le schisme d'un homme qui, sans avoir de prédécesseur ou de pasteur qui l'ordonnât, sort tout à coup de sa boutique pour présider dans l'Église. C'est lui qui a dressé l'Église prétendue réformée de Meaux, la première formée en France, 1546. »

Bossuet reproduit les mêmes raisonnements dont il avait fait usage dans sa Lettre sur l'adoration de la croix, pour répondre aux objections populaires des protestants sur le culte que les catholiques rendent à l'image de la croix, à celle des saints et à leurs reliques. Il établit cette maxime générale : ce que l'Église tolère n'est pas notre règle, mais ce qu'elle approuve.

Bossuet, suivant l'exemple de saint Augustin comme il en suivait les maximes, ne fit usage, pour ramener les protestants, que des seuls moyens qui appartiennent à l'Église, l'instruction et la persuasion; on ne le vit jamais implorer le secours de l'autorité temporelle. Aucune exécution militaire n'eut lieu ni dans la ville ni dans le diocèse de Meaux, tandis que plusieurs provinces étaient couvertes de gens de guerre, pour réprimer les mouvements séditieux qui s'y étaient manifestés. Une seule maison de ce diocèse fut tourmentée pendant quelques jours par la présence de sept ou huit dragons; mais aussitôt que Bossuet en fut instruit, il fit cesser ce commencement de persécution, qui avait eu lieu par ordre de l'intendant de Paris, et obtint que les personnes qui en étaient l'objet fussent transportées dans son palais; il voulut même se rendre caution de leur respect pour le roi et de leur soumission à ses ordres. Un procédé aussi délicat disposa ces personnes à écouter avec moins de prévention les instructions d'un évêque si tolérant, et au bout de huit jours il eut la satisfaction de recevoir leur abjuration, et la consolation encore plus douce de les voir persévérer dans la religion qu'ils avaient embrassée.

Bossuet allait lui-même répandre ses secours et ses instructions partout où il jugeait sa présence utile ou nécessaire. Il connaissait personnellement tous les nouveaux catholiques; on les lui amenait

de temps en temps pour être instruits et pour recevoir la confirmation. Il connaissait également tous les protestants qui s'étaient refusés à abjurer; il les faisait venir très-souvent à Meaux, ou dans d'autres lieux de son diocèse, lorsqu'il était en visite pastorale, pour chercher à les éclairer par ses instructions, et à les toucher par sa douceur.

Par ces manières douces, confiantes et paternelles, il parvint à en convertir plusieurs. Il les faisait ensuite rentrer dans leurs biens, souvent même il les faisait soulager d'une partie de leurs impositions. Son caractère et ses principes en cette matière étaient formellement opposés à tout ce qui pouvait ressembler à la contrainte et à la violence. Il en donna une preuve dans une occasion remarquable. Une troupe de sept ou huit cents religionnaires avait tenté d'exciter une émeute à Lisy. Quelques-uns des chefs furent arrêtés et condamnés à mort. Bossuet, averti à temps, se hâta d'écrire à la cour, et obtint leur grâce.

Bossuet ne négligeait aucune des portions du troupeau que Dieu lui avait confié. En même temps qu'il s'occupait de la conversion et de l'instruction des calvinistes, il donnait à la direction des religieuses de son diocèse des soins aussi assidus et aussi constants que s'il n'eût pas eu d'autres devoirs à remplir, et des travaux bien plus importants à suivre et à conduire à leur perfection. On a conservé de lui près de sept cents let-

tres de direction spirituelle, adressées à de simples religieuses. On ne sait comment concilier le temps que cette correspondance a dû demander à Bossuet, avec celui qu'ont exigé de sa part tous les ouvrages qui sont restés de lui, et tant d'affaires importantes où il a joué un si grand rôle. Mais ce qui étonne encore plus, c'est le sentiment inaltérable de patience, d'indulgence et de bonté qui respire dans ces lettres. Elles montrent Bossuet sous un point de vue qui semble avoir échappé aux regards de la postérité, accoutumée à ne le contempler que comme un aigle environné des éclairs du génie et des éclats de la foudre.

On voit dans ces lettres jusqu'à quel point Bossuait possédait la science et l'esprit de la religion, non-seulement dans son ensemble et dans le vaste développement de toutes les questions qu'elle peut faire naître, mais encore dans les plus petits détails de ces questions spéculatives, sur lesquelles l'Écriture, les Pères et les conciles n'ont pas cru devoir s'expliquer ni prononcer. On y trouve une multitude de décisions précises et exactes sur des doutes et des difficultés qui arrêtent souvent les ecclésiastiques les plus éclairés et les plus familiarisés avec cette partie de leur ministère.

Outre ces lettres, nous devons également à la respectable sollicitude de Bossuet pour les religieuses de son diocèse, deux de ses plus beaux ouvrages. les *Élévations sur les Mystères*, et les

Méditations sur l'Évangile. Dans les *Élévations*, Bossuet considère la religion dès son origine, et il la suit dans tous ses âges jusqu'à la prédication du Sauveur. Dans les *Méditations*, il développe les grandes vérités que la philosophie profane avait méconnues ou altérées, et que Jésus-Christ est venu apprendre aux hommes. Il approfondit l'ouvrage de la rédemption dans son principe, ses moyens et ses effets. Dans ces deux écrits, il ne s'astreint à aucun plan. Il parle des mystères de la religion selon qu'il les trouve indiqués dans les livres saints, et de la morale chrétienne selon que Jésus-Christ l'a exposée lui-même dans son Évangile. En lisant les *Élévations* et les *Méditations*, on apprend à connaître Dieu, les hommes et soi-même; et ces deux ouvrages peuvent tenir lieu d'un grand nombre de livres sur la religion et la morale. M. de La Harpe a dit avec raison : *Ceux qui n'ont pas lu les Méditations et les Élévations ne connaissent pas Bossuet.*

Bossuet ne se borna point à entretenir l'ordre, la régularité et la piété dans les communautés religieuses immédiatement soumises à son autorité. Il entreprit de rétablir l'exercice de sa juridiction sur plusieurs monastères célèbres qui s'y étaient soustraits, ou qui prétendaient en être exempts en s'appuyant sur des titres équivoques ou abusifs, et il dut le succès de cette entreprise à l'esprit de suite et de fermeté qu'il savait allier à la douceur

et à la patience. C'est ainsi qu'il soumit à sa juridiction les abbayes de Faremoustier, de Rebais et de Jouarre.

En considérant l'application de Bossuet au gouvernement de son diocèse, son assiduité à remplir tous ses devoirs, on ne sait comment il a pu lui rester encore assez de temps et de liberté pour composer tant d'ouvrages que nous avons de lui. « Mais un homme accoutumé à ne perdre aucun moment a du temps pour tous ses devoirs. » A l'âge de plus de soixante ans, il voulut apprendre l'hébreu, pour se rendre plus utile à l'Église, en lisant les fondements de notre foi dans la langue originale.

Bossuet n'aurait pu suffire à tant de travaux, si la nature ne s'était plu à le favoriser de tous ses dons. Elle avait uni en lui la figure la plus noble et la plus imposante à une excellente constitution. Il jouit constamment de la meilleure santé, qui ne fut que légèrement altérée deux ou trois fois par de courtes indispositions, jusqu'à l'année qui précéda sa mort, époque où se déclara la maladie qui le condamna à de si longues et si cruelles souffrances.

Il était naturellement sobre dans ses repas et peu recherché sur la variété des mets que l'on servait à sa table. De cet heureux tempérament résultait cette facilité prodigieuse que Bossuet eut toujours pour le travail et l'application continuelle

qu'il put y apporter jusqu'à la fin de sa longue carrière.

Aussitôt qu'il fut évêque de Meaux, il prit l'habitude d'interrompre son sommeil et de se relever pendant la nuit. Après son premier sommeil, qui durait ordinairement quatre ou cinq heures, il s'éveillait naturellement, sans effort et sans inquiétude. L'hiver même, pendant les froids les plus rigoureux, il n'abandonnait pas cette habitude. Il se couvrait alors de deux robes de chambre, s'enveloppait jusqu'à la ceinture dans un sac de peau d'ours, et récitait matines et laudes avec ce recueillement religieux qui s'accorde si bien avec le calme et le silence de la nuit. S'il se trouvait ensuite la tête libre, il se mettait à son travail, qu'il prolongeait aussi loin que sa tête pouvait le soutenir, une, deux et quelquefois trois heures; mais il avait toujours l'attention de le quitter aussitôt qu'il se sentait fatigué; il se replaçait ensuite sur son lit, et reprenait son sommeil avec la même facilité que s'il ne l'eût pas interrompu. De cette manière il avait en quelque sorte doublé son existence et suspendu la rapidité du temps par cette distribution qu'il en avait faite. Il suivit constamment ce genre de vie de 1682 à 1699, époque à laquelle un érésipèle dont il fut attaqué l'obligea pendant quelques mois de changer un peu ses habitudes, qu'il reprit ensuite jusqu'à sa dernière maladie.

Sa manière de vivre dans sa famille, avec ses amis, même avec ses domestiques, était douce, noble et obligeante. Tous ses gens lui étaient sincèrement attachés, et le servaient par affection plus que par intérêt. Son discernement était exquis; il pénétrait les hommes jusqu'au fond de l'âme, et démêlait sans peine si c'était la vanité, l'intérêt ou un attachement réel qui les faisait agir; mais sa bonté naturelle le disposait toujours à l'indulgence, et il croyait la devoir à l'affection qu'ils lui montraient.

Cependant il paraît que Bossuet négligeait les détails intérieurs de sa maison. Ses grandes occupations, qui l'absorbaient presque exclusivement, ne lui permettaient pas d'y apporter cet esprit d'ordre et d'arrangement qu'on aime à retrouver partout, et qui contribue peut-être plus qu'on ne pense à laisser à l'esprit le calme et la liberté nécessaires pour se livrer au travail. Il est certain qu'il en résulta pour lui quelque embarras sur la fin de sa vie. Cette négligence provenait aussi de la confiance trop aveugle qu'il avait accordée à son intendant. Il lui avait entièrement abandonné le soin de ses revenus et de ses affaires, sans se réserver cette surveillance générale qu'il n'aurait pu retenir et exercer sans consumer un temps précieux.

Mais si Bossuet n'était pas très-habile dans l'économie intérieure de sa maison, personne ne porta

jamais plus loin l'économie du temps. L'emploi qu'il en avait fait depuis qu'il était dans le monde l'avait soustrait à l'obligation de rendre et de recevoir des visites. On sentait généralement que tous les moments d'un homme tel que Bossuet appartenaient à la religion, à l'Église et à l'État, et que des considérations de société ne pouvaient pas balancer des considérations d'un ordre si supérieur.

Bossuet eut beaucoup d'amis, et ses amis étaient tous des hommes du plus grand mérite. On voit que le lien qui les unissait était moins une affection de cœur que d'intérêt commun pour la gloire de la religion, et la noble ambition de réunir tous leurs talents et tous leurs efforts pour assurer son triomphe. Aussi, dans la collection volumineuse de ses lettres à ses amis, si l'on ne trouve pas de ces épanchements de l'âme qui échappent involontairement à saint François de Sales et à Fénelon, elles sont remarquables par le caractère religieux dont elles sont empreintes. Elles montrent toujours Bossuet considérant les hommes comme des voyageurs sur la terre, marchant à travers le temps pour arriver à l'éternité, et ne voyant dans leurs rapports de société que le grand but de leurs destinées. Il eut le malheur de perdre des amis qui lui étaient bien chers, et il donna des larmes sincères à leur mort. Mais on voit toujours la religion assise à ses côtés, prête à essuyer ses larmes. En 1684, il perdit, dans l'espace de quelques jours,

trois de ces amis si distingués, M. de Cordemoi, historien; l'abbé de Vares, garde de la bibliothèque royale, et l'abbé de Saint-Luc, aumônier du roi.

Les liaisons d'estime et d'amitié que Bossuet avait formées à Versailles conservèrent toute leur force lorsqu'il cessa d'y résider habituellement. La considération dont jouissaient ces hommes distingués, la réputation qu'ils ont laissée, font assez voir que le mérite et la vertu avaient seuls présidé à cette association respectable dont Bossuet était le chef et l'oracle. Un grand nombre d'entre eux avaient été redevables à ses témoignages ou à son influence des places honorables qu'ils remplissaient à Paris ou à la cour. On peut citer parmi ces amis particuliers de Bossuet l'abbé Fleury, dont nous avons déjà parlé et dont le nom et la mémoire seront toujours en honneur; M. de Malezieu, attaché au duc du Maine, par son influence; M. de Court, que Bossuet plaça également dans la maison du duc du Maine; Valincourt, qu'il plaça dans celle du comte de Toulouse; le géomètre Sauveur, qu'il avait fait entrer chez Mme la Dauphine; M. d'Ormesson, d'Amboise, mort intendant de Lyon; l'abbé Renaudot, si versé dans l'histoire et la liturgie des Églises d'Orient; d'Herbelot et Galland, les premiers qui aient introduit en France le goût des langues orientales; Pélisson, qui s'est illustré par la défense de Fouquet; La Bruyère, dont Bos-

suet sut démêler de bonne heure le mérite naissant et encore obscur. Tout le monde connaît le bel éloge que La Bruyère a fait de Bossuet dans son discours de réception à l'Académie française, le 15 juin 1693 ; c'est lui qui le premier donna à Bossuet le titre de *Père de l'Église*, titre qui lui est resté.

Les plus grands poëtes latins et français venaient consulter Bossuet sur le mérite de leurs ouvrages. Boileau soumit à sa censure son *Épître sur l'amour de Dieu*, et Racine, sa tragédie d'*Athalie*; et il a partagé avec Boileau le mérite d'avoir mieux jugé le chef-d'œuvre de Racine que tout le reste de ses contemporains.

Bossuet blâmait chez les poëtes modernes l'emploi des fictions de la mythologie païenne. Il aurait désiré que la poésie, dans son langage sublime, eût dédaigné ces ornements frivoles, imaginés pour ajouter une dangereuse séduction aux enchantements d'un culte qui ne parlait qu'aux sens, et d'une religion qui n'offrait à l'adoration des peuples que des tableaux voluptueux, des souvenirs coupables et de grands scandales. Il croyait que les grandes images, les nobles pensées, la richesse, la force, l'originalité d'expressions répandues dans les livres sacrés, pouvaient suppléer avec avantage aux plus heureuses conceptions d'une poétique étrangère à la religion, à la morale, à la législation, aux habitudes des peuples modernes. Enfin Bossuet pensait que, si la mythologie

avait été la théologie d'une religion voluptueuse et dépravée, une religion sainte et pure devait inspirer à des poëtes élevés à une école plus sainte et plus grave, des idées, des images et des expressions plus conformes à la doctrine et à la morale qu'ils y avaient puisées.

Ce système poétique était digne sans doute d'un évêque tel que Bossuet, et Racine a montré par l'inspiration sublime et la magnificence de pensées, d'images et d'expressions qu'il a répandues dans *Athalie* et dans *Esther*, que ce système était bien loin d'être une vaine théorie. On est étonné que cette opinion de Bossuet n'ait pas été partagée par tous les écrivains et les poëtes si religieux du siècle de Louis XIV, qu'elle ait été même combattue par l'auteur de l'*Art poétique*, tandis que de nos jours elle a été remise en honneur par quelques écrivains d'un mérite remarquable, qui ont trouvé dans la langue sacrée des livres saints et de la religion un instrument plus doux, plus harmonieux, et en même temps plus brillant et plus sonore que la lyre des muses païennes. Peut-être, au dix-septième siècle ces hommes d'une foi vive et pleine d'un saint respect pour la religion, auraient-ils craint de profaner l'arche sainte en y touchant; ils n'osaient faire entendre dans les chants d'une poésie mondaine des accents que leurs voix avaient coutume de n'employer que dans les temples du Seigneur,

pour célébrer ses louanges, ou dans le silence du recueillement et de la piété pour implorer sa miséricorde.

Pour nous, tout en donnant la préférence au système de Bossuet, nous désirerions ne le voir suivi que par des poëtes vraiment chrétiens, qui chercheraient leurs inspirations dans une foi sincère, et qui regarderaient comme un sacrilége de faire du langage religieux une simple machine à effet, moins usée que la mythologie ancienne.

Un poëte dont Bossuet admirait le génie, en lui pardonnant les singularités de son caractère, c'était Santeuil. Il allait souvent à Germigny, et c'est là qu'il fit, dans une pièce charmante, la description de ce lieu consacré par la présence de Bossuet. Quelques années après, Santeuil fit la description des jardins de Versailles; dans un pareil sujet, Santeuil crut pouvoir faire usage de la mythologie, et les dieux des vergers, Pomone, les nymphes, les déités champêtres, furent chantés dans ses vers, mais toutefois sans sortir des bornes de la décence la plus sévère. Cependant ce cortége de Pomone, des nymphes et des dieux champêtres déplut à l'austérité de Bossuet, et il blâma hautement Santeuil de s'être cru obligé de recourir à ce luxe efféminé. Instruit du mécontentement de Bossuet, Santeuil lui adressa son apologie sous le titre de *Poeta christianus*, en forme d'amende honorable. Il fit graver à la tête une vi-

gnette représentant Bossuet, revêtu de ses habits pontificaux, et Santeuil à genoux devant lui sur les marches de l'église cathédrale de Meaux, la corde au cou, faisant amende honorable et jetant au feu tous ses vers profanes.

Cette pièce, d'une beauté remarquable, renferme peut-être les éloges les plus vrais et les plus noblement exprimés qu'on ait jamais donnés à Bossuet. On y remarque à la fin ce beau vers qui pourrait servir d'inscription à tous les portraits de Bossuet :

Per quem religio manet inconcussa, sacerdos.

Mais Santeuil trouva des juges moins sévères dans Fénelon et l'abbé Fleury. Le premier lui écrivait : « Faites des *Pomones* tant qu'il vous plaira, pourvu que vous en fassiez ensuite autant *d'amendes honorables ;* ce sera double profit pour nous, la faute et la réparation. »

La conversation de Bossuet était remarquable par une extrême simplicité. Plus on était frappé de la profondeur et de la hauteur des conceptions de Bossuet dans ses ouvrages, plus on s'étonnait de rencontrer tant de simplicité et de facilité dans la conversation d'un homme qu'on ne s'était préparé qu'à admirer. On s'était senti effrayé d'avoir à paraître devant un tel génie, et on n'éprouvait

que la satisfaction de s'en trouver en quelque sorte rapproché par la conformité du langage et des manières. La conversation de Bossuet portait l'empreinte de son caractère, de ses mœurs et de ses principes. Elle était toujours grave et instructive ; jamais elle n'avait pour sujet des détails frivoles ou inutiles. La religion, la philosophie, la morale, les ouvrages importants qui paraissaient et qui avaient pour objet les sciences ou les affaires de l'Église, fournissaient assez de matières à ses utiles entretiens. Cependant il admettait dans la conversation de l'enjouement et une raillerie douce et aimable, pourvu qu'elle se renfermât dans une certaine mesure, et qu'elle ne blessât jamais ni le goût, ni les égards, ni la charité chrétienne.

La modestie de Bossuet était si simple et si naturelle, qu'elle lui inspirait une espèce de dégoût pour les louanges et pour tous ces compliments dont on est si prodigue dans la société, pour peu qu'on ait des titres légitimes ou même équivoques à la célébrité.

Dans sa simple retraite de Germigny, Bossuet offrait un spectacle digne de l'admiration des étrangers que la magnificence de la cour de Louis XIV attirait en France. Les plus distingués d'entre eux croyaient n'avoir satisfait qu'imparfaitement leur curiosité, s'ils n'avaient demandé et obtenu la faveur d'être admis à Germigny. Tous étaient frappés du contraste de tant de simplicité

et de douceur avec tant de grandeur. Ils se vantaient en quelque sorte d'avoir vu Bossuet chez lui, et aimaient dans la suite à rappeler ces courses passagères comme des époques remarquables de leur vie.



CHAPITRE VIII.

Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. — Oraison funèbre de la princesse Palatine. — Oraison funèbre du chancelier le Tellier. — Bossuet reçoit l'abjuration du duc de Richemond. — Il exhorte à la mort madame la Dauphine. — Oraison funèbre du grand Condé. — Réflexions sur les *Oraisons funèbres* de Bossuet. — De l'*Histoire des variations de l'Église protestante*. — Confession d'Augsbourg, en 1530. — Variations des luthériens, des calvinistes, de l'Église anglicane. — Portrait de Luther. — Portrait de Calvin. — Basnage entreprend de réfuter l'*Histoire des Variations*. — *Défense de l'Histoire des Variations*. — Lettres pastorales de Jurieu. — Bossuet y répond par des écrits publiés sous le titre d'*Avertissements aux protestants*.

Treize ans s'étaient écoulés depuis que Bossuet avait fait répandre tant de larmes en déplorant la mort d'Henriette d'Angleterre, lorsqu'il fut appelé à prononcer l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV. Elle mourut presque subitement au retour d'un voyage qu'elle venait de faire avec le roi aux armées et aux places frontières nouvellement conquises par son mari; et, pour se servir de l'expression de Bossuet,

« elle se trouva toute vive et tout entière entre les bras de la mort sans presque l'avoir envisagée. » Religieuse, soumise, bienfaisante, étrangère à la domination et aux affaires, elle soutenait la majesté de sa naissance par une dignité naturelle, et laissait réfléchir sur Louis XIV seul tous les rayons de cette gloire dont il était si jaloux. Ce prince lui rendit à sa mort le plus touchant hommage que sa modestie pouvait lui permettre d'ambitionner : « Depuis vingt-trois ans que je vivais avec la reine, je n'ai point eu d'autre chagrin de sa part que celui de l'avoir perdue. » Telles furent les premières paroles qui échappèrent à Louis XIV, au moment où on vint lui annoncer qu'elle n'était plus.

L'oraison funèbre de Marie-Thérèse ne demandait pas ces mouvements sublimes et passionnés qui avaient ému tous les cœurs au récit des épouvantables catastrophes de la reine d'Angleterre, et de la mort déplorable de la princesse sa fille. Mais il sut intéresser par le simple récit de ces vertus douces et paisibles, qu'on aime à retrouver dans un sexe dont la modestie et la bonté forment le plus touchant caractère. Après avoir fait le tableau de cette vie simple, innocente et pure, il présenta le spectacle des conférences qui précédèrent le traité des Pyrénées, et placèrent Marie-Thérèse sur le trône de France. Et tout à coup Bossuet, toujours porté par l'habitude de ses mé-

ditations à environner les splendeurs humaines des ombres de la mort, nous montre le lit de mort de Marie-Thérèse à côté de son lit nuptial.

« Fêtes sacrées, mariage fortuné, voile nuptial, bénédiction , sacrifice , puis-je mêler aujourd'hui vos cérémonies et vos pompes avec ces pompes funèbres , et le comble des grandeurs avec leurs ruines.

« Contraste où la vanité des choses humaines, tant de fois établie dans la chaire chrétienne, ne se montre que trop d'elle-même, sans le secours de ma voix , dans ce sceptre sitôt tombé d'une si royale main, et dans une si haute majesté si promptement dissipée. »

Bossuet est toujours dans son centre lorsqu'il montre la Providence en action. C'est cette disposition habituelle, qui n'a jamais appartenu , qui ne pouvait pas appartenir à la religion des anciens , et qu'aucun orateur moderne n'a portée aussi loin que Bossuet, c'est elle qui donne toujours à toutes ses pensées cette profondeur triste et religieuse qui laisse tant d'émotions dans l'âme.

Dans cette oraison funèbre , Bossuet ne s'élève pas sans doute à la même hauteur que dans celles de la reine d'Angleterre et de madame Henriette. Mais, au lieu de lui en faire un reproche , on doit approuver son goût et sa réserve. Malgré l'espèce d'aridité du sujet , Bossuet a su mêler un grand nombre de beautés à la simplicité du récit qu'on

attendait de lui, et, sans jamais exagérer la vérité, il a montré la femme de Louis XIV telle qu'elle était, et telle que devrait être pour son propre bonheur toute princesse élevée au même rang. Cette oraison funèbre fut prononcée à Saint-Denis, le 1er septembre 1683.

Deux ans après, en 1685, l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, princesse palatine, montre combien ce génie si ferme et si hardi avait de souplesse et de flexibilité pour donner à tous les sujets qu'il traitait le caractère et la couleur qui leur étaient propres. Nous ne nous arrêterons pas à une analyse détaillée de ce discours, où l'on trouve des passages si justement admirés, tels que la peinture de la cour et le récit des troubles de la Fronde. Là Bossuet se montre tour à tour orateur, historien, philosophe, avec cette supériorité de génie qui n'appartient qu'à lui. Mais un morceau qui mérite d'être rapporté dans toute son étendue, c'est celui où, à l'occasion de la conversion de la princesse palatine, Bossuet réunit en quelques pages tout ce qu'on a jamais pu dire de plus fort et de plus concluant contre l'indifférence en matière de religion.

« Dieu a fait un ouvrage au milieu de nous, qui, détaché de tout autre et ne tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et

son Église. Il a mis dans cette Église une autorité, seule capable d'abaisser l'orgueil et de relever la simplicité, et qui, également propre aux savants et aux ignorants, imprime aux uns et aux autres un même respect. C'est contre cette autorité que les libertins se révoltent avec un air de mépris. Mais qu'ont-ils vu, ces rares génies, qu'ont-ils vu plus que les autres? Quelle ignorance est la leur! et qu'il serait aisé de les confondre, si, faibles et présomptueux. ils ne craignaient d'être instruits. Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent, et que les autres, qui les ont vues, les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien, ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent après cette vie, et ce misérable partage ne leur est pas assuré. Ils ne savent s'ils trouveront un Dieu propice ou un Dieu contraire. S'ils le font égal au vice et à la vertu, quelle idole! que s'il ne dédaigne pas de juger ce qu'il a créé, et encore ce qu'il a créé capable d'un bon et d'un mauvais choix, qui leur dira, ou ce qui lui plaît, ou ce qui l'offense, ou ce qui l'apaise? Par où a-t-on deviné que tout ce qu'on pense de ce premier être soit indifférent, et que toutes les religions qu'on voit sur la terre lui soient également bonnes? Parce qu'il y en a de fausses, s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas une véritable, ou qu'on ne puisse plus connaître d'ami sincère parce qu'on est environné de trompeurs? Est-ce peut-être que

tous ceux qui errent sont de bonne foi? L'homme ne peut-il pas, selon sa coutume, s'en imposer à lui-même? Mais quel supplice ne méritent pas les obstacles qu'il aura mis par ses préventions à des lumières plus pures? Où a-t-on pris que la peine et la récompense ne soient que pour les jugements humains, et qu'il n'y ait pas en Dieu une justice dont celle qui reluit en nous ne soit qu'une étincelle? Que s'il est une telle justice, souveraine, et par conséquent inévitable, divine, et par conséquent infinie, qui nous dira qu'elle n'agisse jamais selon sa nature et qu'une justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice infini et éternel! Où en sont donc les impies, et quelle assurance ont-ils contre la vengeance éternelle dont on les menace? Au défaut d'un meilleur refuge, iront-ils enfin se plonger dans l'abîme de l'athéisme, et mettront-ils leur repos dans une fureur qui ne trouve presque point de place dans les esprits? Qui leur résoudra ces doutes, puisqu'ils veulent les appeler de ce nom? Leur raison qu'ils prennent pour guide, ne présente à leur esprit que des conjectures et des embarras. Les absurdités où ils tombent, en niant la religion, deviennent plus insoutenables que les vérités dont la hauteur les étonne; et, pour ne vouloir pas croire des mystères incompréhensibles, ils suivent, l'une après l'autre, d'incompréhensibles erreurs.

« Qu'est-ce donc, après tout, que leur malheu-

reuse incrédulité, sinon une erreur sans fin, une témérité qui hasarde tout, un étourdissement volontaire, et, en un mot, un orgueil qui ne peut souffrir son remède, c'est-à-dire qui ne peut souffrir une autorité légitime ?

« Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'intempérance des sens ; l'intempérance de l'esprit n'est pas moins flatteuse. Comme l'autre, elle se fait des plaisirs cachés et s'irrite par la défense. Ce superbe croit s'élever au-dessus de tout et au-dessus de lui-même, quand il s'élève, ce lui semble, au-dessus de la religion qu'il a si longtemps révérée ; il se met au rang des gens désabusés, il insulte en son cœur aux faibles esprits, qui ne font que suivre les autres, sans rien trouver par eux-mêmes ; et, devenu le seul objet de ses complaisances, il se fait lui-même son dieu...

« Que servait à la princesse palatine d'avoir conservé la connaissance de la Divinité ? Les esprits même les plus déréglés n'en rejettent pas l'idée, pour n'avoir point à se reprocher un aveuglement trop visible. Un dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas. La liberté qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut, fait qu'on croit respirer un air nouveau. On s'imagine jouir de soi-même et de ses désirs, et dans le droit qu'on pense acquérir de ne se rien refuser, on croit tenir tous les biens, et on les goûte par avance. »

De toutes les oraisons funèbres de Bossuet, celle de la princesse palatine est peut-être celle qui atteste le plus la force et la fécondité de son génie. Elle offre plus qu'aucune autre de vastes sujets de méditations aux âmes religieuses et même à celles qui désirent de fixer leurs pensées incertaines sur les fondements de la religion. En un mot, on peut dire, avec M. de La Harpe, *que cette oraison funèbre est le plus sublime de tous les sermons*.

Cinq mois après avoir prononcé l'oraison funèbre de la princesse palatine, il se vit forcé, par des considérations puissantes sur son cœur, à rendre les mêmes honneurs à la mémoire du chancelier le Tellier, qui lui avait rendu des services importants dans sa jeunesse; l'archevêque de Reims, fils du chancelier, lui avait été aussi très-utile; mais on peut dire que Bossuet acquitta dignement la dette de la reconnaissance en se faisant l'historien et le panégyriste d'un homme qui est resté plus connu par l'oraison funèbre de Bossuet que par son ministère. Cette oraison funèbre est une belle histoire, où Bossuet se montre souvent le rival de Tacite. Toujours simple, parce qu'il est toujours vrai, il sait allier cette simplicité à une finesse d'observations, à une profondeur et à une connaissance des hommes qui étonnent toujours dans un homme qui passa la plus grande partie de sa vie dans son cabinet.

Cette oraison funèbre n'a pas été généralement

appréciée comme elle le mérite, mais cela tient à la nature même du sujet. On est tellement accoutumé à voir Bossuet s'élever au-dessus des trônes et des grandeurs de la terre et ébranler l'imagination par ces grandes catastrophes qui font trembler les peuples et les rois, qu'on se sent presque indifférent à l'histoire d'une vie qui n'offre que le mouvement régulier d'une longue suite d'années qui se succèdent et se ressemblent par l'ordre, la sagesse et un travail paisible et uniforme. Mais c'était la difficulté même d'obtenir de grands effets d'un sujet aussi simple, aussi peu favorable aux mouvements oratoires, sans jamais en sortir, sans jamais avoir recours à des faits ou à des ornements étrangers, qui demandait tout le talent de Bossuet. Heureusement pour l'orateur et pour nous, le chancelier le Tellier avait été associé à des événements et à des personnages célèbres; et Bossuet a fait de l'histoire d'un homme sage, prudent et calme, l'histoire la plus fidèle d'un temps remarquable par de grands mouvements et de grandes vicissitudes.

Quelque temps avant l'oraison funèbre du chancelier le Tellier, Bossuet avait eu un ministère plus consolant à remplir. Il fut appelé à Fontainebleau pour recevoir l'abjuration du duc de Richemond, fils naturel de Charles II. Cette cérémonie eut lieu avec solennité dans la chapelle du roi, à Fontainebleau, le 21 octobre, à l'issue de la messe que

Bossuet avait célébrée pontificalement. Il prêcha sur le fameux texte *compelle intrare,* tiré de l'évangile du jour. Il expliqua ce passage de l'Écriture, dont on a fait quelquefois un usage contraire à l'esprit de l'Évangile et aux vœux de l'Église, de manière à faire fondre en larmes tous les assistants.

Peu d'années après, en 1690, Bossuet fut chargé de bien tristes fonctions, en sa qualité de premier aumônier de madame la Dauphine. Cette princesse, par une disposition de son âme et de son caractère porté à la tristesse, se plaisait depuis longtemps à vivre dans la solitude au milieu de la cour de Louis XIV. Sa santé, qui s'affaiblissait de jour en jour, expliquait peut-être et justifiait ce goût si extraordinaire dans une princesse que son mérite, son esprit et ses qualités rendaient digne de la seconde place qu'elle occupait à la cour la plus brillante de l'Europe. Elle tomba malade au mois de février 1690, et sa maladie fut assez longue. Bossuet lui donna tous les derniers secours de la religion, et elle mourut dans la résignation la plus parfaite, le 20 avril 1690.

Nous sommes arrivés au moment où nous allons entendre pour la dernière fois la voix de Bossuet gémir sur les tombeaux; et c'est par un chef-d'œuvre qu'il va descendre de la *chaire funèbre.*

Le grand Condé venait de mourir à Fontainebleau le 11 décembre 1686. Ce prince avait tou-

jours été le héros du cœur et de l'imagination de Bossuet. Le prince, encore bien jeune, avait deviné Bossuet plus jeune encore. L'élévation du génie, la fierté de caractère de ces deux hommes, et l'espèce de domination qu'ils exerçaient sur l'opinion publique, établissaient entre eux une sorte de conformité qui faisait disparaître la distance des rangs et des conditions. L'amitié la plus touchante les unit tant qu'ils vécurent, et l'on vit s'établir entre eux une intimité dont on observe peu d'exemples entre les princes et de simples particuliers.

Louis XIV voulut honorer la mort d'un prince qui avait eu tant d'éclat pendant sa vie, par toute la magnificence dont une pompe funèbre peut être susceptible. Il ordonna un service solennel à Notre-Dame, où tous les évêques et toutes les compagnies souveraines eurent ordre d'assister, et Bossuet fut choisi pour prononcer l'oraison funèbre. Ce triste honneur lui appartenait à des titres encore plus chers et plus sacrés que ceux de la supériorité du génie et du talent.

L'oraison funèbre du grand Condé excite encore après un siècle et demi l'admiration de tous ceux qui la lisent. C'est la première leçon d'éloquence française par laquelle on essaie le goût et les dispositions des générations naissantes. Elle vient se graver d'elle-même dans la mémoire des jeunes gens, aussitôt que leur oreille se montre sensible

à l'harmonie, elle fait battre de jeunes cœurs étonnés d'une émotion qu'ils n'avaient pas encore ressentie; elle fait couler les premières larmes, que la puissance du génie arrache à des âmes encore neuves. Ce que la religion a de plus auguste et de plus sacré, l'histoire de plus imposant, l'éloquence de plus noble et de plus majestueux, la poésie de plus sensible, se trouve réuni dans cette admirable composition; et il faut dire qu'elle est encore plus l'ouvrage du cœur de Bossuet que celui de son génie.

L'éloge d'un prince qui se montre vainqueur dès qu'il se montre au monde, devait commencer par l'histoire de ses victoires. Bossuet, déjà courbé sous le poids de tant de travaux, semble respirer une ardeur guerrière; rien n'est comparable à la chaleur qui anime ses récits. Le mouvement rapide de ses paroles, l'éclat des images, le feu qui brille à travers la poussière et la fumée dont le champ de bataille est couvert, l'ordre au milieu du désordre, deviennent la peinture vive et animée de l'activité, de l'impétuosité du génie guerrier du grand Condé. On croit voir ce jeune héros, « avec ces illuminations soudaines, avec ces grandes pensées, avec cet instinct admirable qui lui avait été donné pour entraîner la fortune dans ses desseins et forcer les destinées. »

Bossuet montre ce guerrier si terrible à la tête des armées, cet aigle qui portait toujours le ton-

nerre avec lui, orné de vertus plus douces et plus sensibles, généreux dans la victoire, touché de respect pour le malheur, et portant jusqu'au milieu des champs de carnage cette législation plus humaine, que l'esprit du christianisme a introduite dans le code de la guerre. Enfin, cet admirable discours est terminé par cette célèbre *péroraison* mille et mille fois citée, à laquelle l'antiquité n'a rien de comparable, et qui offre le plus magnifique spectacle que la religion chrétienne puisse présenter dans ses jours de deuil et de douleur.

C'est au moment même où Bossuet couvre des ombres de la mort l'éclat des plus belles victoires; c'est lorsqu'il invite à considérer le peu qui reste de tant de naissance, de grandeur et de gloire, qu'il gémit sur ces titres, ces inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus; sur ces simulacres de la douleur qui semblent pleurer autour d'un tombeau; sur ces fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste; sur ces faibles restes de la vie humaine et cette triste immortalité qu'on donne aux héros; c'est lorsque son âme oppressée succombe sous la pensée que rien ne manque à ces honneurs que celui à qui on les rend, et que dans sa profonde douleur il brise lui-même ces colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage du néant de l'homme; c'est alors que l'imagination croit voir l'ombre du grand Condé s'élever sur ces pompeux

débris, et triompher du temps et de la mort, qui peuvent tout détruire, excepté les vertus que la religion a couronnées.

Quelle majestueuse douleur dut se répandre dans l'âme de tous ceux qui l'écoutaient, lorsqu'on entendit Bossuet appeler d'une voix lamentable toutes les grandeurs de la terre aux funérailles du grand Condé!

« Venez, peuples, et vous qui jugez la terre, et vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel.... Venez, princes et princesses, nobles rejetons de tant de rois, lumières de la France, obscurcies maintenant et couvertes de votre douleur comme d'un nuage..... Approchez en particulier, ô vous qui courez avec tant d'ardeur dans la carrière de la gloire! Voilà celui qui vous menait dans les hasards; sous lui se sont formés tant de renommés capitaines, que ses exemples ont élevés aux premiers honneurs de la guerre. »

Quelle onction touchante dans les paroles de Bossuet, lorsque, levant ses yeux mouillés de larmes, il semble vouloir les essuyer pour offrir aux amis du grand Condé les seules consolations qui restent à leur douleur commune! Ce n'est plus la majesté de l'éloquence, c'est l'accent de la plus douce et de la plus vertueuse sensibilité. Il paraît craindre qu'ils n'aient pas même la force de remplir ce triste devoir de la religion et de l'amitié.

« Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste mo-

nument, vous, dis-je, qu'il a bien voulu mettre au rang de ses amis? tous ensemble, en quelque degré de sa confiance qu'il vous ait reçus, environnez ce tombeau; versez des larmes avec des prières; conservez le souvenir d'un héros dont la bonté avait égalé le courage. Ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher entretien! ainsi puissiez-vous profiter de ses vertus, et que sa mort, que vous déplorez, vous serve à la fois de consolation et d'exemple! »

On devrait croire que l'éloquence de la douleur ne peut plus rien, lorsqu'elle a déjà laissé une si profonde émotion; mais il restait à Bossuet sa propre douleur.

« Pour moi, s'il m'est permis, après tous les autres, de venir rendre les derniers devoirs à ce tombeau, ô prince, le digne sujet de mes louanges et de nos regrets! vous vivrez éternellement dans ma mémoire, votre image y sera tracée, non point avec cette audace qui promettait la victoire; non, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y efface; vous aurez dans cette image des traits immortels. Je vous y verrai tel que vous étiez à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa gloire sembla commencer à vous apparaître; c'est là que je vous verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroi... Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue. Vous mettrez fin à tous ses discours. Au lieu de déplorer la mort des

autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte. Heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie, les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

En lisant les oraisons funèbres de Bossuet, on est frappé de surprise et d'admiration, en voyant avec quelle étonnante supériorité de talent il traite tous les sujets qu'il aborde, quelle que soit leur variété ou leur différence. Si le sujet est grand, élevé, sublime, son vol hardi s'élève sans peine au-dessus; s'il est simple, ordinaire, peu saillant, il se baisse un instant, le saisit et l'élève bientôt à la hauteur de son génie.

En parlant de ces dernières oraisons funèbres, nous devons ajouter que de tous les genres de travaux qui ont rempli la vie de Bossuet, c'était celui pour lequel il avait moins de goût; et cependant c'est dans ce genre où il a montré une élévation de génie, de grandeur, d'imagination et de sensibilité, qui l'a placé au premier rang des orateurs modernes, et qui permet encore de douter s'il n'est pas égal aux orateurs les plus vantés de Rome et d'Athènes. Il disait lui-même en parlant de ses oraisons funèbres, « qu'il n'aimait pas naturellement ce travail qui est peu utile, quoiqu'il cherchât toujours à le tourner vers l'instruction et

l'édification publique. Il ajoutait que c'était le plus grand témoignage de respect, d'amitié et de reconnaissance qu'il eût pu donner aux personnes qui lui avaient demandé de vaincre sa répugnance pour ce genre de travail. »

Bossuet était évêque, et ne voulait jamais être autre chose. Défendre la vérité, l'annoncer au peuple, l'édifier et l'éclairer, ont été les seules occupations de sa vie, et les seules qu'il ait crues dignes de l'épiscopat. C'est sous ce rapport que nous allons surtout l'envisager désormais.

Une des plus belles et des plus vastes compositions du génie étonnant de Bossuet, est sans contredit l'*Histoire des Variations des Églises protestantes*. La pensée d'un tel ouvrage et son exécution demandaient à la fois le concours du génie et les connaissances les plus profondes dans l'histoire, la religion et la politique.

Mais ce qui est remarquable, c'est que ce fut un écrivain protestant qui fit naître à Bossuet l'idée d'écrire un ouvrage qui devait être si fatal à la cause des Églises protestantes. Lorsqu'il publia son *Exposition de la Foi*, un ministre protestant, nommé La Bastide, l'accusa d'avoir varié dans sa doctrine. L'écrit de ce ministre tomba sous les yeux de Bossuet en 1682. Il était alors occupé à lire le *Syntagma confessionum*, récemment imprimé à Genève. Cet ouvrage est un recueil de toutes les professions de foi des Églises protes-

tantes depuis la *confession d'Augsbourg* en 1530, jusqu'à celle des derniers temps.

Il fut frappé des variations et des contradictions qu'offrait cet amas de doctrines, non-seulement opposées entre elles, mais dont les auteurs avaient sans cesse varié dans leurs systèmes et dans leurs principes. La première pensée de Bossuet s'était bornée d'abord à présenter ces variations sous la forme d'un discours préliminaire, qu'il se proposait de placer à la tête d'une nouvelle édition de son *Exposition de la Foi catholique*. Mais à peine avait-il commencé ce travail, que son plan s'étendit; les idées et les faits, les raisonnements et les preuves se pressèrent en foule, et ce qui ne devait être qu'une préface, devint un des plus magnifiques ouvrages de Bossuet.

Lorsqu'on a lu l'*Histoire des Variations*, on est, pour ainsi dire, accablé des études et des recherches que suppose un pareil ouvrage. Il exigeait l'examen le plus attentif et le plus scrupuleux d'une multitude d'actes dont le plus grand nombre n'existait que dans les pays étrangers, et sa correspondance, à cette occasion, montre le soin presque minutieux qu'il apportait à n'alléguer aucun fait et à ne citer aucun acte qui ne fût appuyé sur des témoignages authentiques, dont les protestants eux-mêmes ne pouvaient contester l'autorité.

Il était facile à Bossuet de montrer que les pre-

miers réformateurs, tels que Luther, Mélanchthon, Bucer et Calvin, avaient varié dans leurs opinions, et Bossuet produit en effet les témoignages les plus singuliers de leurs variations.

Mais le véritable objet de Bossuet était de montrer par des actes authentiques que les Églises protestantes, tantôt amies, tantôt ennemies, embarrassées de s'expliquer elles-mêmes sur ce qu'elles croyaient ou sur ce qu'elles ne croyaient pas, avaient abrogé dans le court espace de quelques années, leurs premiers symboles de doctrine, et avaient successivement adopté les professions de foi les plus opposées, en reproduisant les unes et les autres comme la pure et fidèle interprétation de la parole de Dieu.

A la tête de ces symboles, Bossuet place la célèbre profession de foi présentée à Charles-Quint à la diète d'Augsbourg, en 1530, la première de toutes dans l'ordre du temps, celle qui sert encore de règle de foi à une grande partie de l'Allemagne et aux royaumes du nord, et qu'affectent de respecter ceux mêmes qui la rejettent. « Elle fut rédigée par Mélanchthon, le plus éloquent et le plus poli, aussi bien que le plus modéré de tous les disciples de Luther. » (*Préface de l'Histoire des Variations.*)

Tandis que Luther et Mélanchthon présentaient une profession de foi à la diète d'Augsbourg, Zuingle en adressait une autre à la même diète, où il établissait une doctrine absolument opposée à

celle des luthériens : et Bucer, de son côté, en présentait une troisième au nom de la ville de Strasbourg et de trois autres villes d'Allemagne, qui ne s'accordait ni avec la doctrine de Luther, ni avec celle de Zuingle.

Bucer, alarmé de la division qui avait éclaté entre Luther et Zuingle, imagina, pour les mettre d'accord, une profession de foi adroitement conçue, qui produisit l'accord de Wittemberg en 1536; mais, un an après cet accord, Luther rédigea à Smalkalde de nouveaux articles, où il s'exprimait plus fortement que jamais en faveur de la *présence réelle* contre la doctrine de Zuingle. Dans ces articles, destinés à être présentés au concile de Trente, il commençait par déclarer que le pape était le vrai Antechrist.

En 1551, Maurice, électeur de Saxe, assembla les principaux docteurs luthériens à Leipsick, et là, Mélanchthon rédigea une nouvelle confession de foi connue sous le nom de *confession saxonique*, où il fait une véritable abjuration de la *confession d'Augsbourg*, tout en déclarant que sa nouvelle confession n'en est qu'une répétition.

En 1557, les luthériens se rassemblèrent à Worms et, dans cette conférence ils offrirent aux catholiques le spectacle de leur acharnement et de leurs divisions. Ils ne s'accordèrent entre eux que sur un seul point, et ce fut pour décider « que les bonnes œuvres ne sont point nécessaires au salut. »

En 1561, un an après la mort de Mélanchthon, les docteurs luthériens s'assemblèrent à Naumbourg, ville de la Thuringe, pour choisir entre les éditions de la confession d'Augsbourg celle qu'on réputerait pour authentique. Il est assez remarquable que, depuis trente ans qu'avait été présentée la confession d'Augsbourg, il en avait été imprimé un grand nombre d'éditions, sous les yeux même de Luther et de Mélanchthon, et que toutes ces éditions offraient entre elles des différences et des contradictions notables. Mais on ne fut pas plus avancé. L'assemblée de Naumbourg, en adoptant une des éditions, déclara qu'elle n'entendait pas improuver les autres, quoiqu'elles fussent en opposition avec celle qui avait obtenu la préférence ; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on est encore à savoir laquelle des éditions fut adoptée à Naumbourg.

Enfin, en 1579, parut le livre de la *Concorde*, en exécution des délibérations prises en 1576 et 1577, dans les assemblées de Torg et de Berg. Les luthériens voulurent réunir dans ce livre tout ce qu'il y a de plus authentique parmi leurs théologiens. Mais, jusque dans cette compilation, la communion luthérienne se montre invariablement fidèle à son habitude de variation.

Après avoir tracé l'*Histoire des Variations* des luthériens, Bossuet passa à celles des calvinistes.

En 1557, les calvinistes français avaient envoyé

en Allemagne leur adhésion pure et simple à la confession d'Augsbourg, et même à l'article X, qui consacrait la présence réelle contradictoirement à la doctrine de Calvin. Quatre ans après, au colloque de Poissy, ils rejetèrent formellement cet article.

La plus étrange de toutes les transactions du même genre fut celle qui eut lieu en 1571 entre les luthériens, les zuingliens et les bohémiens, à Sendomir, en Pologne. Les députés des trois communions souscrivirent à la fois à Sendomir « la « confession helvétique, la bohémique et la saxo- « nique, la *présence réelle* et la *présence figu-* « *rée,* c'est-à-dire les deux doctrines contraires, « avec des équivoques qui les flattaient toutes « deux. On ajouta tout ce qu'on voulut aux paroles « de Jésus-Christ, et en même temps on approuva « la confession de foi où l'on posait pour maxime « qu'il n'y fallait rien ajouter; tout passa, et par « ce moyen on fit la paix. » (*Hist. des Variat., liv. XIV.*)

Le synode de Dordrecht, où s'était réuni la presque universalité des Églises de Calvin, en 1618, renversa, à la face de toute l'Europe, le principe fondamental de toutes les Églises réformées. Elles avaient toutes refusé de se soumettre aux décrets du concile de Trente, sous prétexte que le pape et les évêques y étaient juges et parties. Les arminiens cités au synode de Dordrecht

lui opposèrent mot pour mot les reproches et les raisonnements que les luthériens avaient allégués au concile de Trente. Malgré cette récusation basée sur les principes mêmes de la Réforme, le synode, composé en totalité des adversaires des arminiens, les condamna, les excommunia, et les priva de toute fonction ecclésiastique, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à l'Église.

Les décrets du synode de Dordrecht, auquel n'avaient pu assister les protestants français, par suite de la défense qu'en avait faite le gouvernement, furent reçus dans leurs synodes nationaux, et notamment dans celui de Charenton, en 1620. Ces décrets de Dordrecht étaient contraires à la doctrine des luthériens en plusieurs points, ce qui n'empêcha pas les calvinistes de France, dans leur synode de Charenton, en 1631, d'admettre les luthériens à leur communion. Le motif prétendu de cette admission était que les luthériens et les calvinistes s'accordaient sur les *points fondamentaux,* mais on se garda bien de définir et de spécifier ces *points fondamentaux.*

Bossuet passe ensuite aux variations de l'Église d'Angleterre. Cette Église forme un corps à part; sa constitution a quelques rapports avec l'Église catholique dans l'ordre de la hiérarchie, et pour quelques points de discipline. Elle repousse les calvinistes, les luthériens et toutes les sectes innombrables sorties de leur sein; mais en cessant

de rester attachée à un centre d'unité, elle s'est montrée aussi féconde en variations que les luthériens et les calvinistes.

Sous Henri VIII, elle se borna à faire schisme avec l'Église romaine, mais elle en conserva les dogmes; sous Édouard VI, elle participa du luthéranisme et du calvinisme; sous Élisabeth, qui affecta d'envelopper sa doctrine d'expressions équivoques, elle reprit de la pompe et de la dignité; sous Charles II, elle se conforma à la doctrine de Calvin sur le sacrement de l'Eucharistie.

Gilbert Burnet, évêque de Salisbury, avait publié, quelques années auparavant, son *Histoire de la Réformation de l'Église anglicane,* et c'est en copiant cet ouvrage même que Bossuet constate les variations de cette Église. Depuis le règne de Charles II, il est certain que l'Église anglicane n'a éprouvé aucun changement extérieur très-sensible et très-important. Mais cela tient à ce que cette Église est plutôt une constitution politique qu'une constitution religieuse, et qu'elle doit plus l'espèce de prépondérance dont elle jouit dans le pays où elle est établie, aux effets civils que les lois du parlement ont attachés à ses actes religieux, qu'à la conviction des esprits et des consciences pour la doctrine qu'elle enseigne.

Si aujourd'hui il n'existe plus de ces variations étranges entre les disciples de Luther et de Calvin, c'est qu'ils ont cessé d'avoir un corps de doc-

trine. Le calvinisme actuel de Genève n'a plus aucune conformité avec les principes fondamentaux de la doctrine de Calvin. Être luthérien ou calviniste, n'est tout simplement que n'être pas catholique, et toutes les communions séparées de l'Église romaine, depuis le seizième siècle, ont fini par se précipiter dans l'abîme du socinianisme, ainsi que Bossuet l'avait prédit.

Au spectacle de tant de variations et de contradictions, Bossuet oppose l'immobilité de l'Église catholique dans sa doctrine et ses principes. Ici rien ne change, rien ne varie, parce que la doctrine de l'Église catholique a reçu d'abord sa perfection de son auteur, et cet auteur est Jésus-Christ. Ce qu'elle enseigne aujourd'hui, elle l'enseignait hier, elle l'enseignait dès les premiers jours du christianisme, et elle continuera de l'enseigner jusqu'à la fin des siècles.

Dans cette *Histoire des Variations*, ce qui contribue le plus à répandre un intérêt continu, ce sont les portraits d'un grand nombre de personnages célèbres qui se montrent sur le théâtre de tant d'événements dont les suites ont laissé des traces si profondes. Bossuet, comme on le sait, excellait dans cette partie de l'histoire; jamais il ne peint les hommes avec ses principes ou ses opinions; mais il les montre tels qu'ils se sont montrés eux-mêmes dans les actes publics de leur vie, ou dans l'épanchement de la confiance et de

l'amitié. On peut être curieux surtout d'entendre Bossuet parler de Luther et de Calvin; mais ce qui frappera le plus dans la manière dont il les représente, c'est qu'il est impossible d'y observer la plus légère trace d'amertume ou de prévention.

« Les deux partis qui partagent la Réforme ont également reconnu Luther pour leur auteur, dit Bossuet. Ce n'a pas été seulement les luthériens, ses sectateurs, qui lui ont donné à l'envi de grandes louanges; Calvin admire souvent ses vertus, sa magnanimité, sa constance, l'industrie incomparable qu'il a fait paraître contre le pape. C'est la trompette, ou plutôt c'est le tonnerre, c'est la foudre qui a tiré le monde de sa léthargie. Ce n'était pas Luther, c'était Dieu qui foudroyait par sa bouche.

« Il est vrai qu'il eut de la force dans le génie, de la véhémence dans ses discours, une éloquence vive et impétueuse qui entraînait les peuples et les ravissait; une hardiesse extraordinaire, quand il se vit soutenu et applaudi, avec un air d'autorité qui faisait trembler devant lui ses disciples, de sorte qu'ils n'osaient le contredire ni dans les grandes choses ni dans les petites.... Ce ne fut pas seulement le peuple qui regarda Luther comme un prophète; les doctes du parti le donnaient pour tel. Mélanchthon, qui se rangea sous sa discipline dès le commencement de ses disputes, se laissa d'abord tellement persuader qu'il y avait en

cet homme quelque chose d'extraordinaire et de prophétique, qu'il fut longtemps sans en pouvoir revenir malgré tous les défauts qu'il découvrait de jour en jour dans son maître, et il écrivait à Érasme, en parlant de Luther : Vous savez qu'il faut éprouver, et non pas mépriser les prophètes.

« Cependant ce nouveau prophète s'emportait à des excès inouïs; il outrait tout. Parce que les prophètes, par l'ordre de Dieu, faisaient de terribles invectives, il devint le plus violent de tous les hommes et le plus fécond en paroles outrageuses. Luther parlait de lui-même d'une manière à faire rougir tous ses amis. Enflé de son savoir, médiocre au fond, mais grand pour le temps, et trop grand pour son salut et pour le repos de l'Église, il se mettait au-dessus de tous les hommes, et non-seulement de ceux de son siècle, mais encore des plus illustres des siècles passés. »

Bossuet paraît douter que, si Calvin fût venu avant Luther, il eût pu opérer la grande révolution qui ébranla l'Europe chrétienne au commencement du seizième siècle. « Je ne sais, dit-il, si le génie de Calvin se serait trouvé aussi propre à échauffer les esprits et à émouvoir les peuples, que le fut celui de Luther. Mais, après les mouvements excités, il s'éleva en beaucoup de pays, principalement en France, au-dessus de Luther même, et se fit le chef d'un parti, qui ne cède guère à celui des luthériens. Par son esprit péné-

trant et par ses décisions hardies, il raffina sur tous ceux qui avaient voulu en ce siècle-là faire une Église nouvelle, et donna un nouveau tour à la réforme prétendue. Mais il est un point qui lui donna un grand crédit parmi ceux qui se piquaient d'avoir de l'esprit. C'est la hardiesse qu'il eut de rejeter les cérémonies, beaucoup plus que n'avaient fait les luthériens. Calvin fut inexorable sur ce point ; il condamnait Mélanchthon, qui attachait assez d'indifférence à la question des cérémonies ; et si le culte que Calvin introduisit parut trop nu à quelques-uns, cela même fut un nouveau charme pour les beaux esprits, qui crurent par ce moyen s'élever au-dessus des sens et se distinguer du vulgaire...

« Par ce moyen, Calvin raffina au-dessus des premiers auteurs de la nouvelle Réforme. Le parti qui porta son nom fut extraordinairement haï par tous les autres protestants, qui le regardèrent comme le plus fier et le plus inquiet qui eût encore paru... Calvin fit de grands progrès en France, et ce grand royaume se vit à la veille de périr par les entreprises de ses sectateurs ; de sorte qu'il fut en France à peu près ce que Luther fut en Allemagne. Genève, qu'il gouverna, ne fut guère moins considérée que Wittemberg, où le nouvel Évangile avait commencé ; et il se rendit chef du second parti de la nouvelle Réforme. »

On a parlé des jactances de Luther; mais rien

n'est comparable à la vanité et à l'amour-propre de Calvin; Bossuet en rapporte de nombreux témoignages puisés dans ses propres lettres; ils peuvent seuls donner une idée du délire où l'orgueil peut porter l'esprit humain.

« Ceux qui ont rougi des injures que l'arrogance de Luther lui a fait écrire, ne seraient pas moins étonnés des excès de Calvin. » La plume se refuse à transcrire celles dont il a souillé chaque page de ses écrits polémiques. « Catholiques et luthériens, rien n'est épargné; auprès de cette violence, Luther était la douceur même; et, s'il faut faire la comparaison de ces deux hommes, il n'y a personne qui n'aimât mieux essuyer la colère impétueuse et insolente de l'un, que la profonde malignité et l'amertume de l'autre, qui se vante d'être de sang-froid quand il répand tant de poison dans ses discours. » La mémoire de Calvin est restée chargée parmi ses disciples mêmes du reproche ineffaçable d'avoir préparé, conduit et déterminé le jugement terrible qui condamna Servet à mourir sur un bûcher.

L'*Histoire des Variations* fit une grande sensation aussitôt qu'elle fut connue. Les faits dont Bossuet avait exposé le récit étaient tous fondés sur des actes authentiques dont les protestants eux-mêmes ne pouvaient contester la véracité. Jacques Basnage de Beauval, ministre à Rotterdam, entreprit de répondre à Bossuet. Basnage

était digne à plusieurs égards de prêter à la cause des protestants toute la force et tout l'appui dont elle avait besoin dans cette espèce de crise. Il était connu par sa grande érudition ecclésiastique, et par une certaine modération qui honorait son caractère; mais, en se hasardant à lutter contre Bossuet, il ne sut pas faire un usage fort heureux de son érudition, et il manqua même de cette mesure qui aurait pu lui conserver une sorte de dignité, en succombant dans un combat où il était impossible de triompher. En réponse à l'ouvrage de Basnage parut bientôt la *Défense de l'Histoire des Variations,* où l'on trouve la discussion d'un grand nombre de faits historiques, qui prouvent jusqu'à quel point Bossuet possédait la science et la critique de l'histoire. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que Bossuet eut le bonheur de pouvoir opposer à Basnage les raisonnements et l'autorité d'un protestant, dont l'esprit, l'érudition et la critique étaient hors de toute comparaison dans sa communion, et que Basnage lui-même faisait profession d'aimer et d'estimer. Peu de temps avant que Bossuet publiât sa *Défense de l'Histoire des Variations,* le fameux Bayle avait fait imprimer en Hollande son *Avis aux réfugiés.* Or il est assez remarquable qu'aucun écrivain catholique, à l'exception peut-être de Bossuet, n'a plus rigoureusement démontré les variations politiques et théologiques des protestants, que cet écrivain

protestant. Cet écrit de Bayle est peut-être celui de tous ses ouvrages où il a déployé la dialectique la plus pressante.

Basnage n'avait pris la plume pour venger la cause des Églises protestantes, que parce qu'elle avait été si mal défendue par Jurieu, que les hommes les plus habiles de sa communion étaient eux-mêmes honteux et embarrassés de l'indiscrétion et de la maladresse d'un pareil apologiste. En effet, à peine l'*Histoire des Variations* eut-elle paru en 1688, que Jurieu, qui y était personnellement dénoncé à toute l'Europe pour l'extravagance de ses visions et de ses prophéties, se crut obligé plus particulièrement que tout autre à se mesurer avec Bossuet. Il composa un grand nombre de lettres pastorales, qu'il crut devoir adresser à tous les protestants réfugiés, comme s'il eût été revêtu dans son Église d'un titre et d'un caractère qui lui donnât une sorte de juridiction sur ce troupeau dispersé.

L'objet de ces lettres pastorales était moins d'offrir des instructions et des consolations à ceux à qui elles s'adressaient, que de détourner ou d'affaiblir l'impression que l'*Histoire des Variations* avait déjà produite sur un grand nombre d'entre eux, qui apprenaient pour la première fois la trop fidèle histoire des contradictions et des emportements de leurs réformateurs. Avec beaucoup de travers, Jurieu avait beaucoup d'esprit et de con-

naissances ; mais il était si peu le maître de commander au déréglement de son imagination, qu'il lui était impossible d'observer cette tactique sage et mesurée, qui lui aurait permis de se maintenir avec un peu moins de désavantage dans la position difficile où il eut l'imprudence de se placer. Au lieu de se borner, comme Basnage essaya de le faire, à tâcher de produire quelque illusion sur la multitude, en élevant des doutes sur les témoignages fournis par Bossuet, Jurieu trouva plus court et plus simple de déclarer que rien n'était plus commun dans le christianisme que de varier ; que la profession de foi des premiers siècles était absolument différente de celle des siècles suivants, et que la religion chrétienne avait été composée *pièce à pièce.*

Il ne fallait ni beaucoup de temps ni beaucoup d'étude à Bossuet, pour abattre un adversaire aussi maladroit, qui venait, pour ainsi dire, lui offrir lui-même les armes les plus propres à le terrasser.

C'était aux protestants que Jurieu avait adressé ses *Lettres pastorales;* ce fut aux protestants que Bossuet adressa les réponses, sous le titre d'*Avertissements aux protestants.*

Bossuet démontre contre Jurieu dans son premier *Avertissement aux protestants*, que, conformément à la doctrine de saint Vincent de Lérins et à celle de tous les Pères, « l'Église de Jésus-Christ, soigneuse gardienne des dogmes

qui lui ont été donnés en dépôt, n'y change jamais rien, qu'elle ne diminue point, qu'elle n'ajoute point. que tout son travail est de polir les choses qui lui ont été anciennement données, de confirmer celles qui lui ont été suffisamment expliquées, de garder celles qui ont été confirmées et définies, de consigner à la postérité par l'Écriture ce qu'elle avait reçu de ses ancêtres par la tradition. »

Après avoir repoussé les accusations téméraires de Jurieu contre l'invariabilité de la doctrine des premiers siècles de l'Église, Bossuet fait voir en terminant que le système de Jurieu tend à livrer le christianisme tout entier à l'invasion des sociniens.

Dans le *deuxième avertissement*, Bossuet répond à une objection de Jurieu, qui lui avait demandé comment il prétendait concilier la liberté de l'homme avec la grâce efficace et la *prémotion physique* des thomistes. « M. Jurieu, dit-il, voudrait que je lui apprisse comment s'accorde le libre arbitre, ou le pouvoir de faire ou ne pas faire, avec la grâce efficace et les décrets éternels. Faible théologien, qui fait semblant de ne pas savoir combien de vérités il nous faut croire, quoique nous ne sachions pas toujours le moyen de les concilier ensemble. Que dirait-il à un socinien qui lui demanderait d'expliquer comment s'accorde l'unité de Dieu avec la Trinité ? Entrera-t-il avec lui dans cet accord, et s'engagera-t-il à

lui expliquer le secret incompréhensible de l'Être divin? Ne croirait-il pas l'avoir vaincu, en lui montrant que ces deux choses sont également révélées, et, par conséquent, malgré qu'il en ait, et malgré la petitesse de l'esprit humain, qui ne peut les concilier parfaitement, qu'il faut bien que l'infinité immense de l'être de Dieu les concilie et les unisse. »

Le sujet du *troisième avertissement* rentre en grande partie dans ce qui a fait la matière du second. On y trouve une discussion très-intéressante au sujet de l'Écriture sainte. On sait que la maxime fondamentale des protestants est de ne reconnaître que l'Écriture sainte pour juge des questions de foi. On sait également qu'ils rejettent du nombre des livres canoniques de la Bible quelques-uns de ceux auxquels l'Église romaine attribue ce caractère. Bossuet demande au ministre Claude et à Jurieu comment les simples fidèles pourront distinguer les livres canoniques des livres non canoniques, puisqu'il faut bien commencer par savoir de quelles parties est formée l'Écriture sainte, avant de la prendre pour règle de sa foi. En suivant cette discussion aussi loin qu'elle peut aller, il ne leur laisse que l'une de ces deux alternatives, celle d'abandonner l'interprétation de l'Écriture à l'inspiration de chaque individu, ce qui conduit nécessairement aux illusions et aux illuminations des quakers; ou de s'en rapporter au jugement

d'une autorité infaillible, ce qui est finir par où les catholiques commencent.

Le *quatrième avertissement* est le plus court de tous, et l'on admire comment Bossuet a pu dire tant de choses en si peu de mots. Cet avertissement traite de la sainteté et de la concorde du mariage, fondement sur lequel repose l'ordre de la société et le bonheur des familles. La célèbre consultation de Luther, Mélanchthon et Bucer, qui autorisaient le landgrave de Hesse à garder deux femmes à la fois comme épouses légitimes, avait été l'objet de l'attaque de Bossuet dans son sixième livre de l'*Histoire des Variations*. Jurieu, qui n'avait pu contester la vérité d'un fait connu de toute l'Europe, osa en entreprendre l'apologie, en cherchant à obscurcir par des équivoques et des subtilités la question la plus simple et la plus claire. Il osa dénaturer l'essence même du mariage, et le représenter comme une pure institution humaine, qui n'existe que par des lois positives. Bossuet oppose aux licences honteuses de Jurieu la sainte inflexibilité de la discipline de l'Église catholique, qui ne permet jamais les secondes noces à l'une des parties, qu'après que les preuves de la mort de l'autre sont constantes. On n'a point égard aux captivités ni aux absences les plus longues. « L'Église, dit Bossuet, parle toujours pour l'absent, et ne permet pas qu'on l'oublie, ni qu'on mette au rang des morts celui pour qui le soleil se lève aussi. »

Le *cinquième avertissement aux protestants* est peut-être le plus beau traité de politique qui ait jamais été offert à la méditation des philosophes et des hommes d'État. Bossuet avait établi, dans son *Histoire des Variations,* que les réformés du seizième siècle avaient consacré la révolte à main armée contre les souverains légitimes, par principe de religion, par des délibérations expresses et solennelles de leurs synodes nationaux et provinciaux, par des consultations raisonnées de leurs plus célèbres théologiens. Les protestants les plus habiles, tels que Bayle et Basnage, évitèrent de contredire les faits allégués par Bossuet, ou de justifier la doctrine et les décrets séditieux des synodes protestants. Ils se bornèrent à éluder la rigueur des conséquences qu'il en avait tirées, en prétendant que, dans ces querelles, la religion n'avait été qu'un prétexte. C'était sans doute ce qu'il y avait de plus sage et de plus adroit pour éviter d'entrer dans une discussion qu'il était impossible de soutenir avec quelque espérance de succès.

Mais Jurieu, incapable de tant de circonspection, établit tout à coup en maxime générale que les peuples ont le droit de se révolter contre leurs souverains, lorsqu'ils en sont opprimés, et que la défense de la religion est surtout un titre légitime pour se soustraire à leur autorité, et il osa établir cette étrange assertion sur des exemples tirés de l'Écriture sainte.

Il ne fut pas difficile à Bossuet de montrer que Jésus-Christ, les apôtres et les docteurs de l'Église ont prêché la soumission aux autorités temporelles, même au milieu des plus grandes persécutions, et que les chrétiens de tous les siècles, jusqu'à la naissance des hérésies, qui donnèrent le premier exemple de prendre les armes pour cause de religion, s'étaient conformés fidèlement à la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres.

C'était de Buchanan que Jurieu avait emprunté ces principes, ainsi que celui de la *souveraineté du peuple.* Il établissait entre autres :

« Que c'est le peuple qui fait les souverains et donne la souveraineté ;

« Qu'il est contre la raison qu'un peuple se livre à quelque souverain sans quelque pacte, et qu'un tel traité serait nul et contre nature ;

« Que le peuple n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes. »

Quelle raison, demandait ensuite Jurieu, *pourrait avoir un peuple de se donner un maître si puissant qu'il puisse abuser de sa puissance, sans craindre de la perdre ?*

« Il m'est aisé de lui répondre, dit Bossuet. C'est la raison qui a obligé les peuples les plus libres, lorsqu'il faut les mener à la guerre, de renoncer à leur liberté pour donner à leurs généraux un pouvoir absolu. On aime mieux hasarder de périr, même injustement, par les ordres de son

général, que de s'exposer par la division à une perte assurée de la main des ennemis.

« C'est par le même principe qu'on a vu un peuple très-libre, tel qu'était le peuple romain, se créer, même dans la paix, un magistrat absolu, pour se procurer certains biens, et éviter certains maux, qu'on ne peut ni éviter, ni se procurer qu'à ce prix... C'est pour de semblables raisons qu'un peuple qui a éprouvé les maux, les confusions et les horreurs de l'anarchie, donne tout pour les éviter; et comme il ne peut donner de pouvoir sur lui, qui ne puisse tourner contre lui-même, il aime mieux hasarder d'être maltraité quelquefois par un souverain que de rester exposé à souffrir de ses propres fureurs, s'il se réservait quelque pouvoir.

« Il ne croit pas pour cela donner à ses souverains un pouvoir sans bornes. Car, sans parler des bornes de la raison et de l'équité, si les princes n'y sont pas assez sensibles, il y a les bornes du propre intérêt qu'on ne manque guère de voir, et qu'on ne méprise jamais quand on les voit. C'est ce qui fait tous les droits des souverains, qui ne sont pas moins les droits de leurs peuples que les leurs.

« Le peuple, forcé par son propre intérêt à se donner un maître, ne peut rien faire de mieux que d'intéresser à sa conservation celui qu'il établit sur sa tête; lui mettre l'État entre les mains, afin

qu'il le conserve comme son bien propre, c'est un moyen très-puissant de l'intéresser.

« Mais c'est encore l'engager au bien public par des liens plus étroits, que de donner l'empire à sa famille, afin qu'il aime l'État comme son propre héritage, et autant qu'il aime ses enfants. C'est même un bien pour le peuple, que le gouvernement devienne aisé; qu'il se perpétue par les mêmes lois qui perpétuent le genre humain, et qu'il aille, pour ainsi dire, avec la nature. Ainsi les peuples où la royauté est héréditaire se sont privés en apparence d'une faculté, qui est celle d'élire leurs princes; dans le fond, c'est un bien de plus qu'ils se procurent. Le peuple doit regarder comme un avantage de trouver son souverain tout fait, et de n'avoir pas, pour ainsi parler, à remonter un si grand ressort. »

Jurieu n'avait pas manqué, pour soutenir son système, de faire la supposition la plus absurde; et l'on n'a pas manqué de nos jours de faire la même supposition pour justifier les plus grands attentats. Il demandait ce qu'il faudrait faire à un prince qui commanderait à la moitié d'une ville de massacrer l'autre, sous prétexte de refus d'obéissance à un commandement injuste ?

Bossuet avait sans doute raison de s'écrier : « Comment un homme peut-il se mettre dans l'esprit de fonder des règles de droit et des maximes de gouvernement sur des cas bizarres et inouïs

parmi les hommes?.. Demander ce qu'il faudrait faire à un prince qui aurait conçu un semblable dessein, c'est demander en d'autres termes ce qu'il faudrait faire à un prince qui deviendrait furieux et frénétique au delà de tous les exemples que le genre humain connaît. En ce cas, la réponse serait trop aisée. Tout le monde répondrait à M. Jurieu qu'on a donné des tuteurs à des princes moins insensés que celui qu'il nous propose. Sa prétendue souveraineté du peuple n'est ici d'aucun usage. Le successeur naturel d'un prince dont le cerveau serait aussi malade, ou les transports si violents, ferait naturellement la charge du régent. »

Ce serait bien mal connaître et bien mal juger Bossuet, que supposer qu'il attribue aux princes le droit d'être injustes et oppresseurs; mais il pense qu'il importe à la stabilité des gouvernements et au bonheur même des peuples, que les rois soient indépendants de la justice humaine; « mais à condition d'en répondre à la justice de Dieu, à laquelle ils demeurent d'autant plus sujets, qu'ils sont plus indépendants de celle des hommes. » Et c'est en ce sens qu'il explique le droit du roi, lorsque Samuel l'exposa aux Juifs avec toutes ses prérogatives et tous ses abus, quand ils lui demandèrent un roi.

Ce n'est pas assurément qu'il ne fût très-facile de prévoir tous les inconvénients de cette indépen-

dance absolue attribuée aux rois. Toute l'histoire dépose en effet qu'on a vu un grand nombre de mauvais princes et d'insupportables tyrans. « Mais c'est qu'on a vu encore moins d'inconvénients à les souffrir quels qu'ils fussent, qu'à laisser à la multitude le moindre pouvoir.

« Les païens mêmes, par leur simple raison naturelle, ont bien vu qu'il fallait souffrir les violences des mauvais princes, en souhaiter de meilleurs, les supporter quels qu'ils fussent, espérer un temps plus serein pendant l'orage, et comprendre que la Providence, qui ne veut pas la ruine du genre humain, ni de la nature, ne tient pas éternellement le peuple opprimé par un mauvais gouvernement, comme elle ne bat pas l'univers par une continuelle tempête. Les beaux jours pourront donc refaire ce que les mauvais auront gâté; et c'est vouloir trop de mal aux choses humaines, que de joindre aux maux d'un mauvais gouvernement un remède plus mortel que le mal même, qui est la division intestine. »

Jurieu semblait avoir voulu accuser Bossuet de s'établir le flatteur des rois; mais il oubliait qu'il s'exposait lui-même au reproche bien plus grave d'être le flatteur des peuples.

« Tout flatteur, quel qu'il soit, est toujours un animal traître et odieux. Mais s'il fallait comparer les flatteurs des rois avec ceux qui vont flatter dans le cœur des peuples ce secret principe d'in-

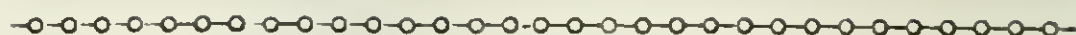
docilité et cette liberté farouche qui est la cause des révoltes, je ne sais lequel serait le plus honteux. Les gens d'un caractère si bas, sous prétexte de flatter les peuples, sont en effet les flatteurs des usurpateurs et des tyrans. Le peuple se laisse flatter et reçoit le joug. C'est à quoi aboutit toujours la souveraine puissance dont on le flatte; et il se trouve que ceux qui flattaient le peuple sont en effet les suppôts de la tyrannie. C'est ainsi que les États monarchiques se font des maîtres plus impérieux que ceux qu'on leur fait quitter, sous prétexte de les affranchir; les lois, qui devaient servir de rempart à la liberté publique, s'abolissent; et le prétexte d'affermir une domination naissante rend tout plausible. »

Mais il faut observer avec soin que Bossuet ne prétend ni censurer, ni blâmer aucune forme de gouvernement. Il est bien éloigné de supposer que tous les peuples doivent être gouvernés par des monarques plus ou moins absolus. Il se borne à combattre le principe général de Jurieu, qui soutenait que dans toutes les monarchies quelconques la souveraineté réside dans le peuple comme dans sa source, et qu'il est le maître d'en conférer ou d'en ôter l'exercice au gré de sa volonté. C'est ce principe subversif de tous les gouvernements que Bossuet a voulu combattre.

Ce ne fut qu'en 1691 que Bossuet publia son *sixième avertissement aux protestants*. Jurieu,

pour excuser les variations des Églises protestantes, s'efforçait de prouver que l'Église elle-même avait varié sur le premier et le principal mystère du christianisme, celui de la Trinité. Bossuet expose, dans cet *avertissement*, tout ce que la théologie la plus sublime, puisée dans les écrits des premiers Pères de l'Orient et de l'Occident, nous enseigne sur ce dogme fondamental. Puis il fait voir que Jurieu, qui s'était établi le grand adversaire des sociniens, se trouvant ainsi placé entre eux et les catholiques, est forcé, bon gré mal gré, et par ses propres raisonnements, de choisir entre les uns et les autres, car il ne peut exister de juste milieu entre l'erreur et la vérité.





CHAPITRE IX.

De l'*Explication de l'Apocalypse.* — Bossuet dénonce les ouvrages de l'abbé Dupin — *Maximes* de Bossuet sur la comédie — Affaire du Quiétisme. — Conférence d'Issy. — Imprudence de madame Guyon — Fénelon publie le livre des *Maximes des Saints.* — Bossuet publie son *Instruction sur les états d'oraison.* — Le pape condamne le livre des *Maximes des Saints.* — Le bref d'Innocent XII est soumis à l'acceptation des assemblées métropolitaines — Mandement de Bossuet pour l'acceptation de ce bref. — Bossuet est nommé conservateur des privilèges de l'Université de Paris. — Il est nommé conseiller d'État et premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne. — Mort du frère de Bossuet, 1699.

Le furieux Jurieu faisait retentir toute l'Europe de ses prophéties. On les avait écoutées longtemps avec le dédain qu'elles méritaient; mais depuis que la révolution de 1688 avait placé le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, Jurieu se vantait d'avoir prédit ce grand événement ; et la populace de Hollande le comparait à ces prophètes de l'Ancien Testament, que Dieu choisissait pour désigner et sacrer les rois. Enivré de cette faveur populaire, et dupe de ses propres illusions, il con-

çut l'extravagante idée de fixer avec une précision chronologique année par année, et, pour ainsi dire, jour par jour, la date de la ruine du saint-siége et de toute la catholicité, dans les pays où elle était le plus florissante. Dans cette vue, il publia son *Accomplissement des prophéties*, dans lequel, rappelant le décret du synode de Gap de 1603, et faisant une profanation scandaleuse de l'Apocalypse, il déclarait que le Pape était l'Antechrist; qualification qui avait paru si choquante et si ridicule aux protestants eux-mêmes, qu'ils l'avaient abandonnée depuis longtemps, et semblaient désirer qu'elle fût entièrement oubliée.

Pour répondre à cet écrit, Bossuet se détermina à publier en 1669 son *Explication de l'Apocalypse*. « L'Apocalypse, selon Bossuet, est l'Évangile de Jésus-Christ ressuscité, vainqueur de la mort, parlant et agissant dans tout l'éclat de sa gloire. »

Il propose d'abord une manière générale d'expliquer l'Apocalypse, dont saint Augustin a posé les fondements dans sa *Cité de Dieu*. Cette explication consiste à nous montrer deux cités, deux villes mêlées selon le corps et séparées selon l'esprit. L'une est Babylone, ou le monde, c'est-à-dire les méchants et les impies; l'autre est Jérusalem, ou l'Église considérée dans sa partie la plus haute, c'est-à-dire dans les saints et les élus. Quelque juste que soit cette explication, Bossuet fait voir

qu'elle ne remplit pas toute l'étendue de la prophétie de l'apôtre. Son dessein n'est pas d'approfondir les différents sens de cette célèbre prophétie, qui a si souvent et si inutilement exercé la sagacité de plus d'un homme de génie. Il se propose uniquement de montrer qu'elle a été accomplie par la chute de l'empire romain, qui pesait sur la terre entière. Quant aux prophéties de l'Apocalypse pour les temps à venir, Bossuet, en les regardant comme possibles, les regarde comme impénétrables à ses faibles lumières ; et il ajoute, avec cette modestie qui sied toujours si bien au génie : « L'avenir se tourne presque toujours bien autrement que nous ne pensons ; et les choses mêmes que Dieu en a révélées, arrivent en des manières que nous n'aurions jamais prévues ; qu'on ne me demande donc rien sur l'avenir. »

Telle était l'autorité que les vertus et les lumières de Bossuet lui donnaient dans toutes les questions où la religion était intéressée, qu'on le voyait exercer une sorte de surveillance universelle sur toutes les controverses ecclésiastiques.

Louis-Ellias Dupin, docteur de Sorbonne, avait, encore assez jeune, publié en 1691 les premiers volumes de sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Bossuet fut frappé dès le premier moment de la présomption et de la légèreté avec laquelle un jeune docteur prononçait sur le caractère, le mérite, les sentiments et la conduite des plus

grands personnages de l'antiquité chrétienne. Indigné de tant de témérité, il déclara, dans une assemblée publique, que l'abbé Dupin hasardait des opinions qui ne s'accordaient pas avec la doctrine de l'Église.

La Faculté de théologie de Paris nomma des commissaires pour lui faire un rapport sur les ouvrages de l'abbé Dupin. Bossuet composa un mémoire dans lequel il relève toutes ses erreurs; mais il a soin d'ajouter que, bien loin d'avoir de la malveillance pour l'abbé Dupin, il n'avait dans le fond que de l'amitié pour lui, et qu'on pouvait même rendre ses travaux utiles à l'Église, si on cessait de le flatter.

On voit, par une lettre de Fénelon, que Bossuet lui avait communiqué ce mémoire. Il lui écrivait avec cette familiarité et cette confiance que rien encore n'avait altérées: « J'ai été ravi de voir la vigueur du vieux docteur et du vieux évêque. Je m'imaginais vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Dupin comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier. »

Racine, parent et ami de M. Dupin, et qui était lié de goût et d'estime avec Fénelon, eut recours à lui pour disposer Bossuet à accueillir avec indulgence les explications qu'il était prêt à donner. Ces considérations engagèrent Bossuet à recevoir avec bonté l'abbé Dupin, qui lui fut présenté par Racine lui-même. L'abbé Dupin lui déclara qu'il était

prêt à donner toutes les explications qu'il croirait devoir lui dicter. Bossuet se montra satisfait de sa sincérité, et il l'encouragea dans le dessein où il était de consacrer au service de l'Église ses heureuses dispositions. Cette indulgence de Bossuet ne fut pas partagée par M. de Harlai, archevêque de Paris. Ce prélat condamna la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* par une censure, et en fit défendre la vente par un arrêt du parlement de Paris.

Bossuet ne négligeait aucune occasion de manifester au public ses principes et ses sentiments sur toutes les questions qu'il regardait comme essentiellement liées à la morale chrétienne. En 1694, Boursault avait fait imprimer, à la tête d'une édition de ses comédies, une apologie du spectacle attribuée au père Caffaro, religieux théatin de la maison de Paris, mais qui ne contenait que quelques fragments traduits d'un écrit latin que ce religieux avait composé quelques années auparavant sur cette matière, sans avoir intention de lui donner de la publicité. Mais la dissertation, telle que Boursault l'avait fait paraître en l'attribuant au père Caffaro, avait causé un grand scandale, et Bossuet se crut obligé de prendre toutes les mesures nécessaires pour en solliciter la réparation. Il adressa en conséquence une lettre confidentielle au père Caffaro pour l'inviter à désavouer publiquement l'écrit qu'on lui attribuait. Cette lettre

eut tout l'effet qu'il en avait attendu et espéré ; et l'on voit, par la réponse humble et modeste de ce religieux, combien on avait abusé de sa bonne foi et de sa simplicité, en publiant des réflexions qu'il n'avait jamais destinées à voir le jour. Il désavoua ensuite publiquement les maximes qu'on lui avait attribuées. De son côté, Bossuet fut fidèle aux règles de discrétion et de charité qu'il s'était prescrites : il ne donna connaissance à personne de sa lettre au père Caffaro, et ce n'est qu'en 1758 que cette lettre parut pour la première fois dans le recueil de M. Desprez de Boissy sur les spectacles.

Cependant, comme cette affaire avait fait de l'éclat, Bossuet cru devoir prémunir le public contre l'impression qui pouvait encore rester dans l'esprit de quelques personnes. Il fit paraître, la même année 1694, ses *Maximes et Réflexions sur la comédie*. Cet ouvrage, qui renferme les mêmes principes que ceux qu'il avait exposés dans sa lettre au père Caffaro, contient une explication plus étendue de la véritable doctrine de saint Thomas, dont on avait cherché à abuser en faveur des spectacles.

Bossuet se trouvait investi, par l'opinion publique, d'une espèce de suprématie dans tout ce qui appartenait à la doctrine de l'Église. On lui déférait, pour ainsi dire, la discussion et le jugement de toutes les controverses qui avaient pour objet la conservation des dogmes et des traditions. Mais jusque alors il n'avait combattu que des ennemis de

l'Église, ou les opinions hasardées de quelques théologiens indiscrets. Nous sommes arrivés à une époque où une controverse d'une nature bien différente s'ouvrit entre Bossuet et Fénelon, le disciple, l'ami, l'admirateur de Bossuet.

En parlant ici de cette controverse du *quiétisme*, nous n'entrerons pas dans les mêmes détails qui étaient nécessaires à l'*Histoire de Fénelon*. L'affaire du quiétisme a rempli, pour ainsi dire, la vie entière de Fénelon, en troublant son bonheur et sa tranquillité. Elle n'est qu'un épisode dans l'histoire de Bossuet.

On sait à quels honteux égarements les singulières opinions de Molinos le conduisirent, ainsi que quelques-uns de ses disciples. Ce grand scandale était encore présent à tous les yeux et faisait la matière de tous les entretiens, lorsque les ouvrages de madame Guyon furent soumis à l'examen de Bossuet. Il est certain qu'il n'apportait alors aucune prévention contre sa personne ni contre sa doctrine; à peine avait-il entendu prononcer son nom. C'était l'évêque de Chartres, qui, alarmé de l'effet produit par les écrits de madame Guyon, retirée alors à Saint-Cyr, avait fait part de ses craintes à madame de Maintenon. Celle-ci consulta les théologiens les plus vertueux et les plus éclairés du clergé de Paris. Tous s'expliquèrent sévèrement contre le livre et la doctrine de madame Guyon. Ce fut alors que le duc de Che-

vreuse, de concert probablement avec Fénelon, vint proposer à Bossuet de se charger lui-même d'examiner la doctrine et les écrits de madame Guyon. Bossuet eut beaucoup de peine à se rendre à cette invitation ; cependant il céda aux instances du duc de Chevreuse, autant peut-être par un sentiment de déférence que par le désir de connaître les mystères de cette nouvelle spiritualité. Madame Guyon lui livra tous ses papiers, et même sa *vie manuscrite*, avec un abandon de confiance qu'elle n'avait pas eu pour Fénelon lui-même.

Bossuet fut aussi étonné que scandalisé de cet amas d'extravagances, d'illusions et de puérilités, dont elle avait rempli toutes les pages de ses manuscrits. Cependant, comme une telle confiance pouvait paraître un témoignage non équivoque de sa bonne foi, il se montra pour elle aussi indulgent qu'éclairé. Il se borna à lui donner des conseils, dont il eût été à désirer qu'elle eût fait un meilleur usage.

Bossuet avait été peut-être moins étonné des illusions de madame Guyon, que de la confiance que ces illusions avaient pu inspirer à des esprits éclairés, à des hommes d'un mérite aussi supérieur que Fénelon, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et à madame de Maintenon elle-même.

Lorsque madame Guyon fit la faute irréparable de sortir tout à coup du silence et de l'obscurité dans laquelle Bossuet l'avait exhortée à se tenir

toujours renfermée, et qu'elle eut obtenu des commissaires pour l'examen de sa doctrine, il se trouva naturellement à la tête de cette commission, dont les conférences se tinrent à Issy.

Pendant ces conférences, Fénelon crut s'apercevoir que Bossuet lui montrait une réserve et une sorte de méfiance à laquelle il était loin de s'attendre. Il lui écrivit les lettres les plus humbles et les plus soumises, qui annonçaient la disposition sincère où il était d'adhérer à toutes ses décisions. Bossuet ne crut pas devoir répondre aux lettres de Fénelon. Engagé malgré lui dans l'examen des livres de madame Guyon, il voulait étudier avec attention les auteurs mystiques, qu'il connaissait peu, et il s'était interdit de rien écrire dans un sens ou dans un autre, jusqu'à ce qu'il se jugeât fondé à s'expliquer avec la conviction nécessaire pour donner à son opinion toute l'autorité qu'elle devait avoir.

Pendant le cours de ces mêmes conférences, Fénelon avait été nommé archevêque de Cambrai, et il fut alors admis à ces réunions. On sait comment elles se terminèrent. On présenta à Fénelon trente articles à signer. Il en fit ajouter quatre autres, ou plutôt on les ajouta sur sa demande, et il signa les trente-quatre articles avec les autres commissaires. Cette affaire paraissait donc terminée, et les signatures des articles d'Issy avaient calmé les inquiétudes de tous ceux qui prenaient

le plus tendre intérêt à la réputation de Fénelon. L'empressement que mit Bossuet à être, avec l'évêque de Châlons, le consécrateur du nouvel archevêque de Cambrai, devenait une espèce de témoignage public du parfait accord de sentiments et de principes de tous les prélats qui avaient été mêlés à cette affaire.

Mais l'imprudence et l'indiscrétion de madame Guyon vinrent rompre cet accord. Au lieu de se retirer à la campagne, comme elle en avait pris l'engagement avec Bossuet, elle vint se cacher mystérieusement dans un faubourg de Paris, et affecta de répandre des copies du certificat de Bossuet, comme la preuve la moins équivoque de la pureté de sa doctrine et de sa conduite. Bossuet, qui ne lui avait accordé ce certificat que pour excuser ses intentions, mais non pour approuver sa doctrine, vivement affecté de cette espèce de duplicité, se déclara ouvertement contre elle, et provoqua, à ce qu'il paraît, son arrestation. Ce coup fut le plus sensible de tous pour Fénelon, qui avait la plus haute opinion de la vertu et de la piété de madame Guyon, et acheva de briser les liens qui l'unissaient encore à Bossuet. Mais ce qui établit entre eux cette opposition constante dont les suites furent si déplorables, fut la résolution prise par Fénelon de refuser son approbation à l'ouvrage de Bossuet sur les *États d'oraison*.

Ce refus causa à Bossuet un étonnement, et, il faut le dire, une espèce d'irritation dont on ne peut se faire une idée qu'en rapportant ses propres expressions : « Tout le monde va donc voir que M. de Cambrai est le protecteur de madame Guyon ! Ce soupçon, qui le déshonorait dans le public, va donc devenir une certitude ! Quel scandale! quelle flétrissure ! »

Fénelon n'était parvenu à faire agréer à madame de Maintenon, au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres son refus d'approuver l'ouvrage de Bossuet, qu'en prenant l'engagement de s'expliquer lui-même d'une manière assez exacte et assez satisfaisante pour ne laisser aucun nuage sur la pureté de sa doctrine. Cet engagement, si l'on en juge par l'événement, fut la cause malheureuse de toutes les controverses qui s'agitèrent depuis entre Bossuet et Fénelon avec un éclat si affligeant.

Pour accomplir la promesse qu'il avait faite, Fénelon publia son livre des *Maximes des Saints.* Il était assez naturel que Bossuet portât dans l'examen de cet ouvrage l'attention la plus sévère. Les rêveries de madame Guyon n'avaient excité que sa pitié ; les principes de Fénelon alarmèrent sa religion.

Le livre des *Maximes des Saints* était un ouvrage dogmatique. Le nom, le caractère et la réputation de son auteur pouvaient lui donner une

grande autorité. Plus Fénelon avait apporté d'attention à écarter tout ce que la doctrine de Molinos avait d'odieux et de révoltant, plus les maximes qu'il en avait conservées, quelque adoucies qu'elles parussent, pouvaient avoir des conséquences dangereuses par la piété même dont elles étaient empreintes.

Bossuet passa plus de quinze jours à l'examen de ce livre. « Dès les premières lectures, dit l'abbé Ledieu, il en avait chargé les marges de coups de crayon, aux mêmes endroits qu'il en a depuis repris, avec tant de raison. J'écrivais sous lui, continue l'abbé Ledieu, quatre ou cinq matinées, deux heures chaque séance, l'extrait des propositions citées par pages et par lignes, avec les raisons sommaires de réfutation. C'est le premier essai et le fondement de tous les écrits de M. de Meaux qui ont suivi depuis. »

M. de Pontchartrain crut devoir instruire le roi de la réclamation qui s'élevait de toute part contre le livre des *Maximes des Saints*. Ce prince, dans l'étonnement où il était d'apprendre que le précepteur de ses petits-fils professait une doctrine dangereuse, dut être encore plus effrayé, lorsque Bossuet, dont l'opinion devait faire tant d'impression sur lui, « vint lui demander pardon de ne lui avoir pas révélé plus tôt le fanatisme de son confrère. »

Il faut ici plaindre le grand homme, qui a pu

laisser échapper une si terrible expression contre un confrère respectable par tant de vertus. Pouvait-on accuser de fanatisme un archevêque qui avait été le premier à soumettre sa doctrine à l'autorité du saint-siége, et à promettre l'obéissance la plus entière à son jugement ?

Cependant Fénelon, averti du déchaînement que la publication de son livre avait excité à Paris et à la cour, était revenu de Cambrai à Versailles. Il ne pouvait s'expliquer comment un ouvrage qu'il avait soumis à l'examen de l'archevêque de Paris et de ses censeurs, était tout à coup en butte aux plus violentes contradictions. Tandis que l'opinion publique s'expliquait d'une manière aussi éclatante contre le livre des *Maximes*, Bossuet publia, au mois de mars 1697, son *Instruction sur les états d'oraison*, avec l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres.

L'ouvrage de Bossuet et celui de Fénelon étaient entièrement opposés pour la forme et pour le fond ; et par la manière dont ils furent l'un et l'autre accueillis dans le public, on put prévoir quelle serait l'issue du grand combat qui allait se livrer.

Celui de Bossuet offrait un tableau historique très-curieux de l'origine et des progrès de la doctrine des auteurs mystiques. Il montrait comment leur piété avait souvent surpris et égaré leur jugement. Il attribuait leurs méprises à l'espèce d'indifférence avec laquelle l'Église avait considéré

ces édifiantes spéculations renfermées longtemps dans l'obscurité des cloîtres. Il s'attachait à écarter de saint François de Sales, de sainte Thérèse et du bienheureux Jean de la Croix, le soupçon d'avoir partagé des sentiments qui auraient mérité la censure de l'Église. Il donnait à leurs expressions, quelquefois exagérées, toutes les interprétations que sollicitaient la sainteté de leur vie et la pureté incontestable de leurs intentions.

Le livre des *Maximes* n'offrait, au contraire, qu'une suite d'axiomes souvent obscurs, quelquefois inintelligibles, toujours exprimés dans un langage avec lequel on était peu familiarisé. Le style en était aussi sec que les idées en étaient subtiles et raffinées. Plusieurs propositions offraient, dès leur premier aspect, un sens qui effarouchait l'imagination. Elles paraissaient plus propres à dessécher le cœur, qu'à y répandre cette douce onction que semblaient promettre le nom de son auteur et le charme habituel de son langage et de son caractère. Il est en effet assez remarquable que celui de tous les ouvrages de Fénelon auquel il a paru attacher le plus de prix, celui qu'il a défendu pendant deux ans avec de rares efforts de talent, soit précisément celui de ses ouvrages où l'on retrouve le moins l'âme, le style, le charme accoutumé de Fénelon.

Tandis que l'ouvrage de Bossuet et celui de Fénelon étaient ainsi en présence du public, leurs

auteurs semblaient éviter encore de se placer dans une opposition déclarée. Bossuet avait annoncé à Fénelon qu'il lui donnerait en secret ses remarques sur son livre comme à un intime ami ; mais, après quatre mois d'attente, Fénelon, ne voyant pas paraître ces remarques, prit le parti de soumettre son livre au jugement du pape. Alors les trois prélats qui avaient signé avec lui les *articles d'Issy*, remirent au roi une déclaration pour désavouer la conformité de doctrine qui existait, suivant Fénelon, entre ces articles et son livre des *Maximes*. Quelques jours auparavant, Fénelon avait reçu ordre de quitter la cour et de se retirer dans son diocèse. Louis XIV avait écrit au pape une lettre très-forte et très-pressante pour le prier de prononcer le plus tôt qu'il se pourrait sur le livre de l'archevêque de Cambrai, et sur la doctrine qu'il contenait.

Aussitôt que le pape eut nommé des examinateurs pour émettre leur opinion sur le livre de l'archevêque de Cambrai, on vit commencer entre Bossuet et Fénelon ce combat d'écrits qui se succédèrent pendant dix-huit mois avec la plus étonnante rapidité, mais qui, selon la sage réflexion du chancelier d'Aguesseau, affligèrent l'Église par la division de deux hommes dont l'union lui aurait été aussi glorieuse qu'utile, s'ils avaient su tourner contre ses ennemis les armes qu'ils employaient l'un contre l'autre.

Bossuet commença l'attaque ; mais à peine faisait-il paraître un écrit, que Fénelon y répondait à l'instant. Il semblait reprendre dans ses apologies la faveur que lui avait enlevée l'ouvrage qu'il défendait. Autant le livre des *Maximes des Saints* était sec et obscur dans un grand nombre de ses propositions, autant les explications que Fénelon présentait, paraissaient claires, favorables et satisfaisantes.

Tel fut le sujet de *quatre lettres* qu'il adressa à Bossuet, et qui donnèrent pendant quelque temps une nouvelle direction à l'opinion publique. Bossuet lui-même fut étonné de rencontrer dans Fénelon un adversaire aussi redoutable sur une controverse de théologie ; aussi se crut-il obligé de déployer avec une nouvelle vigueur tous les ressorts de l'éloquence et de la logique, pour vaincre la résistance inattendue qu'on lui opposait.

Malgré toute la chaleur et toute l'activité que Bossuet et Fénelon mettaient dans leur attaque et leur défense, malgré les instances pressantes de Louis XIV pour engager le pape à accélérer son jugement, Rome procédait avec sa lenteur accoutumée, et rien n'annonçait encore un jugement prochain, rien ne laissait même entrevoir si ce jugement condamnerait ou absoudrait l'archevêque de Cambrai.

Mais l'étonnement fut extrême à Paris, lorsqu'on y apprit tout à coup que les examinateurs nommés

par le pape s'étaient trouvés partagés d'opinion, après soixante-quatre congrégations, auxquelles le pape avait souvent assisté en personne.

Jusque alors la controverse de Bossuet et de Fénelon s'était renfermée dans les bornes d'une discussion doctrinale; mais elle prit un caractère plus affligeant, lorsque les discussions de fait et des accusations personnelles vinrent se mêler à un combat déjà si animé. Dans une de ses lettres au pape, Fénelon s'était plaint des procédés de ses confrères avec une sensibilité qui n'était pas exempte d'amertume. Bossuet se persuada, peut-être trop facilement, qu'une accusation si grave exigeait de sa part la justification la plus solennelle, et il publia sa *relation sur le quiétisme*. Malheureusement cette *relation* était plus faite pour achever d'aigrir le cœur de Fénelon, que nécessaire à la défense de Bossuet, et le souvenir qui en est resté est également pénible pour les admirateurs de l'un et de l'autre. Cette époque de la controverse du *quiétisme* fut sans doute la plus affligeante. Mais il était difficile que l'intérêt de cette controverse pût se soutenir au degré de chaleur où l'avaient porté la *relation* de Bossuet et les réponses de Fénelon. Aussi l'attention publique commença à se refroidir, et devint presque indifférente à quelques écrits que publièrent encore les deux adversaires. Tous les regards étaient tournés vers Rome, dont on attendait enfin le jugement.

Enfin le pape Innocent XII, vivement pressé par les instances de Louis XIV, condamna, par un bref du 12 mars 1699, le livre de l'*Exposition des Maximes des Saints*, avec vingt-trois propositions qui en étaient extraites, sous les qualifications énoncées dans le bref. Tout le monde sait avec quel empressement Fénelon se soumit formellement, publiquement et sans réserve, à sa condamnation.

Le bref d'Innocent XII fut soumis à l'acceptation des assemblées métropolitaines du royaume, qui y adhérèrent unanimement et convinrent que chaque évêque publierait pour son diocèse un mandement particulier conforme aux décisions prises dans les assemblées. C'est ce qui fut exécuté dans toute la France aussitôt que la déclaration du roi, pour autoriser la publication du bref du pape, eut été enregistrée au parlement.

Le cardinal de Noailles donna le premier l'exemple ; et Bossuet, *en une heure de temps,* dit l'abbé Ledieu, composa son mandement dans la matinée du 16 août (1699) ; et il le publia dans le synode de son diocèse, le 3 septembre suivant. Bossuet sut y amener l'éloge de Fénelon, en rappelant son édifiante soumission au jugement qui l'avait condamné.

C'est dans ce mandement de Bossuet qu'il faut chercher le véritable jugement de ce grand homme sur la soumission de Fénelon ; et on doit oublier

que, dans sa correspondance avec son neveu, il n'avait pas d'abord rendu toute la justice qui était due à cet exemple éclatant et peut-être unique de docilité. Le mandement par lequel Fénelon adhérait au jugement qui le condamnait avait été en effet couvert des applaudissements de toute l'Europe et offre encore aujourd'hui à la postérité un de ses plus beaux titres de gloire. Le chancelier d'Aguesseau venait d'en faire l'éloge le plus magnifique devant le premier tribunal du royaume, et le pape lui-même, quoique contraint et gêné dans l'expression de ses sentiments par la crainte de déplaire à Louis XIV, s'exprime dans son bref à Fénelon, avec une sorte de bonheur et presque avec reconnaissance sur un tel acte de docilité.

Bossuet fit à l'assemblée du clergé de 1700 le rapport de tout ce qui s'était passé dans l'affaire du quiétisme et montra une modération qui acheva de rétablir le calme que l'édifiante soumission de Fénelon avait si heureusement préparé.

Tel fut le dernier acte de cette longue suite de scènes si vives et si animées, qui avaient fait tant de bruit et d'éclat, et auxquelles succéda tout à coup un silence absolu, aussi remarquable que l'intérêt extraordinaire qu'on y avait apporté.

Pendant le cours de cette controverse, Bossuet avait reçu plusieurs témoignages aussi flatteurs qu'éclatants de la considération publique et de la bienveillance particulière de Louis XIV.

A la fin de 1695, l'Université de Paris, dans une assemblée générale présidée par le célèbre Rollin, alors recteur, nomma Bossuet *conservateur de ses priviléges*. Ce titre donnait précédemment des fonctions et une autorité assez étendue; mais ce n'était plus alors qu'un titre honorifique presque toujours déféré à quelque prélat distingué.

Le 29 juin 1697, Louis XIV nomma Bossuet conseiller d'État; et il prit place au conseil le 3 juillet suivant. Quelques mois après, Bossuet fut nommé premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne. Au moment où il vint prêter son serment en cette qualité, cette jeune princesse, en voyant à ses genoux cette tête que ses cheveux blancs et les souvenirs de tant de gloire rendaient si vénérable, ne put s'empêcher de s'écrier avec une touchante naïveté: « Que je suis honteuse, Monsieur, de vous voir en cet état! » Elle n'avait alors que onze ans; et elle annonçait déjà l'éclat, les agréments et les grâces qui parèrent sa brillante jeunesse, et qui devaient embellir un trône au pied duquel elle vint expirer à la fleur de son âge.

A l'époque où la controverse du quiétisme touchait à sa fin, Bossuet eut la douleur de perdre le dernier de ses six frères. On voit par la lettre qu'il écrit à son neveu pour lui annoncer la mort de son père, combien il fut affecté d'un malheur d'autant plus sensible à son cœur, qu'il n'y était point pré-

paré. Mais on observe en même temps tout l'empire que cette âme forte et religieuse savait prendre sur elle-même pour soumettre les affections les plus touchantes de la nature à la volonté de celui qui donne la vie et la mort.

« Vous avez bien besoin, écrit-il à son neveu qui était encore à Rome, que Dieu vous soutienne dans le coup que vous venez d'en recevoir. C'est lui qui frappe, c'est lui qui console. Vous êtes seul, et ce nous serait une espèce de consolation mutuelle de pleurer ensemble le plus honnête homme, le plus ferme, le plus tendre qui fût jamais. C'en est fait, il n'y a qu'à baisser la tête, et se consoler en servant Dieu. Vous savez mieux que personne ce que j'ai perdu. Quel frère! quel ami! quelle douceur! quel conseil! quelle probité! tout y était. Dieu m'a tout ôté, et je me trouve si seul, qu'à peine je puis me soutenir. »

CHAPITRE X.

ASSEMBLÉE DE 1700. — CONDUITE DE BOSSUET ENVERS LES PROTESTANTS.

Mémoires de Bossuet à Louis XIV pour l'assemblée de 1700. — Discours de Bossuet à l'assemblée. — Bossuet prêche devant le roi et la reine d'Angleterre. — Du *Problème ecclésiastique*. — Principes de conduite de Bossuet envers les protestants après la révocation de l'édit de Nantes. — Embarras des évêques. — Changement de conduite du gouvernement envers les protestants. — Lettre et mémoires du roi aux évêques. — Influence de Bossuet dans les résolutions prises par Louis XIV. — Mémoire de M. de Basville. — Mémoire des évêques du Languedoc à Bossuet. — Lettres de M. de Torcy aux évêques et aux intendants.

Une assemblée du clergé était convoquée à Saint-Germain-en-Laye pour le 2 juin 1700; Bossuet en fut l'oracle, comme il l'avait été de celle de 1682. Il est impossible de ne pas admirer la sagesse, la dignité, la fermeté et la suite que Bossuet montra dans l'exécution du plan qu'il s'était proposé pour l'honneur de la religion, de l'Église et du clergé de France. Mais il sentit qu'il ne pouvait en assu-

rer le succès qu'avec l'appui du roi. Il lui adressa en conséquence deux mémoires, dont l'un était intitulé : *De l'état présent de l'Église ;* et l'autre : *Sur la morale relâchée.*

Bossuet s'exprimait ainsi : « Les évêques manqueraient au plus essentiel de tous leurs devoirs, et comme évêques, et comme sujets, s'ils ne prenaient soin d'informer le plus juste de tous les rois du péril extrême de la religion entre deux partis opposés, dont l'un est celui des jansénistes, et l'autre celui de la morale relâchée.

« Le jansénisme nous paraît principalement par une infinité d'écrits latins et français qui viennent des Pays-Bas. On y demande ouvertement la révision de l'affaire de Jansénius et des constitutions d'Innocent XI et d'Alexandre VII. On y blâme les évêques de France de les avoir acceptées et de faire encore aujourd'hui servir cette acceptation de modèle dans l'affaire du quiétisme. On y renouvelle les propositions les plus condamnées du même Jansénius, avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais.

« Pour la morale relâchée, elle se déclare ouvertement dans les écrits d'une infinité de casuistes modernes, qui ne cessent d'enchérir les uns sur les autres, sous prétexte d'une prétendue probabilité, qui, étant née au siècle passé, fait de si terribles progrès, qu'elle menace l'Église de son entière ruine, si Dieu la pouvait permettre...

« Ce mal est d'autant plus dangereux, qu'il a pour auteurs des prêtres et des religieux de tous ordres et de tous habits, qui, ne pouvant déraciner les désordres qui se multiplient dans le monde, ont pris le mauvais parti de les excuser et de les déguiser, et qui s'imaginent encore rendre service à Dieu en gagnant les âmes par une fausse douceur. Quoi qu'il en soit, le mal est constant; et deux cents opinions proscrites depuis trente ans par la Sorbonne, par les autres universités, par les évêques et par les papes même ne le rendent que trop certain... »

Bossuet joignit à ces mémoires les extraits de quelques-unes des propositions qu'il avait le dessein de déférer à l'assemblée du clergé; et elles étaient en effet de nature à exciter la juste indignation d'un prince qui, sans doute, n'avait pas toujours su commander à ses passions, mais qui avait toujours porté dans son cœur le sentiment de la vertu, de l'honneur et de l'équité.

Louis XIV, en recevant ces mémoires de la main de Bossuet, se borna d'abord à lui répondre qu'il les examinerait avec application; et, toujours inspiré par cette droiture naturelle qui lui faisait sentir la vérité et la justice comme par goût et par instinct, il lui fit dire, quelque temps après, « qu'il autorisait l'assemblée à travailler à la censure et à procéder à la condamnation des casuistes fauteurs de la morale relâchée, mais à la condition

expresse que les auteurs condamnés ne seraient pas nommés. »

Bossuet, ainsi qu'il l'avait annoncé au roi, se proposait également de faire rentrer les jansénistes dans le silence et de proscrire les auteurs et les partisans de la morale relâchée. Les premiers, dit le chancelier d'Aguesseau, ne trouvèrent aucun défenseur dans l'assemblée ; mais l'honneur des jésuites se trouvait en quelque sorte compromis par une multitude de propositions extraites de leurs écrivains, qu'on allait reproduire au grand jour pour les frapper avec plus d'ignominie.

Aucun évêque de l'assemblée n'était certainement disposé à prendre la défense de ces maximes révoltantes, qui étaient depuis longtemps une espèce de scandale public. Cependant quelques prélats, affectionnés d'une manière plus particulière aux jésuites, tentèrent d'inutiles efforts pour éluder une décision. Malgré cette opposition, la très-grande majorité de l'assemblée nomma une commission pour traiter *de la doctrine et de la morale*, et Bossuet en fut nommé le président.

Cette commission employa deux mois entiers à l'examen des propositions qui lui avaient été soumises, au nombre de cent soixante-deux; et ce fut pendant cet intervalle que la sagesse, l'habileté et la patience de Bossuet furent mises à de grandes épreuves. Enfin, le 26 août, le cardinal de Noailles

vint présider l'assemblée, et Bossuet fit le rapport du travail de la commission. Il donna une idée générale des deux points sur lesquels allaient porter les délibérations de l'assemblée, la foi et la morale. Il dit :

« Qu'il était digne de l'assemblée, conforme à l'esprit dont elle était animée, d'attaquer les erreurs même opposées, qui mettaient la vérité en péril; que si l'on n'avait à consulter que la sagesse humaine, on aurait à craindre de s'attirer trop d'ennemis de tous côtés; mais que la force de l'épiscopat consistait à n'avoir aucun faible ménagement...

« Qu'on devait sans doute regarder comme un malheur la nécessité de rentrer dans des matières déjà tant de fois décidées, et d'avoir seulement à nommer le jansénisme; mais que, puisqu'on ne se lassait point de renouveler ouvertement les disputes par des écrits répandus de toutes parts avec tant d'affectation, en latin et en français, l'Église devait aussi se rendre attentive à en arrêter le cours; que l'autre sorte d'erreurs, qui regardaient la morale relâchée, n'était pas moins digne du zèle des évêques. »

Bossuet avait dirigé avec tant d'intelligence et d'activité le travail de la commission pendant les deux mois qu'elle avait consacrés à l'examen des propositions, et son rapport à l'assemblée offrait tant de précision et de clarté, que six jours suf-

firent pour la mettre en état de prononcer son jugement.

Dans la séance du 4 septembre, toute l'assemblée signa le préambule, la censure, les deux déclarations, la conclusion et la lettre circulaire à tous les évêques de France. Tous ces actes étaient l'ouvrage de Bossuet. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que ce jugement fut porté à l'unanimité dans une assemblée dont tous les membres étaient divisés par des préventions opposées, et qui semblaient ne devoir jamais s'accorder sur une censure qui frappait également tous les partis. Dans cette circonstance, Bossuet montra combien il était supérieur à toutes les petites passions qui dégradent trop souvent des hommes et des caractères estimables. Il réprima avec force la triste activité des jansénistes, qui, pour appeler sur eux l'attention publique, étaient tout à coup sortis de ce long silence qu'ils avaient tant demandé et qu'ils avaient obtenu. Il opposa une digue insurmontable au torrent des opinions monstrueuses de ces casuistes, qui avaient déshonoré la morale de l'Évangile ; et tel est le caractère de justice et de vérité que Bossuet a donné à la censure de l'assemblée de 1700, qu'on lui accorda presque autant d'autorité parmi les théologiens, qu'aux décrets mêmes des conciles particuliers les plus révérés.

Bossuet avait assisté toute la matinée du 21 septembre à la dernière séance de l'assemblée du

clergé, et le même jour, à quatre heures après midi, il prêcha devant le roi et la reine d'Angleterre. Il n'avait pu refuser de déférer aux instances de ces augustes infortunés, à qui Louis XIV avait préparé une magnifique retraite au château de Saint-Germain.

« On admira, dit l'abbé Ledieu, la magnifique péroraison de ce discours, que les circonstances des temps et des personnes rendaient si délicate et si difficile. Cette péroraison commençait par une prière touchante adressée à Dieu, par laquelle il demandait les bénédictions du Ciel pour le roi, la reine, le prince de Galles et la princesse sa sœur. Il appuya sur les espérances que le roi devait avoir de remonter sur le trône pour l'intérêt de la religion ; il releva son courage par la toute-puissance de Dieu, dont il rapporta des exemples aussi consolants que touchants pour de tels auditeurs. Il commença par David, simple berger, désigné roi, depuis exilé chez ses ennemis, chassé même de chez eux, et ensuite élevé sur le trône ; Joas, encore au berceau, sauvé des fureurs d'Athalie, élevé dans le temple sous la main de Dieu, et de là conduit sur le trône, sans guerre, sans commotion, sans d'autre sang répandu que celui de la sanguinaire Athalie ; Louis d'Outre-Mer, réfugié, revient prendre possession du trône de ses pères. On devine facilement les réflexions et les motifs d'espérance et de consolation que Bossuet fit sortir

d'un tel exemple, par la conformité et le contraste même qu'il offrait avec la situation où se trouvait le jeune prince de Galles.

« Il faisait apparaître la toute-puissance de Dieu opérant sans cesse toutes les merveilles de la grâce sur les cœurs, non-seulement pour les détacher d'eux-mêmes, mais encore de toutes les grandeurs du monde. Là, sans paraître parler au roi et à la reine de leur affliction, il faisait voir pour leur consolation que cette toute-puissance de Dieu se faisait sentir particulièrement dans les tribulations et les infortunes : qu'alors l'esprit humain ne trouvant plus de ressource à ses maux, elle se plaisait à opérer ses plus grandes merveilles, pour apprendre à la créature sa dépendance du Créateur.

« Tout le discours était d'une sublime théologie, et partout également consolant pour des rois dans un si grand malheur, sans jamais néanmoins trop arrêter leurs regards et leur pensée sur l'abîme de leur chute, mais leur montrant toujours des miracles de la toute-puissance de Dieu.

« On voyait passer de temps en temps comme des éclairs et des traits de la plus vive éloquence, et l'orateur revenait aussitôt au style simple et familier d'une homélie ; car ce fut le caractère de ce discours, plein de la parole de Dieu et des exemples les plus familiers de l'Évangile. »

Pendant les séances de l'assemblée du clergé à Saint-Germain, Bossuet eut souvent occasion de

voir le roi Jacques II. Ce prince lui dit plusieurs fois qu'il avait eu l'intention de l'appeler à Londres, si l'état des affaires le lui eût permis, pour conférer avec les chefs de l'Église anglicane. Bossuet sentit son zèle s'échauffer, quand il entendit Jacques II lui exprimer ses vœux et ses regrets. Il répondit à ce prince « qu'il aurait passé les mers avec joie pour obéir aux ordres de Sa Majesté et seconder de tout son pouvoir ses religieuses intentions. »

Bossuet revenait souvent avec regret et avec douleur sur cette pensée, il disait « qu'il se serait flatté de gagner bien des choses sur les Anglais, à cause du respect qu'ils avaient pour la sainte antiquité. » Il croyait également pouvoir tirer un grand avantage de leurs divisions domestiques sur la religion.

Depuis la paix de Clément IX, les jansénistes avaient gardé le silence; leurs principaux écrivains avaient cessé d'exister; mais leurs successeurs eurent l'indiscrétion de rompre le silence. Un neveu du fameux abbé de Saint-Cyran fit paraître une *Exposition de la foi,* dans laquelle on prétend qu'il renouvelait les erreurs condamnées dans les cinq fameuses propositions. Le cardinal de Noailles rendit une ordonnance de condamnation contre cet ouvrage. Mais comme il avait approuvé, étant évêque de Châlons, les *Réflexions* du Père Quesnel *sur le Nouveau Testament,* où

se trouvaient les mêmes erreurs, cela donna lieu à un libelle contre lui, intitulé : le *Problème ecclésiastique.*

« L'auteur, alors inconnu, de ce libelle satirique, dit le chancelier d'Aguesseau, opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, et demandait malignement lequel des deux on devait croire, ou l'approbateur des *Réflexions* du Père Quesnel sur le *Nouveau Testament,* ou le censeur du livre de l'*Exposition.* Il se jouait avec assez d'esprit dans cet ouvrage de la contradiction qu'il croyait trouver entre l'évêque et l'archevêque, entre l'approbation de ce qu'on appelait le jansénisme dans le Père Quesnel et sa condamnation dans le livre de l'*Exposition.* »

Le véritable auteur de ce fameux ouvrage fut enfin démasqué quelques années après. Dom Thierri de Viaixnes, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, et janséniste des plus outrés, qui fut mis à la Bastille par ordre du roi, avoua dans la suite qu'il avait composé le *Problème.*

Le parlement condamna ce libelle, et Bossuet composa un ouvrage, qui ne fut pas toutefois publié dans son nom, pour défendre le cardinal de Noailles de l'accusation de contradiction qu'on lui reprochait.

Nous allons parler de la conduite de Bossuet envers les protestants, après la révocation de l'édit

de Nantes; mais auparavant il est bon d'entrer dans quelques détails historiques sur cet acte si important du règne de Louis XIV.

On a trop souvent affecté d'isoler la législation politique de Louis XIV envers les protestants de celle de tous les gouvernements protestants envers les catholiques. Pendant cinquante ans, on a voulu représenter Louis XIV comme livré par la superstition à un système d'intolérance et de persécution qui offensait les principes de philosophie et de civilisation où l'Europe était alors parvenue, et l'on oublie que le même système politique était alors commun à tous les gouvernements de l'Europe; on oublie que toutes les lois exclusives ou prohibitives que Louis XIV introduisit dans son administration, étaient alors et ont été jusqu'à ces derniers temps en vigueur dans tous les États protestants; que ce n'est même que depuis un très-petit nombre d'années que les catholiques ont été émancipés en Angleterre, et qu'ils ne sont pas même encore aujourd'hui sur un pied d'égalité parfaite avec les protestants. Nous n'avons certainement pas l'intention de justifier les actes de violence et de tyrannie qu'entraîna la révocation de l'édit de Nantes; mais ces actes appartiennent au marquis de Louvois, et ils étaient tout à fait opposés aux vues modérées de Louis XIV.

Si l'on veut observer avec exactitude les variations de la politique qui a longtemps gouverné

l'Europe, il faut se reporter au siècle dont on a lu l'histoire, avec l'esprit, les principes et les préjugés même qui dominaient à cette époque.

La paix de Westphalie (1648) avait mis enfin un terme aux guerres de religion et à cette suite de crimes et de calamités qui remplirent le seizième siècle et la moitié du dix-septième Le système religieux et politique de chaque gouvernement parut tendre au même but : ce but était d'amener avec le temps, sans violence et sans efforts, l'uniformité de profession du culte qui avait prévalu dans chaque pays.

On s'attacha donc, dans les gouvernements où la religion protestante était devenue dominante, à exclure les catholiques de toute participation aux honneurs, aux dignités, aux offices et aux prérogatives de l'ordre politique. Tout culte public leur fut interdit, et souvent même le culte domestique ne fut pas toléré. C'est ainsi que l'Angleterre, la Hollande, Genève, les cantons suisses protestants, les puissances du nord, et un grand nombre de princes du corps germanique, portèrent des lois plus ou moins sévères, plus ou moins prohibitives contre les catholiques soumis à leur domination, et que, de leur côté, les empereurs de la maison d'Autriche, les princes catholiques d'Allemagne, les rois de Pologne, les cantons catholiques de Suisse portèrent des lois du même genre contre les protestants.

L'Espagne et l'Italie n'eurent rien à changer à leur ancienne législation. Des barrières impénétrables avaient interdit l'accès de ces contrées aux partisans des opinions que le commencement du seizième siècle avait vues naître. La France se trouvait dans une position absolument différente de celle de tout le reste de l'Europe. Des lois de proscription et des lois de paix avaient alternativement succédé à des guerres sanglantes et à des traités frauduleux. Enfin Henri IV avait établi une législation plus stable, qu'il sut maintenir tout le temps qu'il vécut. Mais, après sa mort, l'inquiétude de quelques seigneurs puissants fit servir la religion aux intérêts et aux calculs de leur ambition. Il fallut que le génie de Richelieu mît une digue aux flots de l'océan, pour réprimer les fureurs encore plus redoutables des guerres religieuses.

Il était certainement dans le caractère et dans la politique du cardinal de Richelieu d'aspirer à établir en France l'uniformité du culte et de la croyance ; mais il chercha à ramener les protestants par des instructions pacifiques, et à assurer la prépondérance du culte catholique, en s'attachant à donner à l'Église de France des évêques dignes de l'estime et du respect des protestants eux-mêmes. Le cardinal Mazarin suivit le même système ; et, pendant les dix années qui suivirent la mort de ce ministre, Louis XIV ne s'écarta pas

du plan tracé par le cardinal de Richelieu ; et il eut le bonheur de trouver dans Bossuet le génie le plus habile et le plus capable de triompher des préventions des protestants par les seules armes de la science et de l'éloquence.

Mais vers 1670, le ministère de Louis XIV commença à adopter des mesures qui indiquèrent d'une manière plus sensible l'intention où était ce prince d'accélérer, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, la réunion de tous ses sujets au culte qu'il professait. Les arrêts et les édits se succédèrent avec rapidité, pour priver successivement les protestants de tous les avantages dont ils étaient en possession. A toutes les mesures qui tendaient à restreindre l'exercice du culte extérieur, se joignirent bientôt des exclusions personnelles. Non-seulement tout accès aux charges et aux dignités fut fermé aux protestants, mais ils furent privés de la faculté d'exercer toutes les professions qui pouvaient donner des titres ou des droits à la considération et à la confiance publiques. Les faveurs, les grâces, les distinctions honorables devenaient en même temps la récompense de ceux qui rentraient dans le sein de l'Église catholique.

Tel fut le plan de conduite dans lequel Louis XIV parut devoir se renfermer tant que vécut Colbert, et ce système politique était le même, mais plus indulgent et plus tolérant que celui qui était suivi par les gouvernements protestants envers

leurs sujets catholiques. Le succès sembla justifier la sagesse de ce plan, et il est certain qu'au moment où Louis XIV prononça la révocation de l'édit de Nantes, les provinces placées au centre du royaume ne comptaient presque plus de protestants. On pouvait se persuader que ceux qui restaient encore dans les provinces éloignées ne tarderaient pas à obéir au mouvement général. L'exemple de ce qui venait de se passer à Nîmes, où M. d'Aguesseau avait vu plus de soixante mille protestants de la ville et du diocèse changer de religion en trois jours, pouvait excuser cette fatale illusion. Dans cette persuasion, Louis XIV et son conseil ne parurent pas douter que l'uniformité de culte ne pût s'établir par un simple acte de gouvernement. D'ailleurs la révocation de l'édit de Nantes ne fut, dans l'opinion du conseil de Versailles, que la dernière rédaction de toutes les lois, de tous les édits, de tous les arrêts et de tous les règlements qui, chaque année et chaque jour, avaient apporté des restrictions à la constitution politique et religieuse des protestants en France.

Au reste, l'erreur de Louis XIV et de ses ministres fut l'erreur commune de toute la nation, suivant l'expression de M. de Saint-Lambert, qu'on n'accusera pas d'avoir cédé facilement à des préventions religieuses. L'opinion générale parut alors tellement consacrer cette mesure, que Louis XIV reçut les félicitations de tous les ordres

de son royaume. Madame de Sévigné, qui ne prévoyait pas qu'elle écrivît pour la postérité, disait à sa fille, dans une de ses lettres : « Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. » Lorsqu'on entend madame de Sévigné, on est toujours sûr d'entendre les discours et les jugements de Paris et de la cour.

On peut seulement assurer avec confiance que l'idée de faire servir la violence à accélérer la conviction des protestants était loin du cœur et de la pensée de Louis XIV. Si les événements ne secondèrent point ses vœux et ses espérances, si ce prince s'est trompé, il s'est trompé avec tous ses ministres, avec tous les grands hommes de son siècle, avec tous les corps de son royaume. Cette erreur fut l'erreur commune de toute la France, et c'est parce qu'on a confondu trop légèrement les temps et les faits, qu'on s'est livré dans la suite à des déclamations exagérées contre un monarque qui fera toujours honneur à la nation française.

Mais si les vues de Louis XIV furent aussi pures et aussi sages que son âme était noble et généreuse, un homme d'un caractère malheureusement bien différent s'empara de leur exécution.

Le marquis de Louvois avait cru, peut-être de

bonne foi, comme tant d'autres, qu'il n'y aurait plus de protestants en France aussitôt que Louis XIV aurait prononcé qu'il n'y en avait plus. Mais lorsqu'une résistance inattendue, à laquelle se mêlèrent quelquefois des actes séditieux, eut exaspéré l'âme inflexible et impitoyable de ce ministre, il ne fut que trop disposé à adopter ces mesures violentes et arbitraires si conformes à son caractère et à ses principes absolus du gouvernement. La conversion des protestants cessa pour lui d'être une affaire de religion, et il ne voulut plus voir en eux que des rebelles à contenir et à punir. C'est à cette époque qu'on vit exercer, au sein même de la France, les lois terribles de la guerre contre des citoyens français, et qu'on mit la licence des soldats aux prises avec l'irritation d'un peuple enflammé du zèle de sa religion, et égaré par des suggestions étrangères.

Quoiqu'il soit difficile de rencontrer la vérité au milieu des exagérations de tous les partis, on ne peut douter, par les témoignages des contemporains les plus sages et les plus modérés, que les Cévennes et le Vivarais n'aient été le théâtre de scènes terribles, et que tous les gens de bien n'aient eu à gémir de l'abus criminel qu'on osa faire du nom de Louis XIV, pour autoriser des actes de violence aussi contraires à son caractère qu'à ses intentions, et à déplorer les calamités qui en furent la suite.

Les calculs exagérés que l'on a présentés sur l'émigration des protestants à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, ont contribué à entretenir l'erreur assez généralement répandue que Louis XIV avait prononcé le bannissement de tous les protestants de son royaume. Ceux qui ont hasardé si légèrement cette accusation, seront étonnés sans doute d'apprendre que Louis XIV employa, au contraire, toute son autorité pour les y retenir. Il est vrai que l'édit de révocation enjoignait aux ministres de cette religion qui se refuseraient à y renoncer, de sortir de France, et l'on ne leur accordait que deux mois pour s'expliquer sur leur disposition. Nous ne prétendons pas justifier Louis XIV d'avoir adopté une mesure si rigoureuse, à l'exemple toutefois de tous les gouvernements protestants, qui avaient prononcé la même peine et de plus sévères encore contre les prêtres catholiques. Il eût été certainement plus digne d'un prince qui était fait pour donner l'exemple et non pour le recevoir, de s'élever au-dessus de l'inquiétude que pouvait causer la présence de quelques ministres protestants. Mais le bannissement des ministres devint l'une des principales causes de l'émigration d'un grand nombre de protestants. La plupart d'entre eux appartenaient à des classes que leurs relations habituelles rapprochaient le plus de leurs pasteurs.

Les puissances ennemies ou jalouses de la

France, contribuèrent aussi à séduire par des offres généreuses cette classe utile d'ouvriers et d'artisans, dont l'existence indépendante reposait bien plus sur leur industrie personnelle et sur leurs talents, que sur des propriétés territoriales. Le double motif de priver la France de sujets utiles et de s'enrichir de ses pertes, invitait les gouvernements étrangers à les accueillir avec empressement ; mais très-peu de propriétaires protestants quittèrent le royaume.

Les écrivains protestants de l'époque portent le nombre de leurs coreligionnaires réfugiés à deux cent mille. D'autres le portent à trois cent mille et plus. Il est permis de conserver au moins des doutes sur des calculs aussi vagues, exagérés sans doute par l'esprit de parti, et dont l'évaluation, qui diffère d'une manière si remarquable dans le chiffre, ne repose sur aucune base qui puisse en garantir la certitude.

Plusieurs années après la révocation de l'édit de Nantes, le duc de Bourgogne fit des recherches pour fixer avec précision le nombre des réfugiés français, et il dit textuellement, dans le mémoire qu'il a laissé, « que ce nombre ne monte, suivant le calcul le plus exagéré, qu'à soixante-sept mille sept cent trente-deux. » On supposera peut-être que le petit-fils de Louis XIV a été induit en erreur, par le soin même que l'on dut prendre pour ne pas affliger la bonté de son cœur ; mais en s'en tenant

même à son calcul, il n'est point de cœur français qui ne doive gémir sur le sort de soixante-huit mille Français, fuyant leur terre natale, s'arrachant à leurs familles, à leurs proches, à leurs habitudes, à toutes les affections de la nature, pour aller chercher une existence incertaine dans une terre étrangère.

Il est certain que Bossuet, ni aucun évêque, à l'exception peut-être de M. de Harlay, archevêque de Paris, ne furent admis aux délibérations qui décidèrent la révocation de l'édit de Nantes. On a vu Bossuet dans tous les temps de sa vie suivre le même système de conduite envers les protestants, et ne demander jamais pour leur conversion que des moyens d'instruction et d'encouragement. On l'a vu fidèle à ces principes après comme avant la révocation de l'édit de Nantes. On l'a vu toujours occupé à préserver son diocèse de toutes les mesures de rigueur qui étaient alors si communes dans quelques provinces du royaume.

Un ancien chanoine de Meaux (le sieur Payen) rapportait comme témoin oculaire, « qu'après la révocation de l'édit de Nantes, Bossuet, informé des différents lieux où se réunissaient les protestants répandus dans son diocèse, allait au moment où l'on s'y attendait le moins les surprendre charitablement, faisait arrêter son carrosse loin du lieu où ils s'étaient réunis, s'y rendait à pied, frappait à la porte, et entrait tout à coup. Un étonnement



mêlé de crainte se peignait sur tous les visages. Mais Bossuet s'empressait de les rassurer en leur disant avec douceur : « Mes enfants, là où sont les brebis, le pasteur doit y être. Mon devoir est de chercher les brebis égarées et de les ramener au bercail. De quoi est-il question aujourd'hui ? » Après avoir écouté leurs raisons, il entrait en matière, et les instruisait. Ce fut de cette manière douce, confiante et paternelle, qu'il parvint à en convertir plusieurs.

Les plus célèbres ministres protestants se sont plu à lui rendre justice à cet égard. Le ministre du Bourdieu, l'un des plus distingués, écrivait à un magistrat de Montpellier, protestant lui-même : « Je vous dirai franchement que les manières honnêtes et chrétiennes par lesquelles M. de Meaux se distingue de ses confrères, ont beaucoup contribué à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute. »

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, on voit que, parmi les réfugiés, ceux d'entre eux qui n'étaient pas aveuglés par l'esprit de parti, avaient conservé la même opinion du sentiment de Bossuet; et lorsqu'ils se croyaient obligés de combattre sa doctrine, ce n'était qu'en rendant hommage à son génie et à ses vertus. On remarque dans un ouvrage qu'ils firent imprimer à Berne en 1686, sous le titre de *Séduction éludée*, qu'ils ne parlent de lui que « comme d'un prélat illustre, que

Dieu, dont l'immense libéralité n'a non plus d'égard à l'apparence des religions qu'à celle des personnes, a orné et enrichi d'une infinité de merveilleux dons; pour lequel aussi ils avaient une vénération particulière, ayant toujours eu parmi eux une grande considération pour son mérite. »

La révocation presque imprévue de l'édit de Nantes jeta les évêques et le clergé dans un grand embarras relativement à l'administration des sacrements. La loi avait été si imprévoyante, qu'elle n'avait rien annoncé, ni rien statué sur le plus important de tous les actes civils, celui qui peut seul assurer la transmission des propriétés et tous les droits de l'ordre civil, le mariage des protestants. Ce silence forcé venait de la nature même de la question. Le mariage étant un sacrement dans l'Église catholique, le gouvernement avait senti qu'il ne pouvait, ni ne devait ordonner aux ministres de cette Église de conférer un sacrement à une classe d'hommes qui se refuseraient à en reconnaître le caractère et les effets.

On peut assurer que c'est ce vice essentiel de l'édit de révocation, qui, pendant plus d'un siècle, a donné le plus de sollicitude et d'anxiété aux évêques dont les diocèses comprenaient un grand nombre de protestants, et aux tribunaux qui avaient à prononcer sur les effets civils de leurs mariages.

Après la paix de Riswick et la mort du marquis

de Louvois, le gouvernement s'occupa du sort des protestants. Le cardinal de Noailles, d'un caractère doux et pacifique, et Bossuet, qui n'avait jamais voulu employer envers les protestants que les armes de la science et les moyens d'instruction, firent prévaloir auprès du roi les conseils de la douceur et de la modération.

Le gouvernement commença par donner aux commandants et aux intendants des provinces de nouvelles instructions, qui furent en grande partie l'ouvrage de Bossuet. Une déclaration, rendue au mois de décembre 1698, modifiait en plusieurs points les lois et les arrêts qui avaient suivi l'édit de révocation. Cette déclaration défendait tout exercice de la religion prétendue réformée et toute assemblée des ministres; mais elle n'*ordonnait* plus, et se contentait d'*exhorter* les nouveaux convertis à l'assistance la plus exacte qu'il serait possible à l'office divin et à l'observation des commandements de l'Église. Le roi assurait la restitution de tous leurs biens à tous les protestants sortis du royaume, qui consentiraient à revenir pour se faire instruire. Un grand nombre de protestants profitèrent du bienfait de cette déclaration, rentrèrent dans leurs biens, et restèrent protestants, sans qu'on les ait jamais recherchés sur l'engagement qu'ils avaient contracté de se faire instruire.

L'exécution de cette loi ne fut plus commise à

une autorité arbitraire et illimitée. Une instruction très-étendue, adressée aux intendants, révoquait la plus grande partie des pouvoirs qu'ils avaient eus jusque alors. Le roi annonçait que son intention était de laisser désormais agir les magistrats ordinaires. Il défend surtout qu'on oblige les nouveaux convertis à approcher des sacrements, comme quelques officiers, par un faux zèle, l'avaient fait en quelques endroits. Les magistrats doivent laisser aux supérieurs ecclésiastiques et aux confesseurs le soin de discerner les dispositions de ceux qu'ils jugent pouvoir être admis à la participation des sacrements.

La copie de cette Instruction fut envoyée aux évêques; et le roi leur écrivit une longue lettre dans laquelle il est facile de reconnaître, comme dans l'Instruction, le langage et les principes de Bossuet. Le roi leur marquait que c'était principalement de leur ministère qu'il attendait la confirmation du grand ouvrage de la réunion, par la sainteté de leur vie, l'exemple de leurs vertus, par leur charité apostolique, et surtout par leur application infatigable à instruire le peuple soumis à leur conduite.

Les avis et les instructions que renferme ce mémoire, montrent assez combien les principes sur lesquels on devait travailler désormais à la réunion des protestants étaient différents de ceux qu'on avait suivis jusque alors.

Mais on éleva en Languedoc quelques objections sur l'exécution de l'article 5 de la déclaration de 1698, qui exhortait seulement les nouveaux convertis à l'assistance la plus exacte qu'il serait possible au service divin. Il en résulta même une discussion entre M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, les évêques de cette province et Bossuet. Bossuet n'avait ici que voix consultative; mais dès que la religion ou la discipline était intéressée dans une question quelconque, et paraissait demander une décision ou une règle de conduite, c'était toujours Bossuet qu'on interrogeait comme un oracle vivant, comme l'interprète de la doctrine et de l'esprit de l'Église.

L'intendant et les évêques du Languedoc pensaient que, si l'on n'obligeait pas les nouveaux convertis à assister à la messe, ils ne seraient jamais instruits, et ne s'accoutumeraient point aux exercices de la religion catholique; que, privés de leur ancien culte, étrangers à celui qu'ils étaient sensés avoir adopté, « ils formeraient une espèce de corps dans l'État, séparé des autres sujets du roi, qui demanderait dans tous les temps de grandes précautions. »

Bossuet répondait : « que les anciennes lois des empereurs chrétiens, contre les hérétiques, n'avaient point établi une distinction particulière de la messe d'avec les autres exercices de la reli-

gion ;... que ce n'est pas dans la messe seule que consiste l'exercice de la catholicité... Il demandait pourquoi on ne proposait pas d'employer la même contrainte pour obliger les hérétiques à se confesser que pour les obliger d'aller à la messe ; que c'était sans doute parce qu'on ne les y croyait pas disposés, et qu'on craignait de les engager à un sacrilége, en les engageant à la confession contre leur conscience... D'où Bossuet concluait qu'on ne pouvait présumer de la bonne foi dans les nouveaux convertis, que quand ils se soumettaient également à tous les exercices de la religion catholique... Mais que, lorsqu'on les voyait déterminés à refuser la confession et ses suites, on devait prendre une pareille détermination pour une marque évidente d'incrédulité, et que les contraindre à la messe en cet état, c'était les induire en erreur, avilir la messe dans leur esprit, déroger aux actes les plus nécessaires, comme la confession, et leur faire croire que la religion catholique consiste en un culte extérieur auquel même on peut annoncer qu'on ne croit pas. »

M. de Basville répliqua à la réponse de Bossuet : il persistait dans son opinion, et présentait plusieurs moyens modérés et sages pour parvenir à son but. Mais quelque modération que M. de Basville parût apporter dans les mesures qu'il proposait, elles ne purent obtenir l'approbation de Bossuet. Il écrivait à l'évêque de Mirepoix :

« Je suis fâché de me trouver d'un avis différent du vôtre et de celui de M. de Basville sur la contrainte des mal convertis *pour la messe.* Si néanmoins vous avez des raisons à opposer aux miennes, qui jusqu'ici m'ont paru décisives, je tâcherai d'y entrer. »

M. de Basville communiqua les lettres et l'opinion de Bossuet à quelques évêques du Languedoc, reconnus comme les plus éclairés sur cette matière et les plus modérés dans leur conduite envers les protestants. C'étaient l'évêque de Mirepoix, dont nous venons de parler ; le célèbre Fléchier, évêque de Nîmes ; M. de Nesmond, évêque de Montauban, et l'évêque de Rieux. M. de Basville envoya leurs mémoires à Bossuet.

Les considérations présentées par les évêques du Languedoc rentraient en grande partie dans celles que M. de Basville avait déjà exposées ; mais ils les appuyaient de quelques raisonnements qui appartenaient d'une manière plus particulière à leur ministère.

Il paraît que Bossuet ne répondit pas à ces mémoires. Il ne crut pas devoir déroger à ses principes manifestés dans les instructions ; il sentit cependant, par les observations de ses collègues, que l'état du Languedoc demandait des tempéraments qui ne fussent point en contradiction avec la direction que l'on voulait suivre désormais, et qui pussent cependant conserver dans cette grande

province le fruit de quinze ans de soins et de travaux.

M. de Torcy fut chargé d'écrire le 1er novembre 1700, aux intendants des généralités de son département, une lettre que Bossuet paraît avoir dictée. On y retrouve les propres expressions de ses réponses à M. de Basville. « Sa Majesté, écrivait M. de Torcy, ayant reconnu que les voies d'exhortation et de douceur font souvent plus d'effet que les autres moyens, croit qu'elles doivent être préférablement employées. *Il faut sur toute chose éviter que personne soit forcé d'aller à la messe.* »

Les mémoires de M. de Basville et des évêques du Languedoc avaient fait assez d'impression sur Bossuet et sur les ministres pour qu'on ne crût pas devoir étendre jusqu'à cette province les dispositions annoncées dans la lettre de M. de Torcy. On écrivit seulement à M. de Basville que le roi désirait qu'on apportât les plus grands adoucissements aux anciennes lois, et se confiait à sa sagesse et à sa discrétion sur le régime à suivre envers les nouveaux convertis.

Malheureusement ce retour à un système de douceur et de modération ne produisit pas d'abord les utiles effets qu'on avait droit d'en espérer. Le fanatisme des *camisars*, qui éclata trois ans après, et qui fut entretenu par les intrigues des puissances de l'Europe, armée tout entière contre

Louis XIV, transforma le Bas-Languedoc en un champ de carnage; ce prince se vit obligé d'employer de grands généraux pour mettre fin à une guerre si peu digne de leur gloire, de leurs noms et de leurs talents.

Dans le temps même où Bossuet discutait avec M. de Basville et les évêques du Languedoc la question des protestants, il fit paraître sa première *Instruction pastorale sur les promesses de Jésus-Christ à son Église.* Elle est adressée à tous les fidèles de son diocèse; mais elle est destinée d'une manière plus particulière à l'instruction des nouveaux convertis.

Après avoir exposé les deux sortes de promesses que Jésus-Christ a faites à son Église, dont les unes s'accomplissent visiblement sur la terre, et les autres ne doivent obtenir leur parfait accomplissement que dans la vie future, Bossuet développe le sens littéral et précis des célèbres paroles de la promesse : « Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc : enseignez les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées; et voilà, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. »

Il établit que les trois caractères de la véritable Église consistent dans la succession légitime des pasteurs, dans la profession de la même foi, et

dans l'administration des mêmes sacrements.

Que ces paroles de Jésus-Christ : *Je suis avec vous tous les jours,* excluent de la manière la plus formelle toute espèce d'interruption, soit dans la succession légitime des pasteurs, soit dans l'enseignement fidèle de la même doctrine ; et qu'en ajoutant à ses premières paroles : *Jusqu'à la consommation des siècles,* Jésus-Christ n'a voulu mettre d'autre terme à la visibilité et à la perpétuité de son Église que celui de l'univers.

Que c'est ce double caractère qui a toujours manqué à toutes les sectes d'hérétiques, parce qu'on connaît leur origine et leurs auteurs, que les hérésies ont été prédites dès les premiers jours du christianisme naissant ; qu'elles ont même été jugées nécessaires dans les vues de la Providence pour épurer la foi des vrais fidèles.

Qu'il en est de même des Églises schismatiques, qui portent avec elles un caractère de nouveauté et d'instabilité.

« Deux choses, dit Bossuet, affermissent notre foi : les miracles de Jésus-Christ, à la vue de ses apôtres et de tout le peuple, avec l'accomplissement visible et perpétuel de ses promesses.

« Les apôtres n'ont vu que la première de ces deux choses, et nous ne voyons que la seconde.

« Ainsi notre foi est affermie des deux côtés ; ni les apôtres, ni nous, ne pouvons douter.

« Les miracles qu'ils ont vus leur garantissaient

la fidélité des promesses ; et l'accomplissement des promesses nous garantit la vérité des miracles. »

Les protestants veulent toujours disputer par l'Écriture, et ils ne songent pas que l'Écriture elle-même nous est venue par l'Église. Les Évangiles, les épîtres apostoliques et les autres Écritures n'ont pas formé les Églises, mais leur ont été adressés, et se sont fait recevoir avec l'assistance du témoignage de l'Église. L'Église les a précédés, les a reçus, les a transmis à la postérité avec leur véritable sens.

Bossuet rappelle ensuite en peu de mots tout ce qu'il avait déjà développé avec plus d'étendue dans ses nombreux ouvrages de controverse contre les protestants, sur ce défaut d'un centre d'unité et d'autorité qui les conduit nécessairement à l'indifférence des religions ; sur la communion sous les deux espèces ; sur le service divin en langue latine.

C'est au sujet de ce dernier article que Bossuet leur cite l'exemple de toutes les Églises grecques, qui célèbrent encore aujourd'hui l'office divin dans la langue de saint Basile, de saint Chrysostôme et des autres Pères, dont elles retiennent le langage dans le service public, quoiqu'il ne subsiste plus dans l'usage vulgaire, et qu'il ne soit pas même entendu du peuple ; l'exemple des Juifs, qui, par respect pour le texte original des *Psaumes* de David, les chantaient en hébreu dans Jérusalem et dans le temple, depuis même que cette

langue avait cessé d'être vulgaire ; et c'est ce qu'ils font encore aujourd'hui par toute la terre, de tradition immémoriale ; enfin l'exemple de Jésus-Christ lui-même, qui ne dédaigna pas d'assister à un tel service, et qui l'honorait de sa présence toutes les fois qu'il entrait dans les synagogues.

On pourrait ajouter que ce n'est que lorsqu'une langue est morte qu'elle devient immuable ; et peut-être, par cette raison, les langues mortes sont-elles mieux appropriées à l'expression d'un culte qui, par sa nature même, doit rester invariable, que des langues variables et changeantes qui, à peine formées, se dénaturent et deviennent quelquefois inintelligibles aux siècles suivants.

« D'ailleurs, disait Bossuet aux nouveaux convertis, il ne tient qu'à vous, pendant que l'Église chante, d'avoir entre vos mains les Psaumes, les Écritures, les leçons, les prières de l'Église traduites dans la langue que vous parlez et que vous entendez. »

Bossuet finit cette Instruction pastorale par l'expression touchante du sentiment qui la lui avait dictée. Il invite les anciens catholiques à n'employer à la conversion de leurs frères errants que les douces invitations, les prières et les exemples ; et il adresse aux protestants le langage paternel dont saint Augustin se servait pour toucher les hérétiques de son temps.

CHAPITRE XI.

Controverse de Bossuet avec Molanus, abbé de Lokkum, et Leibniz, sur un projet de réunion des luthériens. — Conduite équivoque de Leibniz. — Motifs politiques de la conduite de Leibniz. — Le pape Clément XI consulte Bossuet sur un projet de réunion des luthériens. — Deuxième *Instruction pastorale* de Bossuet *sur les promesses de Jésus-Christ à son Église*. — Affaire de Richard Simon. — Discussion de Bossuet avec le chancelier de Pontchartrain. — Bossuet publie la condamnation de la *Version du Nouveau Testament* de Richard Simon. — De la *Défense de la tradition et des saints Pères*. — Dissertation sur Grotius.

Un philosophe célèbre étonnait l'Allemagne et l'Europe par l'étendue et la variété de ses connaissances. Théologien, géomètre, métaphysicien, jurisconsulte, historien, politique, Leibniz s'était placé à la tête de tous les savants de son siècle. Il voulut avoir la gloire de se mesurer avec Bossuet, et des motifs dignes d'un évêque engagèrent Bossuet à accepter cette lutte. Leibniz se présentait comme un médiateur utile et éclairé, qui promettait à l'Église romaine la réunion de toute l'Allemagne luthérienne. Tout porte même à croire que ses premières ouvertures étaient l'ex-

pression sincère de ses sentiments et de ses dispositions.

Jamais peut-être l'âme de Bossuet ne s'ouvrit à une ambition plus digne d'animer son génie et d'enflammer son zèle. Après tant d'essais inutiles et décourageants, le moment paraissait favorable au succès d'une entreprise si longtemps désespérée.

Toutes les difficultés qui avaient fait échouer tant de fois de semblables projets paraissaient aplanies ; toutes les opinions étaient conciliées, ou du moins il était facile de s'apercevoir qu'elles se réuniraient sur les points les plus essentiels. Ce qu'il y avait de plus heureux encore, et ce qui n'était jamais arrivé dans de semblables négociations, tous ceux qui y avaient pris part avaient montré autant de candeur et de vérité dans leurs sentiments et leurs procédés, que d'estime mutuelle pour leur nation et leur caractère.

Les princes les plus puissants et les hommes les plus sages du corps germanique, appréciant le bonheur de la paix que le traité de Westphalie leur avait rendue, étendirent leur vue jusque sur l'avenir, et voulurent fonder la paix religieuse sur des bases encore plus immuables que celles que la politique venait de fixer entre tant de princes ennemis et de puissances rivales. Il fut souvent question, dans plusieurs diètes de l'empire, de différents projets de conciliation entre les Églises

romaine et luthérienne de la *confession d'Augsbourg*. Ces projets vagues et indéterminés ne furent d'abord suivis d'aucun résultat utile. Mais une circonstance heureuse fit naître, quelques années après, l'espoir assez fondé de voir accomplir des vœux que la religion et la politique s'empressaient également de favoriser.

Christophe Royas de Spinola, évêque titulaire de Tina en Bosnie, avait souvent recherché les occasions de conférer avec les ministres luthériens. Il unissait une connaissance profonde des sujets de controverse qui divisent l'Église romaine et la confession d'Augsbourg, à beaucoup de modération, de douceur et d'esprit de conciliation. Ces qualités le firent écouter avec intérêt des ministres luthériens. D'ailleurs on commençait à perdre en Allemagne l'habitude de ces déclamations violentes et grossières contre la nouvelle Babylone et son antechrist; et les ministres les plus respectables cherchaient plus à excuser le langage de Luther, qu'ils n'étaient disposés à l'imiter : aussi l'évêque de Tina n'eut pas de peine à leur faire sentir que Luther n'avait fait un schisme que par humeur et emportement.

Ce prélat avait même fait l'essai d'une méthode de conciliation entre les principaux articles de la confession d'Augsbourg et les décrets du concile de Trente, et les ministres luthériens avaient observé avec étonnement que, sur un grand nombre

de points, la confession d'Augsbourg ne s'éloignait du concile que par des expressions peu exactes qu'il était facile de rectifier.

L'empereur Léopold, instruit des heureux effets qu'avait déjà produits la méthode de l'évêque de Tina, et de l'estime et de la confiance qu'il avait su inspirer aux ministres luthériens par la sagesse de son caractère et de son esprit, voulut le rapprocher de lui. Il le nomma à l'évêché de Neustadt, petite ville à huit lieues de Vienne, et par un rescrit impérial du 20 mars 1691, il l'investit d'un plein pouvoir pour traiter avec tous les États, communautés, ou même particuliers de la religion protestante, et travailler à leur réunion en matière de foi, et à l'extinction ou diminution des controverses non nécessaires.

Revêtu de ce caractère auguste, l'évêque de Neustadt se montra digne du titre et de la confiance que l'Empereur lui avait accordés. Il se rendit d'abord dans les États de la maison de Hanovre, où tous les esprits paraissaient plus favorablement disposés qu'ailleurs. Le duc Jean-Frédéric de Brunswick avait déjà renoncé aux erreurs de Luther pour embrasser la religion catholique. Le duc de Hanovre, Ernest-Auguste, créé électeur de l'Empire par Léopold, désirait avec ardeur la réunion des deux communions. L'évêque de Neustadt eut également le bonheur de trouver dans le chef ou le directeur des Églises consisto-

riales du Hanovre, l'homme, le théologien le plus propre à seconder ses vues.

Gérard Walter, connu sous le nom de docteur Molanus, abbé de Lokkum, était le plus habile de tous les docteurs luthériens de son temps ; et ce qui le rendait encore plus recommandable, il en était aussi le plus modéré et le plus conciliant. L'évêque de Neustadt et l'abbé de Lokkum commencèrent par écarter toutes les discussions, toutes les controverses inutiles qui ne servent ordinairement qu'à alimenter l'amour-propre ou l'entêtement, et qui finissent toujours par éloigner les esprits au lieu de les rapprocher. Ils reconnurent que la méthode employée par Bossuet avec les protestants, celle d'une simple exposition de la doctrine qu'on professe, était la plus courte, comme la plus simple pour s'expliquer et se faire entendre : ce fut dans de telles dispositions que l'évêque de Neustadt et l'abbé de Lokkum conférèrent ensemble pendant sept mois entiers. Le résultat de ces conférences fut un écrit intitulé : *Règles touchant la réunion générale de tous les chrétiens*, que l'abbé de Lokkum présenta à l'évêque de Neustadt, au nom de tous les théologiens du Hanovre.

Le premier soin de l'évêque de Neustadt en recevant cet écrit, qui ne remplissait pas toutes ses vues, fut de recourir aux lumières et aux conseils de Bossuet, dont le nom était aussi respecté en

Allemagne qu'en France. Bossuet, après avoir pris connaissance de l'écrit de Molanus, que l'évêque de Neustadt lui avait transmis, rendit compte à Louis XIV d'une négociation qui ne pouvait que lui être agréable. Il autorisa Bossuet à donner à l'évêque de Neustadt tous les encouragements que méritait son zèle, et même à lui annoncer de sa part qu'il goûtait ses pensées et qu'il les favoriserait de tout son pouvoir.

Bossuet ne prévoyait pas encore qu'il serait bientôt appelé lui-même à diriger cette grande entreprise, qu'une circonstance extraordinaire transporta tout à coup entre ses mains.

La princesse palatine, Louise-Hollandine, fille du malheureux Frédéric V, élu un moment roi de Bohême, et petite-fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre, était alors abbesse de Maubuisson. Cette princesse avait suivi son père et sa mère dans leur retraite en Hollande, où ils s'étaient retirés après la funeste bataille de Prague. Pendant son séjour dans ce pays, elle avait été à portée de s'instruire de la religion catholique, qu'elle résolut bientôt d'embrasser. Elle se rendit secrètement en France dans l'intention de se faire religieuse. Après son abjuration, elle se rendit à l'abbaye de Maubuisson, où elle fit profession le 19 septembre 1660, et, quelques années après, Louis XIV la nomma abbesse de ce couvent.

Dans cette même abbaye se trouvait madame

de Brinon, qui avait été autrefois première supérieure de Saint-Cyr. Elle avait pris un ascendant marqué sur l'abbesse Louise-Hollandine. Cette princesse était sœur de la duchesse de Hanovre Sophie, petite-fille de Jacques I[er], roi d'Angleterre. L'abbesse de Maubuisson désirait avec passion de conquérir sa sœur à l'Église catholique. Elle lui envoyait à Hanovre tous les ouvrages intéressants qui paraissaient en France; et madame de Brinon s'était rendue l'intermédiaire de cette correspondance. Cette dame avait déjà trouvé le moyen d'établir des relations directes entre Leibniz et Pelisson; et c'était par ses mains que passaient toutes leurs lettres.

Aussitôt que l'abbesse de Maubuisson fut instruite qu'on s'occupait à Hanovre d'un plan de réunion entre les catholiques et les luthériens, elle chargea madame de Brinon d'exprimer à sa sœur le désir de voir Bossuet associé à cette négociation. La duchesse de Hanovre n'ignorait pas que l'évêque de Neustadt avait déjà fait passer à ce prélat l'*écrit* et les propositions de l'abbé de Lokkum, et elle accueillit avec d'autant plus d'empressement l'idée de réclamer les lumières et l'intervention de Bossuet, que, familiarisée avec la lecture de ses ouvrages, elle avait la plus haute opinion de son génie.

Madame de Brinon se hâta de renvoyer à Bossuet la lettre de la duchesse de Hanovre. Dans la

réponse que fit Bossuet, il déclare qu'on pouvait accorder aux luthériens certaines choses qu'ils désirent beaucoup, comme la communion sous les deux espèces; qu'on pourrait aussi convenir de certaines explications sur la doctrine. « Mais de croire que l'on fît jamais aucune capitulation sur le fond des dogmes définis, que la constitution de l'Église ne le souffrait pas, et qu'il était aisé de voir que d'en agir autrement, c'était renverser les fondements et mettre toute la religion en dispute. »

La franchise et la précision de la réponse de Bossuet, loin d'aliéner l'abbé de Lokkum et les principaux théologiens luthériens, ajouta à l'estime qu'ils lui portaient. Non-seulement on lui fit passer une nouvelle copie des premières propositions de Molanus, qu'il avait demandée, mais on y joignit un nouvel écrit latin de cet estimable docteur, sous le titre de : *Cogitationes privatæ de methodo reunionis Ecclesiæ protestantium cum Ecclesiâ romanâ catholicâ.*

Quant à la discipline, Molanus demandait en faveur des luthériens des concessions et des facilités que Bossuet se montra disposé à accueillir. Il désirait : 1° qu'on dispensât les ministres luthériens d'une rétractation publique ; 2° que le pape accordât aux luthériens la communion sous les deux espèces ; 3° que le pape reconnût pour légitimes les mariages contractés ou à contracter

par les pasteurs protestants ; 4° qu'il confirmât et ratifiât, d'une manière que les deux partis pussent accepter, les ordinations faites jusque alors par les protestants ; et, quant aux ordinations qui se feraient après la réunion, elles devaient être conformes au rit romain ; 5° enfin, que les princes, comtes et autres États de l'Empire ne seraient point troublés dans la jouissance des biens ecclésiastiques dont ils étaient en possession par la transaction de Passau et par le traité de Westphalie, et que le pape transigeât avec eux sur ces biens d'une manière qui les rendît favorables au saint et salutaire projet de cette réunion.

« A ces conditions, l'abbé de Lokkum, offrait au nom des luthériens, de reconnaître le pape pour le premier de tous les évêques, et en ordre et en dignité par le droit ecclésiastique, pour souverain patriarche, et en particulier pour le patriarche d'Occident, et de lui rendre dans le spirituel toute l'obéissance qui lui est due ; de tenir pour frères tous les catholiques romains, nonobstant la communion sous une espèce et les autres articles, jusqu'à la décision d'un légitime concile. Enfin les luthériens s'engageaient à se conformer aux principes de l'Église romaine sur sa constitution hiérarchique formée du pape, des archevêques, des évêques et des prêtres. »

Ces propositions n'avaient besoin que d'être modifiées ou exposées avec un peu plus d'exac-

titude pour obtenir l'assentiment de Bossuet. Cependant un vice essentiel tendait déjà à les rendre illusoires. Les théologiens du Hanovre se refusaient à reconnaître la légitimité du concile de Trente, et ils demandaient à conserver leur doctrine jusqu'à la décision d'un nouveau concile général. Il est vrai qu'ils consentaient que ce concile fût convoqué et présidé par le pape, et qu'ils s'engageaient à se soumettre à ses décrets.

Bossuet employa une partie des mois d'avril, mai, juin et juillet 1692, à l'examen des propositions de l'abbé de Lokkum; et lorsqu'il eut fixé son opinion sur tous les points, il lui transmit sa réponse en latin et en français, sous le simple titre de *Réflexions sur l'écrit de M. l'abbé Molanus.* Il répondait à chaque article des *mémoires.* Il était facile de reconnaître que la proposition de laisser en suspens les décrets de Trente ne tenait qu'à un vain point d'honneur. Bossuet, appuyé sur plusieurs exemples de l'histoire ecclésiastique, voulut porter la condescendance jusqu'à ménager cette faiblesse de l'amour-propre. Il consentait à ne point faire usage du nom et de l'autorité du concile de Trente, en se bornant à emprunter de ses décrets la doctrine qui servirait de fondement à la profession de foi que les luthériens présenteraient au pape, et cette profession de foi se trouvait presque entièrement conforme aux aveux et aux explications puisés dans les derniers écrits

de l'abbé de Lokkum. Bossuet concluait que, d'après l'exposition même des théologiens du Hanovre sur les points de doctrine, rien ne serait plus facile que de s'entendre ; qu'il ne paraissait, selon leurs propres aveux, rester aucune difficulté importante sur l'autorité du texte original de l'Écriture, sur la *Vulgate*, sur la tradition, sur l'infaillibilité de l'Église et des conciles œcuméniques, ni même sur la primauté du pape ; que les choses étant si heureusement amenées à une disposition favorable, il ne restait qu'à dresser une confession ou déclaration de foi conforme aux principes et aux sentiments avoués par l'abbé de Lokkum lui-même, en faire convenir les autres théologiens luthériens, et la présenter au pape.

Quant aux demandes présentées par les théologiens de Hanovre, et qui concernaient uniquement la discipline, on va voir jusqu'à quel point Bossuet porta l'amour de la paix, l'esprit de conciliation et le sentiment de la charité chrétienne. Jamais peut-être l'admirable sagesse de ce grand homme ne se montra d'une manière plus éclatante et dans une circonstance plus solennelle.

« Les théologiens du Hanovre, écrivait Bossuet, ne veulent point qu'on parle de rétractation, et on peut n'en point exiger. Il suffira de reconnaître la vérité par forme de déclaration et d'explication, à quoi les sentiments des livres symboliques des luthériens donnent une ouverture manifeste.

« Cela fait, on pourrait disposer le pape à écouter

les demandes des protestants, et à leur accorder :

« 1° Que, dans les lieux où il n'y a que des luthériens, et où il n'y a point d'évêques catholiques, leurs surintendants qui auraient souscrit la formule de foi, et qui auraient ramené à l'unité les peuples qui les reconnaissent, soient consacrés pour évêques, et les ministres pour curés ou pour prêtres sous leur autorité.

« 2° Dans les autres lieux, les surintendants, aussi bien que les ministres, pourront aussi être faits prêtres sous l'autorité des évêques, avec les distinctions et subordinations qu'on aviserait.

« Dans le premier cas, on érigera de nouveaux évêchés, et on en fera la distraction d'avec les anciens. On soumettra ces nouveaux évêchés à un métropolitain catholique.

« 3° On assignera aux évêques, prêtres et curés nouvellement établis, un revenu suffisant par les moyens les plus convenables, et on mettra les consciences en repos sur la possession des biens d'Église, de quelque nature qu'ils soient. Je voudrais en excepter les hôpitaux, qu'il semble qu'on ne peut se dispenser de rendre aux pauvres, s'il y en a qui leur aient été ôtés.

« 4° Les évêques de la confession d'Augsbourg, dont la succession et l'ordination se trouveront constantes, seront laissés en leur place après avoir souscrit la confession de foi, et l'on fera le même traitement à leurs prêtres.

« 5° On aura soin de célébrer les messes des fêtes

solennelles avec toute la décence possible; on y fera la prédication ou le prône, selon la coutume. On pourra mêler dans quelques parties de l'office, des prières ou quelques cantiques en langue vulgaire. On expliquera soigneusement au peuple ce qui se dira en latin, et on pourra en donner des traductions avec les instructions convenables, selon que les évêques le trouveront à propos.

« 6° L'Écriture sainte sera laissée en langue vulgaire entre les mains du peuple. On pourra même se servir de la version de Luther, à cause de son élégance et de la netteté qu'on lui attribue, après qu'on l'aura revue et qu'on en aura retranché ce qui a été ajouté au texte, comme cette proposition : *La seule foi justifie,* et d'autres de cette sorte. La Bible, ainsi traduite, pourra être lue publiquement aux heures qu'on trouvera bon, avec les explications convenables. On supprimera les notes et apostilles qui ressentiront le schisme passé.

« 7° Ceux qui voudront communier seront exhortés à le faire dans l'assemblée solennelle, et l'on tournera toutes les instructions de ce côté-là. Mais s'il n'y a point de communiants, on ne laissera pas de célébrer la messe.

« 8° On donnera la communion sous les deux espèces à ceux qui auront professé la foi, sans autre nouvelle précaution. On prendra soigneusement garde à la révérence qui est due au saint Sacrement.

« 9° On n'obligera point les évêchés et les paroisses nouvellement créés à recevoir des couvents de religieux et religieuses, et l'on se contentera de les y inviter par des exhortations, par la pureté de la vie des moines, et en réformant leurs mœurs, selon l'institution primitive de leurs Ordres.

« 10° On retranchera du culte des saints et des images tout ce qui sent la superstition et un gain sordide ; on règlera toutes choses suivant le concile de Trente, et les évêques exerceront l'autorité que ce concile leur a donnée sur ce point.

« 11° Les prières publiques, le missel, le rituel et les bréviaires seront corrigés à l'exemple des Églises de Paris, de Reims, de Vienne, de La Rochelle et autres aussi illustres, et même du célèbre monastère de Cluny, en retranchant les choses douteuses, suspectes et superstitieuses, en sorte que tout y ressente l'ancienne et solide piété. »

Il restait un point très-important de discipline auquel les théologiens du Hanovre se montraient singulièrement attachés. Rien n'indique plus sensiblement le désir passionné qu'avait Bossuet d'arriver à une réunion qu'il jugeait aussi utile à l'Église catholique qu'à la paix de toute la chrétienté, que la condescendance qu'il apporta dans une matière si délicate. Il fut aussi loin que pouvaient le lui permettre la charité chrétienne et la discipline invariable de l'Église. En un mot, Bossuet fit espérer que le pape pourrait accorder aux

surintendants et aux ministres luthériens qui, après avoir souscrit la profession de foi, seraient élevés à l'épiscopat ou à l'ordre de prêtrise, de conserver leurs femmes. A leur mort, on leur donnera des successeurs d'un âge mûr, d'une régularité éprouvée, soumis à la loi du célibat.

Tous les obstacles paraissaient s'aplanir ; les théologiens des partis opposés, ce qui ne s'était jamais encore vu dans une controverse religieuse, s'étaient réunis dans des sentiments de modération, d'amour de la paix, de bonne foi et de condescendance mutuelle. Cependant cette négociation, commencée sous d'aussi favorables auspices, ne fut pas suivie du succès qu'on avait le droit d'en attendre.

Leibniz, si sage, si modéré, avait fait concevoir les plus heureux présages au moment où il intervint dans cette négociation. Il était en correspondance, comme nous l'avons dit, avec Pélisson, par l'intermédiaire de madame de Brinon. On voit dans cette correspondance même que Leibniz désirait vivement de s'établir en relation directe avec Bossuet, et il profita d'une occasion assez naturelle qui s'offrit à lui ou qu'il fit naître. Il se chargea de faire passer à Bossuet, par madame de Brinon, les écrits de Molanus qui avaient servi de base à la négociation entamée avec l'évêque de Neustadt. Leibniz s'était fait une singulière idée de la possibilité de rétablir la communion ecclé-

siastique entre Rome et Augsbourg, « nonobstant des discussions sur certains points qu'un parti tient pour vrais et pour définis, et que l'autre ne tient pas pour tels. »

Bossuet, pour fixer des principes certains qui pussent servir de base à une véritable réunion ecclésiastique, s'était hâté de déclarer : 1° que le projet donné à l'évêque de Neustadt ne lui paraissait pas encore suffisant (il n'entendait parler que du premier écrit de Molanus, et non pas du second, intitulé : *Mes pensées particulières,* que Bossuet n'avait pas encore reçu); 2° qu'il était cependant fort utile, parce qu'il faut toujours quelque commencement; 3° que Rome ne se relâchera jamais d'aucun point de la doctrine définie par l'Église, et qu'on ne saurait faire aucune capitulation là-dessus; 4° que la doctrine définie par le concile de Trente est reçue en France, et partout ailleurs par tous les catholiques romains; 5° qu'on peut satisfaire aux protestants à l'égard de certains points de discipline et d'explication, et qu'on l'avait fait utilement en quelques-uns touchés dans le projet de M. de Neustadt.

Une déclaration aussi nette et aussi précise n'effaroucha pas Leibniz; il déclara formellement, dans sa réponse à madame de Brinon, qu'il tient pour très-véritables les cinq points établis par Bossuet. Mais, à l'égard du concile de Trente, il prétendait que si la France suivait sa doctrine, ce

n'était pas en vertu de la définition de ce concile, et qu'elle n'avait jamais déclaré qu'il fût véritablement œcuménique.

Bossuet, à qui la lettre de Leibniz fut communiquée, et qui avait à le remercier de lui avoir envoyé les écrits de Molanus, se hâta de lui répondre : « Si vous êtes, Monsieur, véritablement d'accord des cinq propositions mentionnées dans votre lettre, vous ne pouvez pas demeurer longtemps dans l'état où vous êtes sur la religion, et je voudrais bien seulement vous supplier de me dire :

« 1° Si vous croyez que l'infaillibilité soit tellement dans le concile œcuménique, qu'elle ne soit pas encore davantage, s'il se peut, dans tout le corps de l'Église, sans qu'elle soit assemblée ;

« 2° Si vous croyez qu'on fût en sûreté de conscience après le concile de Nicée ou de Chalcédoine, par exemple, en demeurant d'accord que le concile œcuménique est l'infaillible, et mettant toute la dispute à savoir si ces conciles méritaient le titre d'œcuméniques ;

« 3° S'il ne vous paraît pas que réduire la dispute à cette question, et se croire par ce moyen en sûreté de conscience, c'est ouvrir manifestement la porte à tous ceux qui ne voudront pas croire aux conciles, et leur donner une ouverture à en éluder l'autorité ;

« 4° Si vous pouvez douter que les décrets du concile de Trente soient autant reçus en France

et en Allemagne par tous les catholiques, qu'en Espagne et en Italie, en ce qui regarde la foi, et si vous avez jamais ouï un seul catholique qui se crût libre à recevoir ou à ne point recevoir la foi de ce concile ;

« 5° Si vous croyez que dans les points que le concile de Trente a déterminés contre Luther, Zuingle, Calvin, et contre les confessions d'Augsbourg, de Strasbourg et de Genève, il ait fait autre chose que de proposer à croire à tous les fidèles ce qui était déjà cru et reçu quand Luther a commencé de s'en séparer.

« Si vous voulez, Monsieur, prendre la peine de répondre à ces cinq questions avec votre brièveté, votre netteté et votre candeur ordinaires, j'espère que vous reconnaîtrez facilement que, quelque disposition qu'on ait pour la paix, on n'est jamais vraiment pacifique et en état de salut jusqu'à ce qu'on soit actuellement réuni de communion avec nous. »

Leibniz ne fit pas attendre sa réponse à cette interpellation de Bossuet. Comme il s'agissait surtout de l'autorité du concile de Trente, Leibniz fit passer à Bossuet un mémoire qu'il avait composé quelques années auparavant sur ce concile, et où se trouvaient développés avec plus d'étendue les principes qui avaient servi de base à sa réponse aux cinq questions de Bossuet.

L'étendue de cet écrit et de la réponse de Bos-

suet, ainsi que la nature de cette controverse, qui appartient plus à la théologie qu'à l'histoire, ne nous permettent pas de transcrire ici ces deux ouvrages remarquables ; seulement nous ferons remarquer qu'une des principales objections de Leibniz contre l'*œcuménicité* du concile de Trente, était qu'aucune déclaration formelle de la législation française ne l'avait consacrée. Qu'au contraire, des actes publics constataient l'opposition du gouvernement français à cette œcuménicité. Il citait entre autres la protestation de Henri II, lue dans le concile même par Amyot, et surtout l'abjuration de Henri IV à Saint-Denis, où les évêques, en lui donnant l'absolution, évitèrent de parler du concile de Trente dans la profession de foi qu'ils lui firent signer.

La réponse de Bossuet à ce mémoire combat victorieusement tous les arguments de Leibniz. Il est impossible d'y observer le plus léger indice de subtilité théologique, ni ce vain étalage d'érudition dont on aime trop souvent à se parer dans des discussions savantes mêlées à de grands intérêts. Bossuet était trop élevé pour descendre à ces petitesses de l'amour-propre. Il n'est personne qui ne puisse suivre tous les raisonnements de Bossuet, et qui ne soit frappé de la droiture et de la simplicité avec laquelle il s'explique.

On doit rendre cette justice aux théologiens du Hanovre, qui avaient deviné, pour ainsi dire,

les pensées sages et raisonnables de Bossuet, et ils s'y étaient conformés dans l'exposé de leur plan de réunion. Il paraîtra toujours singulier que, dans cette négociation, les théologiens luthériens et les théologiens catholiques, dont Bossuet était l'organe, se soient montrés plus conciliants que Leibniz, dont l'esprit était naturellement sage et le caractère modéré.

C'est surtout dans ses réponses à cette lettre de Bossuet, qu'on observe une sorte d'hésitation et d'embarras qui décèle les inutiles efforts d'un homme de beaucoup d'esprit, qui essaie de résister à l'ascendant d'un homme de génie. Il ne fait que se traîner sur les mêmes considérations qu'il avait présentées avec beaucoup plus de force dans ses premières lettres.

On peut juger par la nouvelle forme que Leibniz avait imaginé de donner à cette controverse, combien il s'était éloigné de la marche sage et mesurée qu'avaient d'abord suivie les théologiens du Hanovre. Ce système de subtilité n'était propre qu'à multiplier les obstacles, au lieu de les aplanir, et à créer de nouvelles difficultés, lorsqu'on n'aurait dû s'attacher qu'à concilier celles que la nature même d'une pareille négociation rendait déjà si délicates et si épineuses. Le premier résultat de l'intervention de Leibniz fut d'en écarter le sage abbé de Lokkum, qui y avait apporté un si excellent esprit et des intentions si estimables. On ne

le voit plus en effet paraître dans cette correspondance, et Leibniz, qui ne s'était d'abord présenté que comme intermédiaire, finit par éclipser entièrement le principal ministre des églises luthériennes. Bossuet ne cessa jamais de regretter qu'on n'eût pas laissé achever cette grande entreprise à celui qui l'avait commencée, et qui était si digne d'y mettre la dernière main par ses talents et sa sagesse. Il paraît même que Leibniz parvint à faire entendre à Molanus qu'il s'était engagé trop loin par les facilités qu'il avait montrées à Bossuet, et par les aveux qu'un excès de sincérité lui avait arrachés.

Bossuet s'aperçut apparemment de la marche un peu tortueuse de Leibniz et du refroidissement subit de l'abbé de Lokkum; il fut peut-être aussi un peu fatigué de l'obstination de Leibniz à revenir sur les mêmes objections. Quoi qu'il en soit, Bossuet laissa tomber sa correspondance avec lui. Leibniz chercha à la renouer cinq à six ans plus tard; ils discutèrent encore quelques points de théologie, tels que la question sur les articles *fondamentaux* ou *non fondamentaux*, et sur la canonicité de tous les livres de la Bible qui composent aujourd'hui la *Vulgate;* mais cette nouvelle discussion n'eut pas un résultat plus heureux que la première.

Il paraît que des considérations politiques influèrent sur la rupture de cette négociation, de la

part de Leibniz et des docteurs hanovriens. Par l'effet de circonstances imprévues, le trône d'Angleterre allait se trouver vacant ; mais les plus proches héritiers en étaient exclus, parce qu'ils étaient catholiques, de sorte que la maison de Hanovre, quoique ses droits fussent moins directs, avait été préférée, uniquement parce que les princes de cette maison professaient la religion protestante. L'expectative d'une couronne aussi brillante devait les rendre très-attentifs à n'offrir à leurs rivaux ou à leurs ennemis aucun motif de les écarter d'un trône auquel ils n'avaient d'autres droits que ceux qu'ils empruntaient des animosités religieuses. On conçoit dès lors qu'ils durent cesser de favoriser le projet d'union, et même interdire à tous les théologiens de leurs États de continuer cette négociation.

Cependant ce travail important de Bossuet ne fut pas entièrement perdu. Dans le moment où venait de finir sa correspondance avec Leibniz, il fut consulté par le pape Clément XI pour une négociation du même genre avec le duc de Saxe-Gotha, qui avait fait connaître ses dispositions au pape par ses nonces, et à Louis XIV par ses ministres. Ce prince avait même fait le voyage de Rome, pour écarter les difficultés et accélérer le succès d'un plan de conciliation.

Clément XI avait été instruit, par des Allemands qui négociaient à Rome leur retour à l'Église, de

la correspondance de Bossuet avec Leibniz et l'abbé de Lokkum, malgré le secret qu'ils s'étaient mutuellement imposé. Le pape s'empressa de lui faire demander par son nonce la communication des actes les plus importants de cette négociation, et lui confia, sous le secret, l'usage qu'il se proposait d'en faire pour la réunion à l'Église d'un prince d'Allemagne très-instruit et très-éclairé, dont l'exemple pouvait avoir la plus heureuse influence sur tous les princes de la confession d'Augsbourg.

Bossuet s'occupa de ce nouveau projet pendant tout l'été de 1701, et il ne put y mettre la dernière main qu'à la fin de décembre de la même année. En comparant ce mémoire à celui qu'il avait rédigé pour l'abbé de Lokkum, on observe qu'il en est l'abrégé. C'est, du reste, le même plan; ce sont les mêmes principes et les mêmes moyens de conciliation. On y remarque seulement plus de précision, de netteté, et il en supprime tout ce qui ne pouvait pas offrir de difficulté importante.

Ce mémoire était écrit en latin; Bossuet en traça en français un court précis qu'il remit à Louis XIV, qui avait désiré en prendre connaissance.

La guerre qui embrasa toute l'Europe au commencement de l'année suivante, et à laquelle tous les princes de d'Allemagne prirent part contre Louis XIV, ne laissa pas au duc de Saxe-Gotha la liberté d'exécuter un projet qui avait besoin

du calme de la paix pour arriver à sa maturité.

A la fin de cette même année 1701, Bossuet publia sa *seconde Instruction pastorale sur les promesses de Jésus-Christ à son Église.* Ainsi, dans le temps même où il s'occupait avec une vive sollicitude des intérêts de l'Église universelle, on voit qu'il ne négligeait pas l'instruction des fidèles spécialement confiés à son ministère.

Le ministre Basnage avait publié un *Traité des préjugés faux et légitimes*, dans lequel il attaquait la première *Instruction* de Bossuet *sur les promesses de Jésus-Christ à son Église*. Sans vouloir s'engager dans une nouvelle controverse, il jugea important de prémunir la foi chancelante des nouveaux convertis contre les erreurs auxquelles pourraient les entraîner la célébrité et le mérite réel d'un auteur tel que Basnage. C'est ce qui le détermina à publier sa *seconde Instruction.*

Ce qui caractérise d'une manière particulière tous les ouvrages de controverse de Bossuet, et ce qui en fait disparaître la sécheresse, c'est l'art admirable avec lequel, sans jamais sortir de son sujet, il trouve le moyen de rappeler les faits les plus importants de l'Histoire ecclésiastique, et de les dégager de tous les nuages dont on cherche trop souvent à les envelopper.

C'est ce qu'on peut observer dans cette *Instruction pastorale* de Bossuet, comme dans ses autres écrits du même genre.

Peu de temps après, Bossuet se vit engagé dans une discussion encore plus vive et plus animée avec Richard Simon, dont le système et les écrits lui parurent tendre à ébranler les fondements mêmes de la révélation.

Il avait déjà eu à lutter avec Bossuet lorsqu'il voulut publier en 1678 son *Histoire critique de l'Ancien Testament.* Au moment où cet ouvrage allait sortir de chez l'imprimeur, le docteur Arnauld fit passer à Bossuet un exemplaire de la préface et de la table des chapitres. A la seule lecture de cette préface et de cette table, Bossuet jugea que ce livre était un *amas d'impiétés et un rempart de libertinage.* Alarmé des conséquences que pourrait avoir la publication d'un tel ouvrage, il en fit prévenir l'autorité. On saisit immédiatement chez l'imprimeur tous les exemplaires de l'*Histoire critique de l'Ancien Testament,* et l'on ordonna en même temps un nouvel examen de cet ouvrage. Cet examen eut pour résultat de faire condamner le livre à être brûlé.

Richard Simon parut d'abord se soumettre avec résignation, et Bossuet, satisfait des dispositions qu'il montrait, voulait employer ses connaissances dans les langues savantes à un travail utile à l'Église et lucratif pour lui ; mais Richard Simon, craignant sans doute pour son indépendance, se refusa à cette proposition.

En 1702, il publia une *Version du Nouveau*

Testament, et il se flatta d'y avoir apporté assez d'exactitude pour braver la critique et le jugement de Bossuet, d'autant plus que cet ouvrage avait été soumis à l'examen de théologiens choisis par le cardinal de Noailles et par Bossuet, sur la demande de M. de Malezieu, chancelier du duc du Maine, qui exerçait les droits de la souveraineté sur la ville de Trevoux, où Richard Simon voulait faire imprimer son livre. Cet ouvrage reçut même les éloges du *Journal des Savants*, qui faisait alors autorité.

Bossuet, à qui M. de Malezieu en avait fait remettre un exemplaire, se proposa d'en faire l'examen le plus rigoureux. Il passa près de deux mois à cet examen, qui produisit quatre-vingt-douze ou quatre-vingt-treize remarques, dont la plupart, selon Bossuet, regardaient des points de foi et des sentiments où l'auteur substituait ses propres pensées à l'esprit même de l'Évangile ; il ajoutait qu'il avait de quoi pousser ses remarques jusqu'à la démonstration.

Bossuet adressa ses remarques au cardinal de Noailles, à M. de Malezieu et à l'approbateur même de la *Version du Nouveau Testament*. Il écrivit en même temps à un ecclésiastique très-instruit, ami et protecteur de Richard Simon : «Je consentirais, Monsieur, à avoir pour l'auteur et pour les censeurs toute la complaisance possible, mais sans que rien puisse entrer en comparaison

avec la vérité. Je suis assuré que vous ne serez pas plus d'humeur que moi à laisser passer tant de singularités affectées, tant de commentaires et de pensées particulières de l'auteur mises à la place du texte sacré, et, qui pis est, des erreurs; un si grand nombre d'affaiblissements des vérités chrétiennes, ou dans leur substance, ou dans leurs preuves, ou dans leurs expressions, en substituant celles de l'auteur à celles qui sont connues et consacrées par l'usage de l'Église... »

Les amis de Richard Simon, qui était alors en Normandie, lui firent connaître les dispositions de Bossuet et ce qu'il attendait de lui. Il répondit que, quoique ce prélat lui eût été contraire en plusieurs choses, il n'avait jamais perdu l'estime et le respect qu'il devait avoir pour son mérite, et qu'il en avait donné des preuves dans plusieurs ouvrages. Il annonçait en même temps qu'il profiterait avec reconnaissance de ses remarques, si elles lui paraissaient fondées.

Mais, à son retour à Paris, Richard Simon, se sentant appuyé par des protecteurs puissants, se montra moins disposé à se reconnaître aussi coupable qu'on le prétendait. Il déclara même, avec une sorte de jactance, que ses querelles avec M. de Meaux n'étaient que des querelles d'auteur à auteur; que chacun avait son sentiment; qu'il n'avait pas besoin de se concerter avec lui pour soutenir ses opinions, et qu'il n'était obligé à au-

cune mesure envers un prélat qui, dans tous les temps, n'avait cessé de le persécuter.

Bossuet, voyant l'inutilité de ses efforts pour le ramener à une rétractation volontaire, résolut de se déclarer hautement contre l'ouvrage et de le condamner par une censure solennelle. Mais il voulut attendre que le cardinal de Noailles eût prononcé lui-même. La censure du cardinal de Noailles, du 15 septembre 1702, portant condamnation de la *Version* de Richard Simon, fut publiée dans toutes les églises de Paris le 24 du même mois.

Au moment où Bossuet se disposait à publier la sienne avec une instruction, il apprit que l'imprimeur avait reçu du chancelier Pontchartrain une défense formelle de l'imprimer sans l'approbation d'un docteur en théologie. Il fut profondément blessé d'un pareil procédé. Toutes ses lettres au cardinal de Noailles, sur cette affaire, montrent une indignation dont il ne cherche ni à affaiblir l'expression, ni à dissimuler l'amertume.

Le roi mit un terme à toutes ces discussions en déclarant à son chancelier qu'il reconnaissait que M. de Meaux était dans son droit. Ce magistrat leva alors toutes les défenses qu'il avait portées, et autorisa Anisson à imprimer tous les ouvrages de Bossuet sans aucune formalité. Il fit même prononcer, le 22 janvier 1703, un arrêt du conseil qui supprimait la *Version du Nouveau Testament* de Richard Simon.

Bossuet, libre de toutes les entraves qu'on avait prétendu lui imposer, se hâta de faire publier dans son diocèse son ordonnance contre cette version, avec quelques légers changements dont on était convenu.

On sera moins étonné de la sévérité de Bossuet contre Richard Simon, en apprenant qu'il avait déjà composé contre ce critique téméraire un ouvrage important, qui n'a été imprimé que depuis sa mort, sous le titre de *Défense de la Tradition et des saints Pères.* L'objet que s'y est proposé Bossuet est de réfuter l'*Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament,* et surtout de venger saint Augustin. Richard Simon représentait ce Père de l'Église comme un novateur, qui avait créé sur la doctrine de la grâce et de la prédestination un système entièrement différent de celui que tous les Pères de l'Église grecque avaient professé jusque alors; et l'accusait d'avoir entraîné par cette innovation toute l'Église d'Occident dans des opinions dures et monstrueuses, dont Luther et Calvin s'étaient ensuite prévalus pour justifier leurs excès. On sent combien une accusation aussi injurieuse était faite pour indigner Bossuet, qui avait tant de vénération pour la doctrine et le caractère de ce Père de l'Église. Il commença à écrire sa *Défense de la Tradition et des saints Pères* en 1693, et il s'en occupait encore dans les derniers moments de sa vie. On peut

dire de cet ouvrage de Bossuet, ce que lui-même dit d'un ouvrage de saint Augustin contre Julien le Pélagien, *qu'il est mort sur ce livre.*

Ce fut également son zèle pour la gloire de saint Augustin qui excita Bossuet à prendre sa défense contre les accusations du célèbre Grotius. Tout en condamnant plusieurs opinions de Grotius, il rend justice à ses grandes qualités, à ses vastes connaissances, et surtout à ce caractère de bonne foi qui se fait remarquer jusque dans ses incertitudes et ses variations.

Les ouvrages de Bossuet contre Richard Simon et contre Grotius furent les derniers travaux importants qui occupèrent la fin de sa vie. Il observait avec inquiétude la tendance de tous les esprits vers des opinions hardies et nouvelles. A peine entré dans le XVIII[e] siècle, il semblait être averti par un triste pressentiment du danger qui menaçait toutes les institutions politiques et religieuses. Tout ce qui portait l'empreinte de la nouveauté l'alarmait et lui était suspect. Il fit entendre cette voix prophétique qu'on était accoutumé depuis si longtemps à respecter, et qui allait s'éteindre dans le silence du tombeau.

CHAPITRE XII.

AFFAIRE DU CAS DE CONSCIENCE. — MALADIE ET MORT DE BOSSUET.

Sentiment de Bossuet sur la question du *Cas de conscience*.— Le *Cas de conscience* est condamné par le pape et le cardinal de Noailles. — Commencements de la maladie de Bossuet. — Il fait l'ouverture du jubilé de 1702. — Fondation remarquable de Bossuet.—Discours de Bossuet à son dernier synode.—Progrès de la maladie de Bossuet.—Il demande son neveu pour coadjuteur.— Maladie grave de Bossuet à Versailles. — Retour de Bossuet à Paris. —Ses travaux pendant les derniers mois de sa vie. — Dernière période de sa maladie. — Il reçoit le viatique. — Mort de Bossuet, 12 avril 1704.

Le cardinal de Noailles était toujours sûr de retrouver dans Bossuet un ami fidèle et un guide éclairé. Il en fit l'expérience au commencement de 1703 dans l'affaire du *Cas de conscience*.

Cette affaire n'ayant aujourd'hui d'autre intérêt que de rappeler celui que Bossuet fut obligé d'y prendre, nous empruntons au chancelier d'Aguesseau le récit qu'il en fait dans ses mémoires.

L'assemblée de 1700 avait, sur la demande de

Bossuet, « condamné la proposition où l'on traitait le jansénisme de *fantôme*. Mais la censure de cette proposition n'avait point adouci pour les Jésuites l'amertume du calice. »

La condamnation portée par la même assemblée contre la *morale relâchée* de plusieurs de leurs casuistes, était toujours présente à leur mémoire.

« La censure de la proposition janséniste n'avait fait qu'irriter les jansénistes, sans apaiser les Jésuites; et, par un malheur inévitable à ceux qui veulent être véritablement justes, l'égalité de la justice qu'on avait exercée contre les deux partis, n'avait servi qu'à les animer encore plus l'un contre l'autre, et à leur inspirer de nouvelles pensées de guerre, qui n'attendaient que des conjonctures et des prétextes pour éclater. Le fameux *Cas de conscience,* qui parut au commencement de l'année 1703, leur en fit naître une occasion favorable.

« On y supposait un confesseur embarrassé de répondre aux questions qu'un ecclésiastique de province lui avait proposées, et obligé de s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour guérir des scrupules ou vrais ou imaginaires. Un de ces scrupules roulait sur la nature de la soumission qu'on devait avoir pour les constitutions des papes contre le jansénisme; et l'avis des docteurs portait qu'à l'égard de la question de fait, le silence respectueux suffisait pour rendre à ces constitutions toute l'obéissance qui leur était due.

« On y avait mêlé avec assez d'art quelques propositions très-plausibles sur l'amour de Dieu, sur la lecture de la sainte Écriture en langue vulgaire, et autres choses connues, pour attirer un plus grand nombre de signatures.

« La plupart des docteurs à qui la consultation fut présentée ne sentirent ni les piéges qu'on leur tendait, ni les conséquences de leur décision. Un seul, plus alerte que les autres, s'en défia, et dit, pour toute réponse, qu'on n'avait qu'à lui envoyer cet ecclésiastique si scrupuleux, et qu'il lui remettrait l'esprit. Les autres souscrivirent sans beaucoup de réflexion à la décision qui leur fut présentée, et qui devint bientôt publique par l'imprudence des jansénistes, ou par le zèle au moins indiscret des Sulpiciens, ou peut-être par l'habileté et l'industrie des Jésuites.

« Des ennemis du cardinal de Noailles répandirent le bruit, et l'ont souvent répété depuis, que ce cardinal n'avait ignoré ni la consultation, ni la réponse des docteurs, et qu'il avait approuvé ou toléré leur avis. Mais j'ai toujours eu de la peine à croire, dit le chancelier d'Aguesseau, que ce fait fût véritable; et quelque grande que fût la sécurité naturelle de ce prélat, dont le caractère paisible est rarement troublé par la prévoyance de l'avenir, il ne paraît pas vraisemblable qu'il eût porté assez loin sa tranquillité, pour ne pas sentir dans le premier moment l'orage que le Cas de

conscience allait exciter. Il devait y faire d'autant plus d'attention, qu'il n'ignorait pas que son crédit commençait à baisser auprès du roi...

« Le Cas de conscience ne pouvait donc pas paraître dans des circonstances plus désavantageuses au cardinal de Noailles ; et comme on vit qu'il ne se donnait aucun mouvement pour en arrêter le débit dans son diocèse, ni pour le flétrir par une censure, on ne manqua pas de lui faire un crime de sa lenteur, qui passa d'abord pour une preuve de connivence. »

Au premier éclat que fit cette nouvelle attaque du parti janséniste, Bossuet prit feu. Cependant il garda le silence d'abord, et évita de s'expliquer. Le motif principal qui l'engageait à montrer cette circonspection, c'est qu'il voulait amener le cardinal de Noailles à agir de concert avec lui.

Dans cette vue, il travaillait en silence à répandre sur cette nouvelle controverse la clarté qu'il était accoutumé à porter dans toutes les questions de doctrine. Il se mit à lire tous les écrits qu'il avait composés dans sa jeunesse sur cette matière, et les principaux ouvrages des partisans et des adversaires du jansénisme. Il dit un jour à l'abbé Ledieu : « Je viens de relire Jansénius tout entier, comme je fis il y a quarante ans, et j'y trouve les cinq propositions très-nettement, et leurs principes répandus dans tout le livre. » L'écrit qu'il composait alors à l'occasion du Cas de conscience

avait pour titre : *De l'Autorité des jugements ecclésiastiques*. Cet ouvrage n'a point été achevé, et le manuscrit, conduit déjà à la page 107, n'est point parvenu jusqu'à nous. Il paraît qu'il attachait beaucoup d'importance à ce travail, car il disait à l'abbé Ledieu : « Il faut faire quelque chose qui frappe un grand coup et ne reçoive pas de réplique. » Il reprit pour ce travail la lecture de tous les conciles généraux ; il en fit lui-même des extraits jusqu'au concile de Constance. Il se faisait lire, dictait ou faisait copier. Il ne s'arrêta qu'à l'époque où les cruelles souffrances qui le tourmentèrent pendant le peu de mois qu'il survécut encore, eurent presque entièrement épuisé ses forces.

Pendant que Bossuet se livrait à ce travail, le cardinal de Noailles, suivant le plan qu'il lui avait tracé, invitait les quarante docteurs qui avaient souscrit le Cas de conscience à prévenir, par une rétractation volontaire, la flétrissure d'une censure humiliante pour leur caractère, et affligeante pour leur réputation. Il fallut du temps et des négociations pour amener ces docteurs à un aveu toujours pénible pour l'amour-propre ; enfin on eut le bonheur de réussir.

Le cardinal de Noailles n'avait pas encore prononcé de condamnation dans cette affaire, lorsqu'il apprit que le pape se disposait à prononcer un bref fulminant contre le Cas de conscience ; il se hâta

alors de rendre son ordonnance pour qu'elle parût avant l'arrivée du bref, et il obligea les quarante docteurs de souscrire une formule d'adhésion à la condamnation qu'elle prononçait.

Au milieu de tous ces soins et de tous ces mouvements, Bossuet ressentait déjà les atteintes de la maladie qui devait mettre un terme à sa glorieuse carrière. Pendant le cours de sa vie, sa santé n'avait presque jamais été altérée. Son excellente constitution l'avait même préservé des légères infirmités qu'occasionnent souvent une vie sédentaire et une forte application. A l'exception de quelques accès de fièvre que l'usage du quinquina, nouvellement introduit en France, avait promptement arrêtés, jamais aucune maladie ne l'avait obligé de suspendre ses travaux et l'ordre accoutumé de sa vie. Sa vue était si parfaite et si distincte, qu'il ne commença à faire usage de lunettes qu'à l'âge de 75 ans. Seulement huit à dix ans auparavant, il avait pris l'habitude de se servir d'une loupe pour lire à la bougie le grec, les lettres, et les impressions en petit caractère. Au commencement de 1699, il avait été attaqué d'un érésipèle qui couvrit tout son corps; mais cette indisposition, qui ne dura que quelques mois, ne l'avait pas même empêché de remplir avec régularité toutes les fonctions de son ministère.

Bossuet portait depuis quelques années le principe d'une maladie bien plus grave; mais, malgré

les symptômes qui auraient dû indiquer la nature du mal, il était bien loin de se croire attaqué de la pierre. Cependant, au mois de novembre 1701, les vives douleurs qu'il commençait à ressentir dans les reins le déterminèrent à consulter les médecins les plus habiles de ce temps. Ils reconnurent sur-le-champ que c'était la pierre, mais ils ne voulurent pas le lui déclarer à lui-même, dans la crainte de l'effrayer. On l'exhorta seulement à se servir de voitures plus douces dans ses voyages de Versailles à Meaux. Bossuet suivit ce conseil, et dès lors il fit usage de litière habituellement le reste de sa vie.

A la fin de 1701, et au commencement de 1702, Bossuet séjourna à Meaux, sans éprouver aucune crise fâcheuse. Il fit même l'ordination de Noël et officia pontificalement le jour de cette solennité, mais, contre son ordinaire, il ne prêcha point. Il revint à Versailles, où l'on commençait déjà à être inquiet sur sa santé. A l'ouverture du carême de 1702, Bossuet donna un exemple remarquable de son respect pour les règles de la discipline ecclésiastique. Il envoya l'abbé Ledieu demander pour lui, au curé de Versailles, la permission de faire gras *à cause de son âge de soixante-quinze ans,* et il lui recommanda de n'en point donner d'autre cause.

Pendant un séjour de trois mois qu'il fit à Meaux, où il était retourné en quittant Versailles, sa santé

parut se rétablir. Malgré son grand âge, il avait profité d'une mission qui s'était faite à Jouarre pour réformer quelques abus. Il y prêcha plusieurs fois, et dans un second voyage qu'il y fit peu de temps après, il donna la communion à plus de douze cents personnes.

Sa santé paraissait si heureusement rétablie, qu'il fut en état, le 2 avril 1702, jour du dimanche de la Passion, de faire lui-même à Meaux l'ouverture du jubilé de l'année sainte, qui concourait avec celui de l'exaltation du pape Clément XI.

Il avait annoncé à son diocèse le jubilé de l'année sainte par un mandement du 15 janvier 1702, et il fit à cette occasion réimprimer des *Méditations sur la rémission des péchés, pour le temps du jubilé*, afin de mettre ses diocésains à portée de se pénétrer de l'esprit de cette sainte institution et d'en recueillir les fruits et les bienfaits.

Le jour de l'ouverture du *jubilé*, Bossuet assista à la grand'messe, et sur les deux heures il prêcha dans sa cathédrale. « Il prononça ce sermon, écrit l'abbé Ledieu, avec toutes ses grâces et une voix nette et forte; en sorte qu'on l'entendit facilement d'un bout de l'église à l'autre; et tous ses auditeurs se montrèrent ravis de lui voir reprendre sa première vigueur. »

Les transports du peuple se renouvelèrent avec encore plus d'éclat lorsqu'il vit ce vieillard vénérable, qu'on avait représenté comme atteint d'un

maladie mortelle, retrouver de nouvelles forces pour assister, à la tête de son chapitre, à toutes les processions indiquées pour les stations du jubilé, et y réciter à haute voix les prières prescrites par son mandement, malgré le froid très-vif mêlé de neige qui eut lieu à cette époque, quoiqu'on fût dans les premiers jours d'avril.

Cependant, au milieu de ces apparences trompeuses, la pensée de la mort était toujours présente à l'esprit de Bossuet et faisait souvent le sujet de ses entretiens. Ce fut à cette époque qu'il apprit à Germigny la mort de M. de la Brunetière, évêque de Saintes, son ancien ami. En donnant de justes regrets à la mémoire d'un évêque qui lui était cher, il dit aux ecclésiastiques qui étaient autour de lui, « qu'il fallait s'occuper de la pensée de la mort, et s'y préparer tout de bon ; que, dans cette vue, il trouvait de la douceur et de la consolation à répéter souvent le psaume XXI *Deus, Deus meus;* qu'il s'endormait et se réveillait dans la méditation de ce psaume; que c'était proprement le psaume de la mort, puisque le Sauveur l'y avait comme consacré en le récitant lui-même à son agonie; que l'on y trouvait toute la confiance en Dieu que l'on doit avoir à ce grand passage, et qu'il regardait cette confiance comme la meilleure préparation à la mort. »

Bossuet avait fait, en 1695, une fondation remarquable, qui prouve qu'il n'avait pas attendu

l'âge et les infirmités pour se disposer à la mort. Il fit don au chapitre de son église cathédrale d'une somme de quatre mille francs, à la charge de célébrer tous les ans, pendant le temps qui lui restait à vivre, une messe solennelle le jour anniversaire de sa consécration épiscopale, et, après sa mort, de changer à perpétuité ce service en une messe solennelle pour le repos de son âme, le jour anniversaire de son décès. Bossuet célébra lui-même la messe pontificale à cette intention le 21 septembre 1795, jour anniversaire de sa consécration. En descendant de l'autel, il écrivit à son neveu, qui était alors à Rome : *Je viens de célébrer solennellement mes obsèques avec un grand concours. M. le théologal a fait un beau sermon.* C'était avec ce calme religieux que Bossuet parlait de la mort. Mais ce fut au dernier synode qu'il tint le 5 septembre 1702, qu'il laissa apercevoir avec l'expression la plus touchante combien il était occupé de sa fin prochaine. Après avoir assisté à la messe synodale, qui fut célébrée à l'église cathédrale, il vint ouvrir le synode, dans une des salles de l'évêché, par une simple exhortation à laquelle il donna pour texte ces paroles de l'Apôtre : *O Timothee, depositum custodi;* il appela l'attention de ses coopérateurs sur le dépôt de la doctrine, sur le dépôt de la discipline, et sur le dépôt des biens temporels affectés dans chaque paroisse au soulagement des pauvres.

Après leur avoir recommandé ces trois grands objets de la sollicitude pastorale, qui réunissent dans ce seul texte de saint Paul toutes les institutions du christianisme, il se leva tout à coup de son fauteuil, et tenant de la main droite son bonnet carré, il porta la main gauche à ses cheveux, et laissa échapper de son âme attendrie les paroles suivantes : « Mes très-chers frères, ces cheveux blancs m'avertissent que bientôt je dois aller rendre compte à Dieu de mon ministère, et que ce sera peut-être aujourd'hui la dernière fois que je vous parlerai. Je vous en conjure par les entrailles de sa divine miséricorde, ne permettez pas que tout ce que je viens de vous dire devienne inutile dans ma bouche, et que le Seigneur puisse me reprocher, lorsque je paraîtrai devant lui, de n'avoir pas rempli envers vous les obligations de mon ministère. Faites en sorte, par votre conduite, que toutes les paroles que je vous ai annoncées dans mes instructions ne soient point infructueuses. Je prends ce divin Sauveur à témoin que, pendant tout le cours de mon épiscopat, je n'ai jamais eu d'autre intention que de vous faire remplir dignement les devoirs d'un état aussi saint que le vôtre, et d'où dépend le salut des peuples qui vous sont confiés. J'espère que vous ne me refuserez pas la consolation que j'attends de vous, et que notre divin Maître ne nous reprochera pas à l'heure de notre mort, ni à vous de n'avoir pas

profité de ce qu'il m'a inspiré, ni à moi d'avoir gardé un silence continuel, pendant tout le temps de mon administration, sur les devoirs de votre état. »

Ces paroles, auxquelles la vieillesse de Bossuet, la nature de ses infirmités, qui n'étaient plus un secret, et les pensées funèbres qui étaient venues se mêler aux accents de sa voix paternelle ajoutaient une onction si touchante, firent couler les pleurs de tous ceux qui les entendirent et laissèrent dans tous les cœurs une pieuse et profonde tristesse.

Ces pressentiments n'étaient que trop fondés. Aux mois de novembre et de décembre 1702, de nouveaux accidents obligèrent Bossuet à confier les détails de ses souffrances au médecin Dodard, qui crut devoir appeler à son secours Fagon, premier médecin du roi. Ils conférèrent longtemps sur la nature de la maladie. Dodard avait conjecturé, dès le premier moment, qu'elle devait être attribuée à la pierre. Fagon fut d'un avis contraire, et se borna à prescrire quelques palliatifs. Soit que Bossuet cherchât à se faire illusion, soit que la réputation de Fagon lui inspirât plus de confiance, il n'hésita pas à adopter son opinion.

Dans cet état d'inquiétudes et de souffrances, Bossuet s'occupait, pour se distraire, de traduire les psaumes en vers français. Cette pieuse et innocente diversion l'arrachait à des études plus

fortes et plus fatigantes. Elle rendait en même temps toujours présents à ses pensées les merveilles et les mystères de la religion, objet continuel de ses méditations. Il traduisit ainsi une grande partie des psaumes pendant sa maladie. Ces vers sont sans doute loin d'égaler la magnificence de la prose de Bossuet, mais ils excitent une sorte d'intérêt, lorsqu'on pense qu'ils servirent quelquefois à calmer les douleurs de Bossuet mourant.

Tournefort ne tarda pas à se convaincre que les souffrances de Bossuet devaient être attribuées à la présence de la pierre, et il insista fortement, vers la fin de février 1703, pour faire consentir Bossuet à se laisser sonder. Bossuet résista toujours à l'idée de se croire attaqué de cette cruelle maladie; mais il ne persuadait pas Tournefort, qui, n'osant rien prendre sur lui seul, réclama l'avis de Fagon et de Dodart. Le calme dont jouissait Bossuet au moment de la réunion de ces médecins leur fit penser que Tournefort était dans l'erreur, et ils déclarèrent qu'il était inutile de revenir à l'épreuve de la sonde. Comme cet avis s'accordait avec la répugnance que Bossuet avait à se laisser sonder, il se persuada d'autant plus facilement qu'il n'avait pas la pierre, que Dodard lui-même, qui avait été d'abord d'une opinion contraire, s'était rangé à l'avis de Fagon.

Mais les douleurs devinrent si vives dans le

mois de mars, qu'il reconnut que malheureusement Tournefort ne s'était pas trompé, et qu'il consentit enfin à se laisser sonder. Il exigea seulement le plus grand secret ; l'abbé Bossuet seul en fut instruit, et l'on en fit mystère à l'abbé Ledieu lui-même. L'opération eut lieu le 1er avril 1703, et fut exécutée par Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV, en présence de Tournefort. On reconnut sur-le-champ la présence de la pierre, mais ils différèrent de le lui déclarer, pour ne pas l'effrayer, et chargèrent l'abbé Bossuet de choisir l'instant où il croirait convenable de lui faire cette triste révélation.

L'abbé Bossuet attendit cinq jours pour annoncer à son oncle, avec tous les ménagements possibles, que Maréchal et Tournefort ne pouvaient plus douter qu'il n'eût la pierre, et qu'ils regardaient comme indispensable l'opération de la taille. Mais à peine ce mot eut été prononcé, que la tête de Bossuet, cette tête si forte et si courageuse, en fut tout à coup troublée, tant était grand l'effroi qu'inspirait alors l'opération de la taille ! Il parut cependant être résigné, et écrivit au Père Damascène, son confesseur, religieux trinitaire du couvent de Meaux, pour l'inviter à se rendre auprès de lui. Ce billet ne contenait que ces mots :

« Paris, 5 avril 1703.

« J'ai un extrême besoin, mon révérend Père,

que vous veniez ici au plus tôt pour me déterminer à la taille, qu'il faudra peut-être souffrir au premier jour. »

Il ne put achever ; et il chargea son neveu d'inviter lui-même ce religieux à se rendre à Paris, sans entrer dans aucun détail sur sa santé. Dans l'après-midi du même jour, qui était le jeudi saint, une fièvre violente qui survint le contraignit de se mettre au lit. Dodard et Tournefort le firent saigner à l'instant ; cette saignée calma la fièvre, et il s'endormit tranquillement.

Dès le lendemain, le Père Damascène arriva à Paris. Il reçut la confession de Bossuet le jour de Pâques, de grand matin, et le prélat entendit ensuite la messe dans sa chapelle, n'ayant pas la force de la dire lui-même. Il fit aussi venir auprès de lui le Père de Riberolles, genovéfain, supérieur de son séminaire, et l'abbé de Saint-André, prieur de Vareddes, diocèse de Meaux. En les voyant, il leur dit avec une affection paternelle : « Il y a déjà assez longtemps que je me soupçonne atteint de cette incommodité. Je n'ai jamais voulu vous en parler pour ne point vous effrayer. Il est à présent bien décidé que j'ai la pierre, et j'ai tout lieu de croire que cette maladie aura de mauvaises suites et me conduira au tombeau. »

La révolution que Bossuet avait éprouvée lorsqu'on avait essayé de le disposer à subir l'opération ; la crise qui avait suivi cette violente agita-

tion, et son âge si avancé, firent prendre aux médecins la résolution de lui épargner les douleurs, peut-être inutiles, d'une opération que l'art et l'expérience n'avaient pas encore perfectionnée au point où elle l'est aujourd'hui. Ils prirent le parti de se borner à employer des palliatifs qui réussirent à calmer les souffrances et à prolonger son existence encore une année entière.

Pendant les intervalles de calme dont il jouit pendant tout le reste du mois d'avril, il employa tous les moments où il se trouvait seul, à la méditation de l'Écriture sainte, sur laquelle l'abbé Ledieu le trouvait toujours les yeux ouverts, lorsqu'il entrait dans sa chambre. Il ne faisait diversion à ses méditations, que pour lire le tome IX de l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé de Fleury et quelques autres livres d'un genre aussi sérieux, tels qu'Eusèbe et saint Cyprien. « Il était ravi, ajoute l'abbé Ledieu, de s'entretenir de ces sujets de religion et de piété avec ceux de ses amis qui étaient nourris des mêmes principes et des mêmes goûts, et qui venaient le voir ou qui l'accompagnaient à la promenade. »

Bossuet ne fut en état d'aller à Versailles que le 29 avril. Il eut le 1er mai une audience particulière de Louis XIV, dans son cabinet, et il lui remit un mémoire dans lequel, après avoir exposé l'état affligeant où ses infirmités l'avaient réduit, et l'impossibilité presque absolue où elles le met-

taient de remplir avec la même assiduité les fonctions les plus importantes de son ministère, il demandait au roi de vouloir bien lui accorder l'abbé Bossuet, son neveu, pour coadjuteur, ou même pour son successeur, si S. M. jugeait à propos de recevoir immédiatement sa démission.

Ce mémoire laisse malheureusement trop apercevoir l'espèce de faiblesse que Bossuet avait toujours montrée pour un neveu, que l'abbé Ledieu lui-même nous représente comme bien peu digne de porter un si grand nom.

Bossuet s'était rendu de Paris à Versailles la veille de l'Assomption, pour y exercer ses fonctions de premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne. Ce voyage imprudent, dans un temps où les médecins lui avaient recommandé un repos absolu, détermina la maladie grave dont il fut atteint peu de jours après à Versailles. Dans la nuit du 24 au 25 août, la fièvre se déclara avec des symptômes de la nature la plus inquiétante; la tête s'embarrassa, et il perdit la parole. Cet état subsista pendant toute la journée du 26, ce qui ne permit pas de penser à lui faire recevoir les sacrements ce jour-là. Mais dans la soirée l'emploi répété du quinquina calma la fièvre, et permit au malade de dormir assez tranquillement.

Le 5 septembre une nouvelle crise, qui se calma toutefois, fit craindre à Bossuet de retomber dans un état semblable à celui où on l'avait vu quelques

jours auparavant ; il se fit transporter à la chapelle du Grand-Commun, le 8 septembre, à six heures du matin, y assista à la messe et communia.

Pendant les trois semaines que cette maladie retint Bossuet à Versailles entre la vie et la mort, toute la cour s'empressa de lui donner tous les témoignages d'intérêt et de respect dus à tant de titres à l'homme qui à cette époque honorait le plus la France dans l'opinion de toute l'Europe. Au moment où il commença à recouvrer ses forces, sa première pensée fut de se faire transporter à Meaux ; mais les médecins s'y opposèrent de tout leur pouvoir, déclarant qu'il était nécessaire qu'il restât encore sous leurs yeux tout l'hiver et tout le printemps, pour être à portée de recevoir leurs secours. Ce ne fut qu'avec peine que Bossuet se soumit à cette décision, et consentit à se faire transporter à Paris.

Le jeudi 20 septembre avait été fixé par les médecins pour ramener Bossuet à Paris. On le porta en chaise de Versailles à Sèvres, où on le déposa dans un bateau qui remonta la Seine jusqu'à Paris. Il arriva entre quatre et cinq heures à son logement, rue Sainte-Anne, paroisse de Saint-Roch, sans avoir éprouvé la moindre fatigue, et dans une disposition d'esprit et de santé qui aurait pu faire concevoir d'heureuses espérances, si son âge et la nature de sa maladie avaient permis de s'y livrer. Il se trouva sensiblement mieux depuis son retour à

Paris. Il sentait ses forces revenir, et sa tête aussi libre que dans aucun temps de sa vie. Il entendait la messe tous les jours, et souvent après son dîner il allait se promener au jardin de l'hôtel Coislin. Il parut se flatter lui-même sur son état, et il lui échappa cette parole : « Je vois bien que Dieu veut me conserver. »

Toutes ses journées commençaient par une espèce de conférence familière sur l'Évangile, avec les personnes qui se trouvaient auprès de lui ; et tous les soirs, après avoir dit son bréviaire, c'était sur l'Évangile qu'il ramenait la conversation. C'était sur ce sujet que roulaient tous ses entretiens à la promenade. Un jour, en l'entendant parler de l'Évangile du pharisien et du publicain, on crut entendre les accents de sa vieille éloquence, tant il paraissait ému et touché. « Il s'étendit, écrit l'abbé Ledieu, sur les beaux caractères si bien marqués dans l'Évangile. Il vanta la simplicité des paraboles, et en même temps leur force et leur sublimité. Elles se sentent fortes de leur source divine, disait-il, il n'y a qu'un Dieu qui puisse parler ainsi. »

La marquise d'Alègre, étant venue le voir, le quitta ravie de l'entretien qu'elle avait eu avec lui. Elle rapportait « que jamais elle ne l'avait vu aussi vif sur la religion, sur l'amour de l'Église, sur la pureté de la doctrine, sur la grandeur de Dieu, sur la fidélité qu'on doit avoir dans son service. Tous

ses sentiments de piété paraissaient se ranimer et triompher des années et des maladies. »

Il mêlait à ses méditations religieuses la lecture de quelques voyages, et le soir il se prêtait à entendre un peu de musique lorsqu'il se trouvait seul. Sa santé paraissait tellement s'améliorer, qu'il sentit renaître sa confiance et l'espérance de retourner encore à Versailles, et qu'il reprit avec ardeur le cours accoutumé de ses études et de ses anciens travaux. Il ne comprenait pas comment on pouvait cesser d'étudier et de travailler tant qu'il restait un souffle de vie.

Les cruelles souffrances qu'il avait éprouvées depuis six mois ne l'avaient pas empêché d'achever et de publier sa *seconde Instruction contre Richard Simon.* Il avait revu pour la dernière fois son traité sur la *Politique*, et se disposait à le faire imprimer. L'ouvrage qui l'occupait le plus était celui qu'il avait commencé à l'occasion du *Cas de conscience*, sur l'autorité des *jugements ecclésiastiques.* Il se fit relire ses *Méditations sur les Évangiles* et ses *Élévations sur les mystères,* pour y faire entrer de nouvelles pensées. Mais, au milieu de cette lecture, il annonça qu'il voulait achever son grand traité de la *Défense de la tradition et des saints Pères*, et il chargea pour lui l'abbé Ledieu d'en rédiger un extrait raisonné, afin de rendre présent à l'esprit son premier plan, ainsi que l'enchaînement des raisons et des preuves. Il

se faisait relire aussi son *Discours sur l'Histoire universelle*, et il se proposait d'y ajouter de nouveaux développements. C'était se proposer bien du travail à la fois, observe l'abbé Ledieu, et se flatter d'une longue vie quand il n'y avait pas grande apparence.

Au milieu de ses plus cruelles souffrances, il ne laissait jamais échapper le plus léger signe d'impatience. Il craignait seulement que, la douleur lui ôtant la liberté de s'occuper à son ordinaire, il ne tombât dans l'ennui et l'abattement. « Je sens bien, disait-il, que je paierai cher la vie sérieuse que j'ai menée. Je n'ai jamais pu, et je vois bien que je ne pourrai jamais m'amuser de tout ce qui remplit ordinairement la vie de la plupart des hommes. »

Dans le même temps on l'engagea à publier deux lettres qu'il avait écrites à M. de Valincour sur le prophète Isaïe, où l'on reconnaît sa dialectique et cette connaissance profonde des livres saints, dont il s'était nourri toute sa vie. Mais, en consentant à les rendre publiques, il crut devoir y ajouter une troisième lettre, qui contient une explication approfondie de la prophétie d'Isaïe. Cette dernière lettre porte la date du 8 novembre 1703.

Tandis qu'il était en proie aux douleurs les plus violentes, Bossuet conservait toute sa présence d'esprit et toute sa mémoire : c'était le sujet de l'étonnement et de l'admiration de tous ceux qui

l'entouraient. Dans les moments où il dictait à son secrétaire quelque composition sur des questions de doctrine, il faisait chercher dans les ouvrages qu'il voulait citer, les passages dont il avait besoin, en indiquant les chapitres et jusqu'aux pages des livres, comme s'ils avaient passé sous ses yeux peu de jours auparavant. On était frappé de la facilité et de la précision qu'il montrait dans le rapprochement des faits les plus éloignés, et dans la discussion des questions les plus épineuses. Cette facilité, cette présence d'esprit, cette puissance de raisonnement, paraissaient, dans un tel état d'infirmité, une espèce de prodige.

C'est ainsi que Bossuet remplit les trois derniers mois de l'année 1703. Telles étaient ses seules distractions sous la main de Dieu, qui l'éprouvait par de si cruelles souffrances.

Le 1er janvier 1704 s'annonça par une crise violente, qui fit craindre que ce jour ne fût le dernier de sa vie. Mais cette crise fut très-courte, et le lendemain, Tournefort, à son grand étonnement, le trouva tranquille, sans aucune émotion, la tête libre, et parlant avec plaisir.

Ce calme dura près de deux mois, et ne fut troublé que par des crises assez légères. Bossuet fut même en état, le 1er février, de recevoir la députation de l'Université et celle de la maison de Navarre. Il répondit en latin et avec sa facilité accoutumée aux harangues des députés, et il eut la force

de rester debout pendant toute cette cérémonie, qui dura une heure.

Il consacra tout le mois de janvier et presque tout le mois de février à des exercices de piété et à des études continuelles sur la religion. C'est à cette époque qu'il mit la dernière main à sa *Paraphrase* du psaume XXI[e] *Deus, Deus meus, respice in me.* Bossuet disait qu'il regardait ce psaume comme une préparation à la mort, et il y ramenait tous ses entretiens. Il fut publié quelque temps avant sa mort, sous le titre d'*Explication littérale du psaume XXI sur la Passion et le délaissement de Notre-Seigneur.*

Dans la nuit du 2 au 3 mars, les douleurs se firent ressentir avec les plus sinistres accidents; il perdit la parole, la connaissance et même la faculté d'entendre. Cependant les douleurs se calmèrent, mais la diminution rapide et progressive des forces ne permettait plus de se faire illusion sur sa fin prochaine. Sa tête, quoique fatiguée, restait saine et libre; ses yeux avaient un regard perçant et presque sublime. Vers le 15 mars, le mieux parut se soutenir, et même ses forces revenir; déjà les personnes qui entouraient Bossuet s'empressaient de le féliciter sur ces trompeuses apparences. Il leur répondit avec tranquillité: « Cessez de me tromper; que la volonté de Dieu soit faite : je sens toute ma faiblesse. »

Le lundi saint, 17 mars, il reçut la communion

en viatique, après avoir récité le *Credo* avec une force et un courage admirables. Bossuet vécut encore jusqu'au 12 avril, en s'affaiblissant et en revenant alternativement à un meilleur état. Le mardi 8 avril il reçut l'extrême-onction, et une seconde fois le viatique.

Dans la nuit du jeudi au vendredi 11 avril, tous les assistants croyaient que Bossuet allait rendre le dernier soupir. Tous se prosternèrent à genoux pour lui demander sa bénédiction. L'abbé Ledieu le remercia de toutes ses bontés, en le suppliant de penser quelquefois aux amis qu'il laissait sur la terre, et qui étaient si dévoués à sa personne et à sa gloire. A ce mot de gloire, Bossuet, saisi d'effroi en la présence du juge suprême, dont il attendait l'arrêt, et ranimé par une sainte indignation, retrouva la force de prononcer distinctement ces paroles : « Cessez ces discours ; demandez pour moi pardon à Dieu de mes péchés. » Dans ces derniers moments, au milieu des plus cruelles souffrances, sa patience fut toujours supérieure à ses maux. On l'entendait seulement quelquefois dire à demi-voix : *Domine, vim patior, sed non confundar ; scio enim cui credidi. Fiat voluntas tua.* Enfin, un peu avant quatre heures et demie du samedi matin, 12 avril 1804, après deux ou trois soupirs assez légers, sans agonie, sans convulsions, Bossuet expira. Il était alors âgé de soixante-treize ans, six mois et seize jours.

Le mercredi 16 avril le corps de Bossuet fut transféré à Meaux avec toute la pompe convenable. Aux approches de cette ville, on voyait un peuple immense s'empresser d'accourir au-devant des précieux restes de son ancien pasteur. Au milieu du silence de cette multitude triste et éplorée, on entendait des voix qui se répétaient mutuellement dans ce langage simple et naïf, qui est toujours l'expression du sentiment et de la vérité : « C'est grand dommage qu'un si grand homme soit mort ! »

Les funérailles de Bossuet furent célébrées dans son église cathédrale le lendemain 17 avril. Le corps fut placé dans le caveau que Bossuet s'était choisi par son testament. C'était entre les deux piliers du sanctuaire, au pied de la dernière marche du grand autel, du côté de l'épître.

FIN.

TABLE.



Tours, imp. Mame.